

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



ARCHÉOLOGIE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

PATRIMOINE

SOMMAIRE

N° 95, 2000, 3

Nathalie MATHIAN - Le château d'Ampuis au cours des siècles	3
Jean-Gabriel MORTAMET - Le château d'Ampuis : principe de restauration	42
Les prochains rendez-vous	47
Bulletin d'adhésion	48

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée pour "*répandre la connaissance de l'histoire de la ville et des antiquités viennoises*" (article premier des statuts de l'association).

Pour 2000 : montant de l'abonnement au bulletin

Abonnement annuel normal	150 F.
Retraités et étudiants	130 F.
Abonnement de soutien	170 F.
Prix de vente au numéro	40 F.

Avis important : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année, au moment du règlement d'un abonnement nouveau, seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétaire.

Montant de l'adhésion à la Société

20 F.

Correspondance, abonnement et adhésion :

Société des "AMIS DE VIENNE"

Siège social : 3-5, Rue de la Table-Ronde, 38200 VIENNE

C.C.P. "Amis de Vienne" - LYON 185-71 J

Permanences : Les 1^{er} et 3^e mardis après-midi de chaque mois (de 15 h. à 18 h.).

En couverture : Denier d'argent de Jules César (3,95 g.). Atelier itinérant de campagne, 48-49 avant J.-C. (inv. MAB Lyon 555).

Éléphant en marche à droite ; il écrase au passage un serpent. Sous la ligne du sol, l'inscription Caesar. (Cl. Paul Veyssère)

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

LE CHÂTEAU D'AMPUIS
au cours des siècles

Nathalie Mathian

N° 95 - 2000 - Fasc. 3



Ill. 1 - Le château avant sa restauration

Le château d'Ampuis au cours des siècles

I - Le site d'Ampuis et les premières occupations

1. Une villa romaine ?

*“La terre et seigneurie d'Ampuis a haute, moyenne et basse justice, droits honorifiques, belle rente noble qui s'étend sur les fonds les plus précieux de la paroisse, château, maison située dans un des meilleurs pays du lyonnais le long du fleuve du Rhône entre Sainte-Colombe et Condrieu, à une petite lieue de Vienne et six lieues de Lyon”*¹. C'est auréolé de ces qualités que le château est mis en adjudication en septembre 1755, après avoir été aux mains de la famille Maugiron du XVI^e au XVIII^e siècles.

Il est vrai que cet édifice ne manque ni de charme, ni d'avantages. Sa position, aux abords immédiats du Rhône était un pari risqué de par les crues et inondations qu'il convenait de dompter. Ceci dit, le fleuve restait attractif et nombre de particuliers, dont les Maugiron, n'hésitaient pas à établir demeure et terrasses sur pilotis notamment à Vienne.

Ce n'est que progressivement que le fleuve s'installe dans son lit actuel. Selon les archéologues, il serait passé d'un style en tresses à l'âge du fer à un style à méandres à l'époque romaine. A la fin du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, le fleuve s'enfonçait et creuse son lit, laissant libres de grands espaces favorables à l'installation sur les deux rives². Ampuis se développe entre le fleuve, la voie romaine de la Narbonnaise reliant le Midi à Lyon, et les cotcaux “du pays du Viennois” dont les auteurs tels Pline le Jeune et Plutarque vantent déjà les vins³.

Nul doute que ce lieu méritait d'être exploité et, si l'on s'en réfère à la tradition, des villas commencèrent à être élevées. Celle qui nous intéresse, la

1 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, BP 2819, 2827.

2 - Helly B., Barbeau S., Rouger E., *“Le château d'Ampuis”*, rapport de sondages archéologiques, Lyon 1996, p. 2.

3 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, 1924, pp. 15-17.

“villa d’Ampucius” aurait été édiflée sur l’esplanade au-devant du château. Les preuves archéologiques sont minces, car essentiellement fondées sur de rares vestiges, des sondages plus récents et quelques témoignages. Celui de Nicolas Chorier est important puisqu’il remonte au milieu du XVII^e siècle. Il déclare qu’ont été “découverts depuis peu, dans le jardin qui joint le château, des masures et pavés de marqueterie qui montrent assez combien étaient magnifiques les bâtiments dont ils ne sont que le reste des ruines. Et certes, il n’y a pas apparence que la beauté des lieux n’ayant pu être inconnue aux romains, n’y aux anciens viennois, ne les ait pas approché d’elle et n’ait reçu en même temps des marques de leur estime”⁴. E. Salomon ajoute (sans citer ses sources !) que des thermes et des salles de bain ont été exhumés lors de la construction d’une digue en 1572, ainsi que de belles mosaïques, lorsque l’imoléon de Maugiron a fait démolir les communs à la fin du XVI^e siècle⁵.



Ill. 2 - Portail d’entrée du XVI^e siècle
(Avant restauration)

Certains de ces éléments, telles des colonnes, ont pu être réutilisés que ce soit dans le portail du XVI^e siècle ou dans la cheminée de l’ancienne cuisine. En effet, les deux colonnes parfaitement galbées du portail sont manifestement des éléments récupérés (Ill. 2). D’une part, elles se distinguent par leur matériau, une pierre de choin à grain fin qui contraste avec la molasse employée pour les autres parties et d’autre part, il subsiste sur celle de droite une astragale parfaitement liée au fût tandis que sur celle de gauche, l’astragale a dû être sculptée sur le chapiteau en molasse en contrepoint. Dans la cuisine, la cheminée possède des colonnettes, qui d’après E. Salomon sont en porphyre rouge et vert. S’il n’est guère fréquent d’employer un matériau de cette qualité pour cet usage il l’est encore moins de les poser à l’envers. Cela

laisse donc à penser qu’elle figuraient parmi les matériaux disponibles au XVII^e siècle sur le site ou aux alentours. Cela d’ailleurs confirmé par la présence d’un impressionnant chapiteau dans l’actuelle église d’Ampuis provenant sans doute de ruines plus monumentales encore.

Il y a quelques années (1942), lorsque M. Vial fit exécuter des fouilles à l’extrémité de la terrasse qui domine le Rhône, des débris ont encore été mis

4 - Chorier, N. *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, Lyon, rééd. 1659, p. 147.

5 - Si la construction d’une digue est bien attestée, nous n’avons retrouvé aucun document concernant la démolition des communs, mais Salomon a peut être eu accès à des archives conservées dans le château. Salomon P., *Les châteaux historiques du Lyonnais et du Beaujolais*, Lyon, 1936-1938, p. 82.

à jour : des marbres, des fragments de portes ouvragées et de colonnades, des tuiles à rebord et une sépulture mérovingienne. Mais, en dehors de cette dernière, il n'en subsiste nul vestige ; sans doute furent-ils emportés par les propriétaires lors des ventes successives de la propriété.

Plus récemment encore (1996) les trois sondages réalisés par les archéologues au niveau des anciens fossés du château ont apporté quelques précisions supplémentaires. A cet emplacement était probablement un ancien chenal ou un lit majeur antérieur à notre ère. Il aurait été comblé afin de créer une plate-forme peut-être à l'époque romaine. Un mur romain⁶ conservé en fondation, près de trois mètres en dessous du niveau actuel, va dans le sens d'une exploitation précoce de ce site⁷.

La prudence étant de rigueur et dans l'attente de fouilles archéologiques d'envergures, nous retiendrons que si villa romaine il y a eu, nous n'en connaissons ni l'emplacement précis, ni le plan et que les rares témoins n'éclaireront guère sur son apparence.

2. L'église Saint-Baudille

La présence d'une église primitive située au bord du fleuve et dédiée à saint Baudille est, en revanche, attestée à plusieurs reprises et ce, dès le VII^e siècle. La première mention est extraite d'un texte de saint Ouen qui relate le voyage de saint Floi, évêque de Noyon (c. 588-660). Se rendant pour affaires en Provence, il se serait arrêté à Ampuis, là où se trouvait la villa d'Erchembert, homme très illustre que l'on a supposé être Erchambaud, maire du Palais en Neustrie et Austrasie, sous Dagobert⁸. Il aurait guéri un démoniaque dans l'église située près de la "*villa d'Ampuis, du cimetière et du presbytère*", au bord du Rhône. G. Trancy émet comme hypothèse que la villa aurait été démolie vers le VIII^e siècle, au moment des invasions, alors que les Sarrasins assiégeaient Vienne et mettaient ses environs à feu et à sang⁹.

L'église, quant à elle, subsiste puisqu'elle est reçue en donation par l'église métropolitaine de Lyon, en 984, avec des terres et vignes : "*Amputeum cum ecclesia et appenditiis et cum terra de monte magno et terris et vinea in ruraria et colonica una in brociano et colonicas in cori*"¹⁰. Puis, Hugues d'Ampuis, en 1086, la cède à l'abbé de Saint-Pierre de Vienne, afin que le service divin y soit rétabli.

Les terriers en conservent la mémoire ; lors d'un recollement en 1753, il est clairement précisé qu'il existe un petit jardin le long du Rhône, "*joignant le fleuve du Rhône d'orient, au port du dit château d'Ampuis de midi, à la*

6 - Il fait 1 m. de hauteur et 0,70 m. de largeur et est sans rapport avec les constructions actuelles.

7 - Helly B., Barbeau S., Rouger E., "*Le château d'Ampuis*", rapport de sondages archéologiques, Lyon 1996, p. 7.

8 - snd, *Châteaux d'Ampuis*, Saint-Étienne, 1899, 14-15.

9 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, 1924, pp. 18.

10 - Guigues G., *Cartulaire lyonnais*, Lyon, 1893, p. 20. "Ampuis avec son église et ses dépendances, avec la terre du grand mont et les terres et une vigne en rivière et une colonie en territoire de la Brosse et des colonies en cort".

*terrasse élevée du dit château, où furent anciennement le cimetière de la paroisse d'Ampuis et la maison des chanoines du dit lieu, une muraille pour soutenir le terrain d'occident"... et un chemin "qui tendait de la maison de la confrérie d'Ampuis à l'ancienne église du lieu et au Rhône"*¹¹.

En fait, il est tentant de faire coïncider à ce premier ensemble, un plan retrouvé dans les archives des Maugiron¹². Bien que ce document ne comporte aucune indication topographique, ce qui incite bien sûr à la plus grande prudence, il s'y distingue le plan d'un édifice à trois absides entouré de corps de bâtiment et d'une enceinte percée de trois portes ; le tout étant disposé au bord de l'eau puisque sur la droite sont mentionnés un chemin et un port. Le caractère schématique de la représentation et l'absence de notice l'accompagnant ne permettent guère d'aller plus avant dans l'interprétation ; seules des fouilles à cet emplacement pourraient apporter quelques éclaircissements. Fouilles qui devraient être prometteuses puisque Trancy, en 1924, relève *"qu'il existe encore des substructions de l'ancienne église enfouies au milieu de la terrasse actuelle du Château. Des affaissements de terrain se produisent parfois à cet endroit, ce qui indique que l'emplacement n'est qu'incomplètement comblé et recouvert seulement d'une couche de terre relativement mince. On assure qu'un certain nombre de cercueils en pierre sont alignés sur ce qui fut le dallage de l'église. Un des sarcophages, privé de son couvercle, est placé près du puits de la terrasse"*¹³.

II - Le château bas d'Ampuis au Moyen-Age

Le site même d'Ampuis présente des contrastes dont les hommes vont habilement tirer parti. En effet, aux abords de la rive du Rhône, où s'écoulent plusieurs petits ruisseaux, s'étend la plaine sur laquelle va s'élever l'agglomération. Puis le relief s'élève en une côte couverte actuellement de vignobles à laquelle succède un plateau. Deux châteaux forts vont être édifiés en contrepoint afin de surveiller la voie romaine et servir de logement aux seigneurs du lieu. L'un, au sommet d'une éminence, porte le nom prédestiné de "la Garde", l'autre au bord de l'eau est nommé "le château bas".

Leur première mention remonte à 1339, date où Pierre d'Ampuis reconnaît tenir en fief d'Aymard de Roussillon, les deux châteaux d'Ampuis. Le 14 mai 1356, il tente de vendre "le château de la Garde et la maison forte située au devant de l'église ainsi que le mandement et juridiction d'Ampuis", mais cette vente n'est pas maintenue¹⁴.

En 1499, Marguerite de Cureze de Precy et d'Ampuis, lègue la Garde d'Ampuis à Arthaud de Sainte-Colombe, son neveu. Il meurt jeune de la

11 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, BP 2819.

12 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, EP 106.

13 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, 1924, p. 33.

14 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, 1924, p. 25.

peste et peste, en juillet 1503, dans son château de la Garde en présence du vicaire de la paroisse d'Ampuis¹⁵.

Ce château passe ensuite à l'Église de Vienne et ne tarde pas à tomber en ruine, ses pierres servant de murs de soutènement aux vignes. Sa silhouette se découpe encore sur les coteaux au XIX^e siècle, mais aujourd'hui la végétation et les éboulements l'ont fait disparaître du paysage.

Il n'en est pas de même du château bas, qui de maison forte va être transformé au cours des siècles en demeure de plaisance. La décomposition en phases d'intervention, marquées par autant d'adjonctions que de soustractions, n'a été possible que par le croisement des sources architectoniques et archivistiques. Il n'en ressort pas moins que les vestiges du Moyen-Âge sont bien partiels. Seules remontent à cette période les deux tours nord-ouest et partie du mur qui les rattache (Ill. 3). La plus petite "la tour rouge" (à l'ouest) est percée de petites baies en plein cintre tandis que "la tour grise" (la plus importante, au nord) l'est de baies en accolade (dont l'une a été convertie tardivement en porte). Elles ont été construites dans un appareil parementé composé de moellons parfois d'assez grande taille liés au mortier blanc beige.

S'y ajoutait à l'est une tour de grandes dimensions (ancien donjon ?), à peu près carrée, flanquée d'une demi-tour circulaire haute de cinq étages (c. 16 à 20 m)¹⁶. Nommée dans les différents inventaires "la grande tour", elle est desservie par un escalier à vis inscrit dans une tourelle à pans, accolée au nord, éclairée par six croisées (3 au nord et 3 au sud)¹⁷. Démolie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, son aspect nous est révélé par un plan, une axonométrie de 1748 et plusieurs descriptions.

Elles était reliée au corps du logis principal par une muraille percée au centre d'un pont-levis. Celui-ci est attesté dans un précieux terrier qui indique que la route actuelle, longeant le château à l'ouest, était située en 1500 plus avant, face au pont-levis, afin de joindre le territoire des Coutures¹⁸. Selon les archéologues, à l'époque médiévale, la courtine pouvait être plus en retrait vers le sud, au droit de l'épais mur intérieur qui clôt la chambre basse. L'aménagement d'une galerie au XVI^e siècle aurait nécessité la construction d'une fondation au-devant de la courtine, celle-ci étant ajourée d'arcades côté cour¹⁹. Selon toute probabilité, la courtine, au Moyen-Âge, devait être couronnée de créneaux et interrompue en son centre par un châtelet d'entrée à pont-levis. Système, qui, bien qu'englobé dans la galerie, était encore visible à la fin du XVII^e siècle : *"au dire des plus anciens habitants d'Ampuis et suivant que l'indique la vraisemblance, régnait autrefois un chemin depuis la porte qui est au milieu de la galerie du château au-devant de laquelle porte, était le pont-levis sur les fossés"*²⁰.

15 - Le Laboureur C., *les masures de l'île Barbe*, Lyon, 1895, p. 306-307.

16 - Cette tour possède un escalier à vis de quatre vingt quinze marches d'après le rapport d'expert réalisé en 1687, (cf chapitre III - *Ampuis au XVII^e siècle*, rapport d'expert du 1687, p. 27).

17 - cf chapitre III - *Ampuis au XVII^e siècle*, p. 27-29 et chapitre IV - *Ampuis au XVIII^e siècle*, p. 36.

18 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, BP 2827.

19 - Helly B., Barbeau S., Rouger E., *"Le château d'Ampuis"*, rapport de sondages archéologiques, Lyon 1996, p. 10.

20 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, BP 2819, 1573.



Ill. 3 - Les deux tours : la tour rouge à l'ouest (percée de petites baies plein cintre),
la tour grise au nord. État après restauration.

Une quatrième tourelle utilisée en escalier à vis, est mentionnée, en 1640, au moment où elle est remplacée par l'escalier actuel. Servant à la distribution et non à la défense, elle devait se trouver à l'aplomb de la "tour rouge" côté cour. La logique voudrait qu'une tour se soit également trouvée à l'angle sud, afin d'assurer la défense en ce point-ci, mais nous n'en avons trouvé aucune mention. Quant à l'appareil défensif, rien n'en subsiste. En 1687, deux canonnières sont encore citées dans la basse cour²¹ et au début du XVIII^e siècle des traces de mâchicoulis sont encore visibles sur la "tour carrée" et la "tour grise", mais ils seront graduellement supprimés au fil des siècles. Ces quelques indices nous permettent d'imaginer un quadrilatère renforcé de fortes tours d'angles, accessible par un pont-levis. L'un des éléments essentiels de la petite cour intérieure étant un puits (toujours présent sous une épaisse glycine), nécessaire à la survie en cas d'attaque.

La présence des fossés à l'époque médiévale ne semble pas attestée. En effet les sondages réalisés par les archéologues n'ont laissé apparaître aucune trace du matériel traditionnel, déchets de cuisines, ossements, fragments de poteries : *"le côté propre des dépôts, liés au fonctionnement du fossé, montre une maîtrise de l'environnement qui paraît correspondre plus à un bassin d'agrément qu'à des douves accessibles à tout le monde"*²². D'autre part leur largeur de neuf mètres et leur faible profondeur allant de 1 à 4 mètres ne sont pas des critères véritablement défensifs.

En dehors des édifices religieux installés au sud-est, il pouvait exister des dépendances, cependant il est aujourd'hui difficile de relever des traces médiévales dans le tinallier (ou cuvage) et dans l'ancien bâtiment des cuisines (alors indépendant du corps du logis). Seules une porte dans le premier et une double arcade dans le second présentent un caractère ancien, cependant ces témoins sont trop partiels et les remaniements postérieurs trop importants, pour assurer l'existence de ces édifices avant le XVI^e siècle.

III - Le château d'Ampuis à la Renaissance

1. Guy de Maugiron (propriétaire de 1512 à 1554)

C'est par mariage que le château bas passe, vers 1381-1382, aux mains des Maugiron. Aucun renseignement ne filtre des archives avant le début du XVI^e siècle. Guy de Maugiron hérite le château d'Ampuis de son oncle Claude, décédé à la bataille de Ravenne en 1512. Avec son fils Laurent, il va occuper une place privilégiée dans l'histoire de France tout particulièrement lors des épisodes des guerres de Religion. Né vers 1490, il entre de bonne heure dans la carrière des armes. En tant que capitaine des Ponts de

21 - cf chapitre III - *Ampuis au XVI^e siècle*, rapport d'expert de 1687, p. 22 N^o 8.

22 - Helly B., Barbeau S., Rouger E., *"Le château d'Ampuis"*, rapport de sondages archéologiques, Lyon 1996, p. 14.



*Ill. 4 - Le château à la fin du XVI^e siècle. Restitution.
Aquarelle de F. Martinuzzi - 1999
(en rose les parties disparues)*

Gué, il est reconnu, en 1511, comme un des plus brillants gentilshommes de la maison du roi. En 1515, il commande une compagnie de deux cents hommes d'armes et est un des principaux artisans de la victoire de Marignan. En gage de reconnaissance le roi le nomme capitaine de la troisième compagnie des gardes françaises et écossaises, puis chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il cumule ensuite les charges de chevalier de l'Ordre du roi, conseiller privé de sa majesté, gentilhomme de sa chambre et chambellan ordinaire. Marié à Ozanne Lhermite le 19 janvier 1517, il aura quatre fils, Laurent (1528-1589), Annet (décédé en 1595), Aymar, évêque de Clondève (décédé en 1564), Guillaume (décédé en 1551) et deux filles.

Chorier nous laisse un portrait éloquent de cet homme d'action : *"Guy de Maugiron mérita toute l'estime du roi François 1er en la journée de Marignan, il eut la lieutenance générale du Dauphiné et le gouvernement de Savoie. Le roi ne l'appelait jamais que son ami ou compère, néanmoins, il avait été si mal élevé qu'il ne savait même pas écrire. Au reste, il était fort vaillant et fort sage"*²³. Dès 1519, il est pourvu de la charge de bailli du Viennois et réunit les titres de seigneur d'Ampuis, de la Roche, comte de Montléans et seigneur du Belley.

Ce n'est que le 19 avril 1520 qu'il réunit dans ses possessions les deux châteaux composant la seigneurie d'Ampuis, après achat à Antoine de Sainte-Colombe de la Garde d'Ampuis (Ill. 4). Cette dernière est alors laissée à l'abandon, au profit du château bas qui devient sa résidence privilégiée, avec la maison de Vienne acquise le 3 février 1528, située paroisse Saint-Laurent, au bord du Rhône, à l'est de la grande église Saint-Maurice²⁴.

Grièvement blessé à la bataille de Pavie le 24 février 1525, il est fait prisonnier et emmené, comme le roi, en Espagne. Il n'en sera délivré qu'après paiement d'une rançon de 2000 écus d'or. Couvert de gloire et d'estime pour sa bravoure et sa fidélité, Guy reçoit de François I^{er} deux petits canons de fonte à ses armes²⁵, un don plus substantiel de 1000 écus (1526), la charge de sénéchal du Valentinois et du Diois, puis de lieutenant général du gouvernement du Dauphiné (1528). Fort de ce nouveau statut, Guy peut entreprendre des travaux conséquents à Ampuis de façon à embellir la maison forte obscure et sévère.

Grâce à la conjugaison d'études historique, archéologique, dendrochronologique entreprises lors de la restauration en cours, sous la direction de Monsieur Mortamet, il est possible d'attester l'importance de cette campagne de 1529.

Le corps de logis inscrit entre les deux tours est alors remanié. De belles pièces largement ouvertes sur l'extérieur par des croisées (Ill. 5 et 5 bis) (baies à meneau et traverse) et couvertes de plafonds originaux sont créées et une toiture à forte pente en ardoise vient le couronner. Il est relié à la tour ouest par une galerie à arcades qui double l'ancienne courtine à pont-levis et deux ailes de communs ferment ce quadrilatère.

23 - Chorier N., *Histoire du Dauphiné*, t. 2, rééd. Valence, 1871, p. 72.

24 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, EP108.

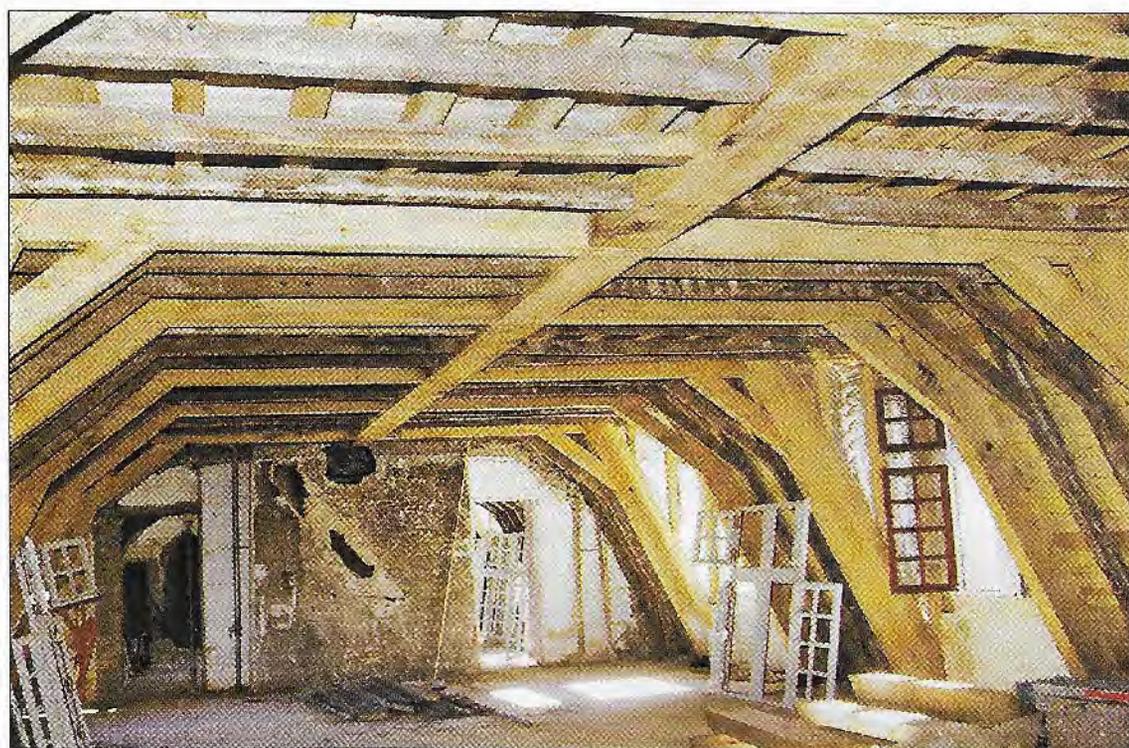
25 - Ils sont demeurés jusqu'au XVIII^e siècle dans le jardin du château. Ils feront partie des rares éléments distrait de la vente du château après la faillite de Thimoléon-Guy-François car selon les experts *"c'est un titre d'honneur dont il n'a jamais pensé à se défaire, qu'on a jamais eut l'intention d'adjuger à l'étranger, qu'il serait même indécent de le penser"*.



Ill. 5 - Corps de logis : croisées à meneau et traverse.



*Ill. 5 bis
Corps de logis :
croisées à meneau et traverse.*

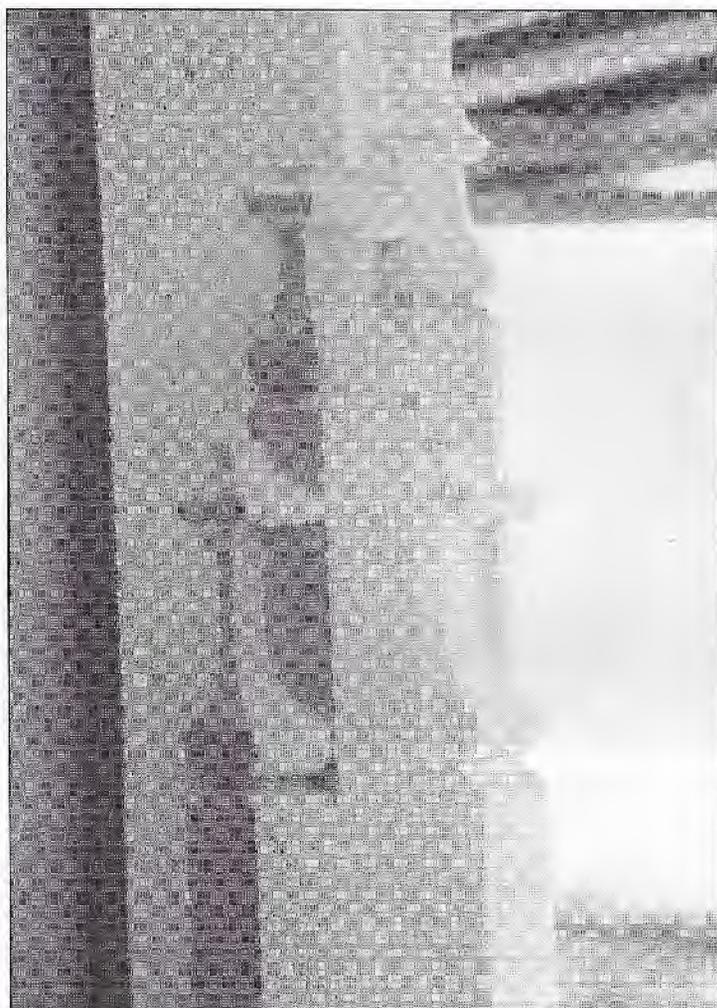


Ill. 6 - L'étage de combles.

C'est l'expertise dendrochronologique (datation des bois à partir de l'analyse de leur croissance) menée par M. Dormoy²⁶ qui a certifié la date de 1529. En effet, les multiples prélèvements aux plafonds du rez-de-chaussée et du premier étage, à la charpente et aux enrayures des tours (restées en place malgré leur écrêtement au XIX^e siècle) concordent et remontent à cette année. C'est donc à Guy de Maugiron qu'il convient d'attribuer le parti d'une haute toiture à forte pente, tout à fait exceptionnelle dans nos régions et fortement inspirée du Val de Loire, où il côtoyait le roi. Couverte d'ardoises jusqu'au XVIII^e siècle, elle est réalisée en chêne équarri à la hache ou scié à la main et présente la particularité d'être à entrails portant ferme (Ill. 6). Ce système offre l'avantage de libérer l'espace au sol et donc de ménager un étage de combles pour le logement des domestiques. Au-dessus, les greniers sont, au contraire, fragmentés par les poinçons. A cette époque, seules, deux lucarnes ou "jacobines" comme on les nomme alors sont citées côté cour. Inspirées, elles aussi, du Nord de la France, elles reprennent en général la modénature des croisées des deux premiers niveaux. C'est toujours le cas aujourd'hui, cependant comme elles se retrouvent en plus grand nombre et à l'identique sur le corps de logis agrandi au XVII^e siècle, il convient de faire preuve de réserves quant à leur aspect initial. Ajoutons qu'en 1687 elles sont déclarées très en surplomb et menaçant ruine, nul doute qu'elles ont été, dès lors, très remaniées.

En ce début du XVI^e siècle, la paix relative incite les châtelains à percer les parties supérieures des anciennes forteresses, peu accessibles et hors de

²⁶ - Expertise dendrochronologique réalisée par M. Dormoy d'Archéo-labs, "réf. ARC99/R2145D", en février 1999.



Ill. 7 - Moulures des croisées à tores et bases prismatiques.

portée des attaquants, de façon à laisser pénétrer la lumière dans les pièces de réception. Il en est ainsi à Ampuis où, par précaution, le rez-de-chaussée, côté coteaux, n'est percé que de larmiers "tres-sillés" de fer, tandis que l'étage s'ouvre par une triple croisée jumelée à meneau et traverse encadrée par deux croisées. Côté cour les deux niveaux, de même, sont largement ouverts par une série de croisées dont une jumelée. Si la vue sur les collines est privilégiée, c'est parce que celle sur le Rhône est en partie masquée par l'aile des communs et les édifices religieux.

La mouluration à tores et bases prismatiques, (Ill. 7) encore d'esprit gothique et

courante dans la vallée du Rhône, n'en est pas moins singulière par la multiplication des prismes à peine détachés du montant. Avec un peu d'attention, de petites variantes se distinguent dans la mouluration, ce qui, confronté à la présence de chaînes d'angles, laisse à penser que les travaux ont connu des reprises dans un temps rapproché.

A l'intérieur, les sondages effectués par l'atelier ARCOA ont ménagé bien des surprises. En effet, au fur et à mesure qu'étaient ôtées les couches de peintures, de papiers peints et les doublages des murs, sont apparues des traces de décors peints. Les plus anciens recouvrent les ébrasements des anciennes croisées, notamment dans la salle basse du rez-de-chaussée. Un encadrement, peint à la détrempe directement sur la pierre, imite un faux appareillage de pierre dans une teinte ocre rouge avec des joints rouge foncé et des panneaux en faux marbre²⁷. Sur les murs, la polychromie n'existe plus, recouverte à la fin du XVII^e siècle par un nouveau décor. Peut-être s'harmonisait-elle avec des tapisseries, encore présentes à l'étage aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Cette pièce est couverte d'un traditionnel plafond à la française, cependant celle qui lui succède et celle de la tour grise, ont adopté un parti plus original avec de faux caissons créés par un jeu de moulures plaquées et d'air

27 - Rapport ARCOA : Recherche de décor peint au château d'Ampuis, mars 1996.

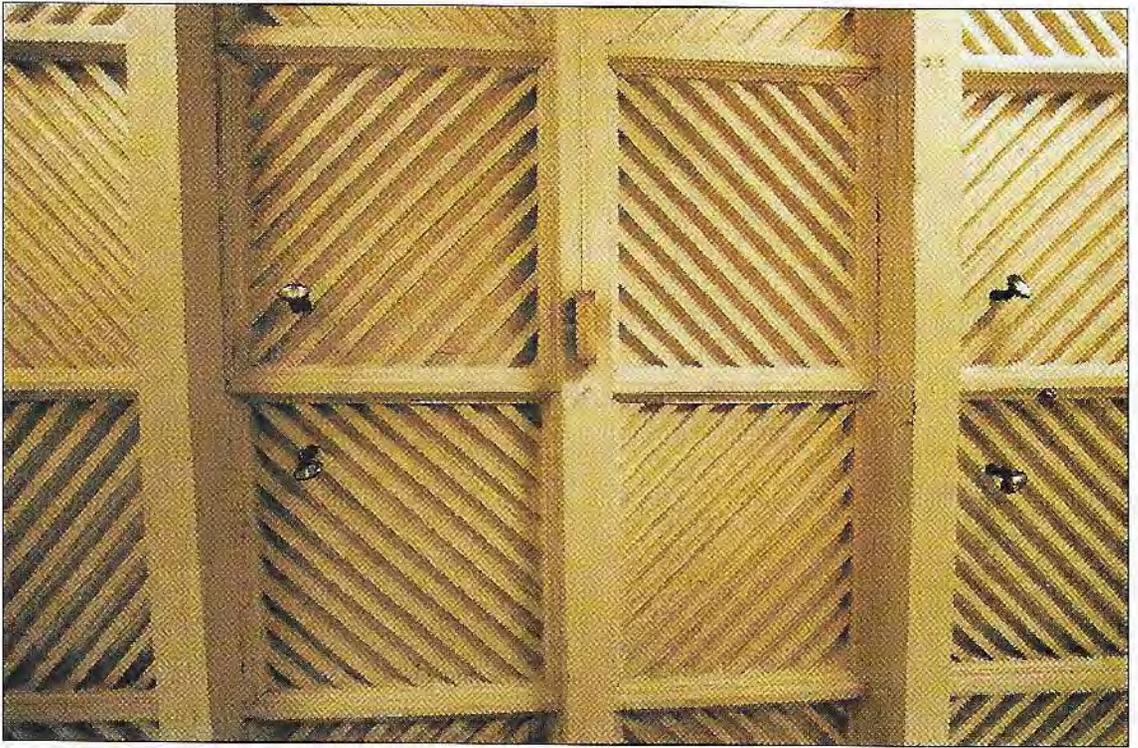
d'entrevous. Ce modèle peu fréquent se retrouve à l'identique dans la galerie des Sacrifices du château d'Ancy-Le-Franc dû aux dessins de S. Scerio (1541-1546).

À l'étage, l'ensemble des plafonds est plus exceptionnel, puisqu'il adopte le système dit "à la fougère" (Ill. 8). Il est très en vogue dans les nobles demeures du Forcz, notamment à la maison dite "François I^{er}" à Saint-Étienne (portant la date de 1547), au château de la Bâtie d'Urfée, mais aussi au château de Roussillon (1549-1553). Les solives, plutôt que d'être posées perpendiculairement, sont agencées dans des caissons, en diagonale, afin de composer de dynamiques losanges. Les pièces de bois sont utilisées d'une façon optimum puisque les solives ont des dimensions différentes. Si les ailes au sud et à l'ouest contournant la cour qui comprenaient communs et cuisines, n'ont guère laissé de traces lors de leur démolition à la fin du XVI^e siècle, nous sommes mieux renseignés sur la galerie disposée au nord. Nous avons expliqué comment l'ancien mur de courtine a été doublé de façon à composer une galerie. Cela a eu pour conséquence d'annuler en partie la saillie de la "grande tour" et probablement du châtelet d'entrée. Les descriptions du XVII^e siècle mentionnent sept arcades faites en grosses briques séparées par des piliers et demi-piliers aux extrémités côté cour et pont-levis côté fossé. La partie supérieure ménage un passage vers la grande tour. Elle est pavée de cadettes et garantie par des créneaux de façon à assurer un minimum de défenses²⁸. Les archéologues qui ont effectué un sondage à l'angle de la tour grise ont mis en évidence les phases de construction. Le mur de la galerie vient s'appuyer contre celui de la tour et est donc postérieur, quant à celui du bassin il est probablement contemporain puisque le colmatage s'appuie contre la base de l'enduit du mur de la galerie²⁹.

Ces fossés en eau, plus décoratifs que défensifs ont le mérite de mettre en valeur la demeure et de tenir à distance les éventuels assaillants. Visibles sur le plan et la vue du milieu du XVIII^e siècle, au nord et à l'est, ils sont également évoqués dans une expertise de 1685 "*les fossés qui sont autour du château... les fossés allant contre le colombier*". Plus que des douves, il s'agirait de bassins d'agrément imperméabilisés par une couche argileuse et alimentés par les sources voisines. L'eau baignait alors la base des murs du château. Curieusement, sur le plan de 1750, il apparaît que le fossé nord dépassait de beaucoup le corps de logis et il convient de se poser la question de son retour à l'aplomb du colombier jusqu'au Rhône comme c'était le cas à l'ouest. Si les archéologues ont acquis la certitude qu'il ne retournait pas au niveau de la tour rouge, le tracé n'apparaissant pas suffisamment courbe pour venir vers le Rhône, rien n'empêche qu'il ait englobé, dans un premier temps, le château mais aussi les différents édifices religieux placés au-devant. Rappelons à ce propos que l'accès au château se faisait, non comme aujourd'hui au sud, mais à l'inverse au nord et que les édifices religieux subsistent au XVI^e siècle avec le cimetière.

28 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, chapitre III : Ampuis au XVII^e siècle, 1924, p. 29.

29 - Helly B., Barbeau S., Rouger E., "*Le château d'Ampuis*", rapport de sondages archéologiques, Lyon, 1996, p. 10.



Ill. 8 - Plafond "à la fougère".

Désormais le château de Guy de Maugiron allie tradition militaire et plaisance. C'est une sorte de manoir des champs aux tours imposantes, mais aux fastes modérés, agréable à vivre et lumineux. Symbole de noblesse, il offre une alternance champêtre avec leur demeure urbaine et présente l'avantage, par sa fortification, de pouvoir servir de refuge. Composé d'un corps de logis en fond de cour, d'une aile promenoir et galerie supérieure et d'ailes en retour, il rappelle les partis pris à l'Hôtel Jacques Cœur à Bourges (milieu du XV^e) et à Plessis Bourré (Maine-et-Loire, 1468-1473). L'ensemble est ici de dimensions modestes car les anciens édifices religieux au bord du Rhône bloquent alors toute extension.

Est-ce pour fêter la fin des travaux entrepris, qu'en 1553, lors d'un banquet organisé au château, sont mangés les trois premiers dindons en France ?³⁰.

Le 23 septembre 1534, Guy de Maugiron et Ozane l'hermite sont au château d'Ampuis pour rédiger leur testament mutuel. Ils évoquent l'église d'Ampuis où il seront ensevelis, au sépulcre et tombeau des prédécesseurs du seigneur. Cent messes y seront dites. Ozanne décède le 2 janvier 1538. Guy poursuit ses conquêtes militaires et s'illustre une fois de plus lors des guerres du Piémont et de Savoie. Cette fois, il est récompensé par Henri II, par lettre du 14 mai 1547 et est nommé lieutenant général. Lors de l'entrée du roi à Lyon l'année suivante, Maugiron s'empresse de défiler avec les chevaliers en tête du cortège, juste avant le roi³¹.

30 - Nous laissons à Trancy l'entière responsabilité de cette affirmation que nous n'avons pu vérifier. Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, 1924, p. 32.

31 - *Chronique de Jean Guéraud*, 1536-1562, Lyon 1929, p. 47.

C'est également un des interlocuteurs privilégiés du cardinal de Tournon, bien que ce dernier fasse arrêter, dans son hôtel de Vienne, son médecin Michel Servet convaincu d'hérésie. En 1554, "un peu débile de sa personne" Guy élit sépulture, non dans l'antique église d'Ampuis, mais dans un lieu plus prestigieux : la chapelle Saint-Paschaire en l'église Saint-Maurice de Vienne. Il demande que les ossements de sa femme, entreposés à Ampuis, soient réunis aux siens dans un tombeau qu'il a fait faire à Grenoble. Sensible désormais au style de la Renaissance qui s'est progressivement imposé en France, il ne reprend pas le caractère gothique qu'il a imprimé à sa demeure, mais lui préfère un édicule scandé de pilastres d'ordre dorique supportant un fronton triangulaire en marbre blanc et noir.

2. Laurent de Maugiron (propriétaire de 1554 à 1589)

Son fils, Laurent de Maugiron, né en 1528, cumule les charges de lieutenant général au gouvernement du Dauphiné et de Bourgogne, de gouverneur de Lyon et de Vienne et aux pays d'Alençon et du Perche, de sénéchal du Valentinois et du Diois et de la Haute et Basse-Marche. Il est aussi conseiller du roi en son conseil d'État et Privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, chambellan de Monsieur le frère du roi, capitaine de cinquante et cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il épouse, le 19 mai 1550, sa cousine Jeanne de Maugiron dont il a huit enfants.

En 1557, quelques années après la mort de son père, Laurent obtient le droit d'installer un port à côté de son château d'Ampuis. Soucieux des intérêts du village, il parvient même à convaincre le roi d'y instaurer deux foires, les 20 mai et 2 novembre, ce qui constitue un réel privilège³².

Comme son père, il s'illustre comme un des plus fameux et plus vaillants capitaines dauphinois qui s'emploie aussi bien au triomphe du catholicisme que de la royauté. Ses actions d'éclat au cours de l'année sont rapportées par plusieurs auteurs, d'autant qu'il apparaît comme un des ennemis implacables du baron des Adrets. Dès 1562, il est adjoint au comte François d'Agoult comte de Sault. Le 27 avril, après l'assassinat de la Motte Gondrin par les protestants à Valence, il est gratifié de la charge de lieutenant général au gouvernement du Dauphiné. Après le sac de Lyon en 1562, le lundi 18 mai, un édit y est publié au nom du roi, selon lequel le baron des Adrets est déclaré colonel général au pays du Dauphiné, Lyonnais et autres lieux, il y est également recommandé "à tous capitaine qui aurait des nouvelles de M. de Maugiron et de ses consorts qu'ils eussent à les arrêter et que là où ledit Maugiron serait trouvé, qu'il fut fait prisonnier, pris mort ou vif, lui et ses adhérents, comme rebelle au roi et à la couronne, leurs bien acquis et confisqués et toutes leurs places et maisons abattues et démolies". Jean Guéraud ajoute que le lundi 1^{er} juin "fut bruit que le baron des Adrets avait été rencontré de M. de Maugiron ou bien de certaines autres bandes, lequel avait été défait et mis en

32 - Terrebasse H. de, *Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois*, Lyon, 1905, p. 117.

déroute, toute fois, il tenait la chose si secrète par les adversaires qu'on ne pouvait savoir s'il était mort ou pris et assiégé en quelques lieux, mais on le tenait plutôt pour mort"³³. En fait, Laurent de Maugiron réussit à s'opposer au baron des Adrets à Grenoble, le 14 juin 1562. Il est mis en déroute à Saint-Marcellin et prend Vienne le 16 septembre 1562.

Trancy évoque, dans son ouvrage, que l'église d'Ampuis a pu être ruinée au cours des guerres de Religion³⁴. Le baron des Adrets entre dans Vienne le 2 mai 1562 et en est chassé par Maugiron quatre mois plus tard, période pendant laquelle il se livre au pillage et à la profanation des églises. Condrieu demeure également entre les mains des protestants pendant quatre mois, le château d'Ampuis encadré par ces deux villes a-t-il été épargné ?

Il faut attendre les années 1570 et 1572, pour voir Laurent procéder à des consolidations. En effet, de violentes inondations ont emporté une partie des murs de soutènement longeant le fleuve et ont donc ruiné plus encore les vestiges des bâtiments religieux.

Soucieux de procéder au rétablissement d'une digue à peu de frais, il récupère des matériaux et notamment les "grosses pierres" de l'église de la Réclusière à Vienne. C'est sans compter avec les consuls de la ville qui envisagent d'utiliser les mêmes matériaux pour réparer le pont du Rhône. Laurent réagit violemment aux injonctions de l'un d'eux qui a été dépêché, en lui arrachant la barbe et en menaçant de lui couper les jarrets. Selon lui, le roi lui a donné un brevet afin de prendre des pierres inutilisées aux environs de sa terre afin de réparer les ruines que le Rhône a causées à l'extrémité de sa propriété. Cela est d'autant plus important que ce chemin de halage sert au voyage de son seigneur³⁵. La digue est achevée en 1572 comme l'annonce le juge Putod "*vos murailles d'Ampuis, le long du Rhône s'achèvent et il a bien été besoin qu'elles soient bonnes pour la grosseur du Rhône qui a abattu partout des murailles*"³⁶.

Le terrain à l'arrière de la digue est probablement débarrassé des derniers vestiges de l'église Saint-Baudille et des bâtiments qui l'accompagnaient (le tinallier fait-il partie des vestiges ?) car une nouvelle église est construite à l'extrémité nord-ouest du clos, à distance suffisante du château. L'une des cloches commémore cet événement et porte la date de 1577. Désormais, les châtelains disposent face au Rhône d'un espace suffisant en terrasse pour créer un jardin d'agrément.

La nécessité d'une politique plus favorable en faveur des protestants incite Catherine de Médicis à éloigner Laurent, considéré comme un trop zélé catholique et à le remplacer à la lieutenance générale. Il conserve cependant le poste de commandant supérieur de Vienne, puis, en vue d'adoucir sa disgrâce, il est envoyé en mission auprès du duc de Ferrare. A la mort du baron de Simiane, Laurent écrit à la reine afin de retrouver son ancienne charge. Celle-ci, consciente de ses anciens services, intercède donc en sa faveur et, le 4 mars 1578, il

33 - *Chronique de Jean Guéraud, 1536-1562*. Lyon 1929, p. 164.

34 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, 1924, p. 44.

35 - Terrebasse H. de, *Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois*, Lyon, 1905, p. 116.

36 - Terrebasse H. de, *Louis de Maugiron, favori du roi Henri III, 1560-1578*, Grenoble, 1900, p. 6.

est pourvu de cet office qu'il exercera jusqu'à sa mort. Désormais il se montre des plus modérés vis à vis de Lesdiguières, chef des réformés.

La même année, Laurent et son épouse déplorent le décès de leur fils aîné Louis de Maugiron, mignon de Henri III. Alors qu'il se rendait à Avignon pour réprimer les rebelles du Languedoc, le roi s'était arrêté à Vienne, chez Laurent de Maugiron, le 15 novembre 1574, puis à son retour le 18 janvier 1575, et avait remarqué le jeune homme. Le duc d'Alençon l'attacha à sa personne comme chambellan. Considéré par certains comme un "*Gentilhomme de grande allure, ambitieux et accommodant*" et par d'autre comme "*odieux par ses façons hautaines et hardies, par ses fards et accoutrements efféminés et impudiques*", comblé par les dons immenses et libéralités du roi, il n'en combat pas moins, en 1577, au siège de la Charité-sur-Loire et a l'œil gauche arraché par une flèche³⁷. Belliquoux, il achève précocement sa carrière au cours d'un duel, au parc des Tournelles, à l'âge de dix-huit ans. Le roi lui fait élever un magnifique tombeau dans l'église de Saint-Paul à Paris, qui est abattu peu après, en janvier 1589, par le peuple.

En 1582, Laurent est accueilli solennellement par les habitants d'Ampuis qui lui font présent de leur vin renommé. Deux ans plus tard, ses rapports avec les consuls de Vienne semblent s'être grandement améliorés puisqu'il les convie dans son château où il les reçoit "*fort bien et leur fait bonne chaire*"³⁸. Laurent décède le 5 février 1589 et son fils Timoléon hérite du domaine.

3. Timoléon de Maugiron (propriétaire de 1589 à 1622)

Timoléon cumule les titres et charges de capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camps et armées de Sa Majesté, conseiller en son conseil d'État et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. En 1587, il épouse Françoise de Tournon et exerce l'année suivante, suite à l'indisposition de son père, la charge de lieutenant général du gouvernement en Dauphiné. Comme lui, c'est un violent guerrier qui sert contre les protestants jusqu'à la mort d'Henri III, puis se déclare pour Henri IV, qu'il trahit quelques années plus tard, sous prétexte que la lieutenance du Dauphiné ne lui a pas été attribuée, en livrant Vienne aux Ligueurs. Finalement Henri IV, en 1593, lui octroie la charge convoitée.

La volonté d'ouvrir le château du côté du Rhône pour bénéficier du panorama, n'est envisageable qu'une fois les troubles religieux passés et les édifices, tels que l'église, la maison des chanoines et le cimetière, définitivement supprimés. Ensuite, il suffit d'abattre les deux ailes des communs (sud-ouest) et d'établir une continuité entre l'ancienne petite cour, la nouvelle terrasse et le Rhône (ill. 4). Émile Salomon attribue cette destruction à Timoléon. Elle donna lieu, comme nous l'avons déjà mentionné, à la découverte de mosaïques qui furent alors transportées au château³⁹.

Ce dégagement s'est accompli en même temps qu'une réédification des

37 - Terrebasse H. de, *Louis de Maugiron, favori du roi Henri III, 1560-1578*, Grenoble, 1900, p. 6.

38 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, chapitre III - Ampuis au XVII^e siècle, 1924, p. 33.

39 - Salomon E., *Les châteaux historiques du Lyonnais*, p. 79.

murailles d'enceinte et qu'une restructuration des accès donnant lieu à un cheminement nouveau. Le changement est conséquent puisqu'il induit la déviation de l'ancien chemin qui aboutissait, au nord-ouest, face au pont-levis. Reporté au-delà des douves, qu'il contourne, il rejoint le port créé en 1557. Si un fossé a existé au sud-ouest, c'est à ce moment-là qu'il est remblayé. Un haut mur limite alors la propriété en ménageant d'une part une "basse cour" au-devant de l'ancien bâtiment des cuisines⁴⁰ et une "petite cour" au-devant du cuvage et du colombier⁴¹. Combiné aux douves, il offre une ceinture défensive suffisante.



Ill. 9 - La cheminée de la grande salle du premier étage.

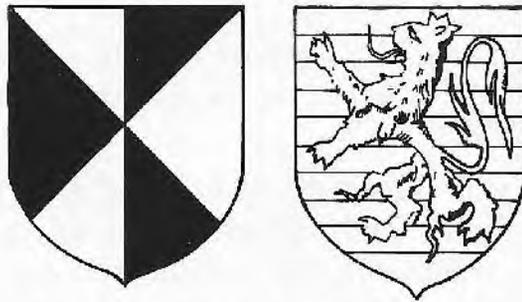
Un nouveau portail, magistralement introduit par deux exèdres percées de niches, est placé dans l'axe de l'ancienne grande tour. Il ménage un passage entre le tinallier et l'ancien bâtiment des cuisines, puis dessert la nouvelle esplanade, divisée en deux parties : la "grande cour" et la "terrace" et marquée par une légère dénivellation. Ce portail d'un excellent dessin présente toutes les caractéristiques d'une architecture maniériste déjà tardive. Il est composé sous la forme d'une travée corinthienne (une arcade reposant sur des piliers cantonnés de colonnes), surmontée d'un fronton triangulaire interrompu, orné, dans les rampants de modillons et d'une frise de denticules. L'ensemble a été réalisé en pierre de molasse, à l'exception des colonnes en pierre de choin qui paraissent être des éléments antiques récupérés (Ill. 2).

40 - Déjà en place, si l'on en juge par certaines moulures qui subsistent. Ce qui n'exclut en rien qu'il ait été comme le tinallier fortement remanié, voire agrandi par la suite.

41 - Il sera reconstruit à l'identique et au même emplacement en 1653.

Le premier mariage de Timoléon se solde en 1602 par la mort de son épouse, mort jugée suffisamment suspecte pour susciter une requête auprès du Parlement de Paris. Lavé de tout soupçon, il épouse le 1er octobre 1616, Jeanne de Sassenage. C'est là une belle occasion pour procéder à de nouveaux travaux de décoration dans l'ancienne demeure. Une cheminée monumentale ornée de chutes de fruits et de légumes est posée dans la grande salle du premier étage (Ill. 9). Leurs armoiries y sont réunies au centre : celles des Maugiron à gauche "Gironné d'argent et de sable de six pièces" et celles des Sassenage à droite "burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueule armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout" (Ill. 10).

S'il continue ses activités militaires, il n'en doit pas moins soutenir quantité de procès que lui valent une accumulation de dettes. En 1602, la terre d'Ampuis est saisie à la requête de Gabrielle de Gadagne et en 1607, la terre d'Igé est vendue. Maréchal des camps, il est tué au siège du Pouzin le 4 mars 1622, d'un coup de mousquet. Sa succession, complexe, donne lieu à une vente de ses meubles et de somptueux bijoux⁴².



Ill. 10 - Armoiries des Maugiron et des Sassenage.

IV - Le château d'Ampuis au XVII^e siècle

1. François de Maugiron (propriétaire de 1622 à 1638)

Son fils, François de Maugiron, alors mineur, est mis sous tutelle de Jean Duboys, avocat. Il est maître des camps d'un régiment d'infanterie et sert en qualité de volontaire et de lieutenant dans le régiment commandé par son cousin, Claude de Maugiron. Lors des guerres d'Italie, il meurt sans alliance à l'âge de 22 ans et sans parent proche puisque son frère Georges est décédé en 1624. Atteint d'une maladie pestilentielle, il teste à Turin le 5 novembre 1638 et institue ses deux cousins germains Claude et Louis héritiers pour moitié de ses biens meubles et immeubles. Louis, en 1639, cède sa part à Claude.

42 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, EP 99, EP 105.

2. Claude de Maugiron (propriétaire de 1638 à 1652)

Claude de Maugiron est également maître des camps du régiment de cavalerie de la reine Anne d'Autriche, maréchal des camps et armées du roi et gouverneur de Vienne⁴³. Par contrat du 6 juillet 1624, il épouse Henriette de Choisy dame de Croquetaine. Frôlant la mort dans les batailles, il teste le 12 juin 1629, lègue 10000 francs à sa femme et institue comme héritière universelle sa mère, Madeleine de Lugoly puis à sa mort, ses enfants mâles ou à défaut ceux de son frère Louis. Alors qu'il dirige le régiment d'infanterie du baron de Lcuville, le 6 septembre 1635, il perd l'œil gauche d'un coup de mousquet. Malade, en 1640 il rentre à Ampuis qu'il a hérité de son cousin deux ans plus tôt. Son état ne l'empêche pas d'entreprendre un agrandissement conséquent à l'est, côté cour, de 10 toises (19 mètres⁴⁴) et de 15 toises (29 m.) à l'ouest, côté parc. Cela va permettre de doubler la surface du corps de logis et d'opérer un raccord avec les anciens bâtiments des cuisines (Ill. 11).

C'est Étienne Merau, maître maçon, qui est chargé "de bâtir et construire les murailles pour le rallongement du château d'Ampuis, murs de refend, escalier et clôture de la basse cour". Cette opération nécessite la démolition des murs de refend "du château vieux", de fond en comble et de la tour qui sert à monter aux chambres. Il est précisé dans le contrat que Merau devra élever le nouveau bâtiment à la hauteur de l'ancien en respectant l'épaisseur des anciennes murailles⁴⁵.

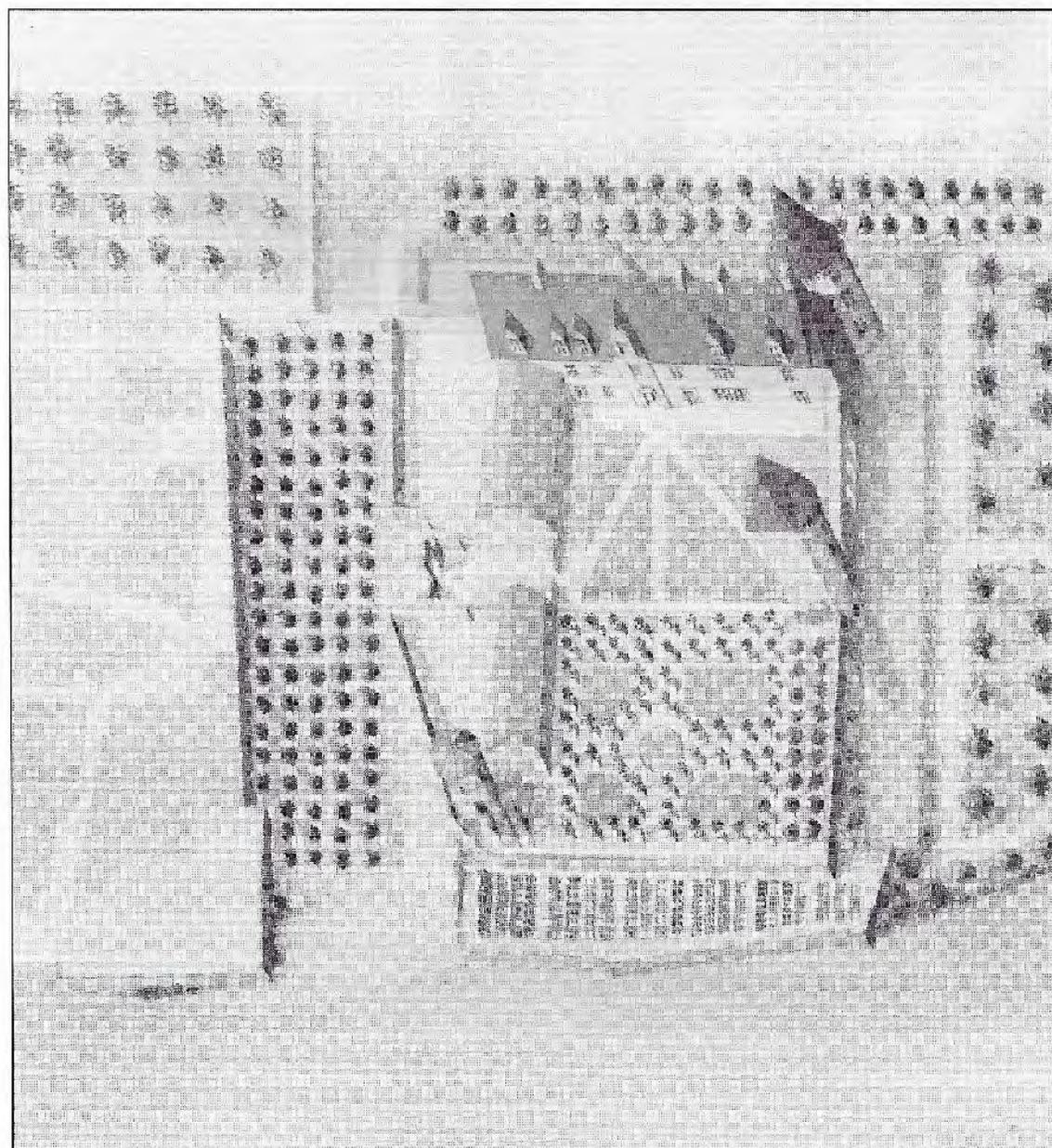
L'ancienne grande salle du rez-de-chaussée est agrandie, l'étage inférieur de la tour rouge est comblé pour conforter l'ensemble et un nouvel axe est créé en façade avec un avant-corps qui introduit l'escalier "à repos". Les deux rampes larges et donc beaucoup plus confortables que les traditionnels escaliers en vis, s'appuient sur un mur noyau dont les extrémités sont en pierre de taille et le reste en maçonnerie. L'avant-corps est percé d'une porte surmontée d'une imposte à balustre, d'une grande croisée et d'un larmier (Ill. 12). Il est précisé dans le contrat qu'il est précédé d'un perron, aujourd'hui non visible. Édifié dans le style Louis XIII avec des bossages en table cernant de grandes baies rectangulaires, il n'a pas été totalement achevé puisque les consoles et la plate-bande de l'entrée ne sont que des pierres équarries. Au-devant trois allées en patte d'oie conduisent l'une au grand portail, l'autre au parterre et la troisième à la grande tour.

Dans la partie ajoutée sont créées deux salles au rez-de-chaussée, une salle du commun, une sommellerie et sa cave. Parmi les nouveautés en matière de distribution, notons un vestibule qui dessert ces pièces, s'achève par un petit escalier de service et permet d'éviter l'inconfort des pièces en enfilade. Le raccord avec l'ancien bâtiment des cuisines se fait par l'intermédiaire d'une double arcade qui semble antérieure. Celle-ci se distingue par une

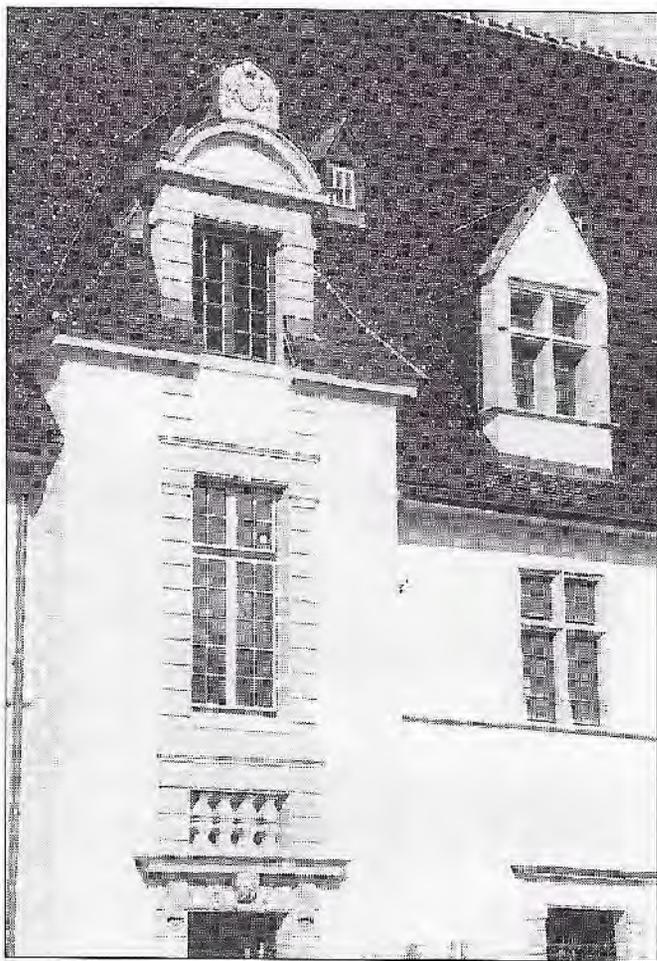
43 - Lyon, archives Départementales du Rhône, EP 150, cf chapitre III : Ampuis au XVII^e siècle, p. 13.

44 - Une toise de roi = 1,923 cm.

45 - La maçonnerie employée sur le nouveau corps de bâtiment se distingue nettement de l'ancienne par la présence de pierres de petites dimensions de couleur grise, s'opposant à l'appareillage beige clair de la façade est, et à celui de dimensions plus importantes des tours et de la façade ouest.



*Ill. 11 - Restitution du château au XVII^e siècle.
Aquarelle de F. Martinuzzi - 1999*



Ill. 12 - L'avant-corps du château, côté jardin.

superbe cheminée qui rappelle les modèles visibles à la villa de Merle à Grigny (construite entre 1621-1625) et à l'ancien couvent des Carmes Déchaussés, à Lyon, chemin de Montauban (également du milieu du XVII^e siècle). Ces colonnettes de porphyre ou marbre rouge et vert peuvent être des éléments beaucoup plus anciens réutilisés.

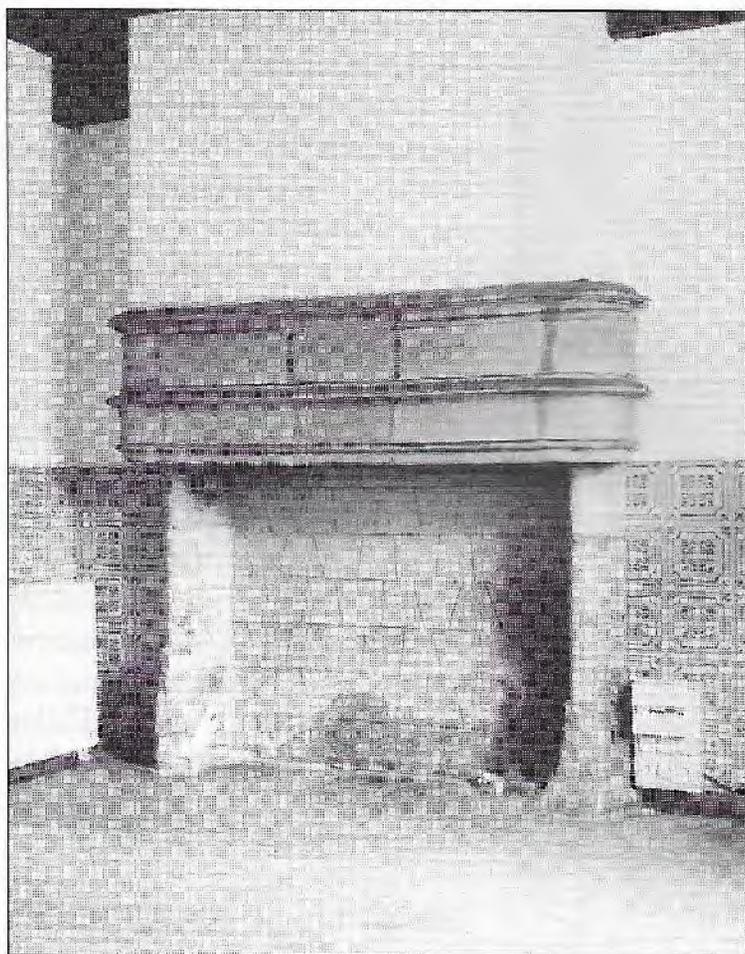
Le projet d'agrandissement était ambitieux, cependant Claude ne manque pas de faire preuve d'une certaine lésinerie. Dans les contrats, il précise que doivent être utilisés les matériaux qui sont sur les lieux comme *"les vieilles croisées et portes pour les replacer aux lieux portés par le plan"*. S'il est fréquent de réutiliser les matériaux dans la mise en œuvre, il est plus rare de récupérer des croisées d'un ancien

style qui ne s'harmonisent guère avec le nouvel avant-corps à bossages. De même, dans la partie ancienne, si une porte à encadrement à bossage est créée pour livrer accès au jardin, elle jouxte les croisées jumelées d'esprit encore gothique.

De la même façon, il est précisé dans un contrat du 1^{er} avril 1640, que le charpentier de Vienne, Geoffroy Malcour doit exécuter les planchers et combles et, qu'en ce qui concerne les poutres et solives du plancher du bâtiment neuf, il copiera la forme de ceux du vieux logis excepté qu'ils ne seront *"ni en fougère, ni moulurés sinon le rallongement du bâtiment vieux"*³¹⁶. Là encore les analyses dendrochronologiques ont parfaitement confirmé cette reprise dans la partie ancienne où deux ou trois poutres et des solives (selon les étages) ont été réalisées dans des bois abattus à l'automne ou en hiver 1639. Peu après, Léonard Martin, qualifié d'entrepreneur des ouvrages du seigneur comte de Maugiron, passe un prix-fait avec Nicolas Faure, marchand tuilier de l'Argentière, pour acquérir 15 milliers de grosses briques appelées plotets, qui ont pu lui servir à l'élaboration des conduits de cheminées.

La charpente est identique à celle réalisée par Guy de Maugiron et seuls se distinguent quelques bois de récupération, des chevrons en deux pièces

46 - Grenoble, Archives Départementales, notaire J. Faure, 3E 16218.



Ill. 13 - Une cheminée des cuisines

assemblés à mi-bois, des poinçons avec bossage de 20/20 d'aplomb (ceux de 1529 étaient de 27x27) à trame irrégulière de 4,43 à 5,08. Trois lucarnes sont ajoutées côté cour "aux lieux nécessaires". Elles seront décrites, dans une expertise de 1685, comme des croisées de grande hauteur.

Le château est désormais pourvu de deux ailes, celle de la galerie et celle de l'ancien bâtiment des cuisines. De façon à harmoniser visuellement cet ensemble, le cordon qui sépare les niveaux du premier corps de logis est reproduit à l'identique sur son extension, mais aussi sur l'aile des cuisines et sur le tinal-

lier. Désormais, ces annexes sont intégrées visuellement au corps de logis et ferment la composition côté village. À l'inverse, la galerie perd ses derniers éléments défensifs. Le pont-levis est supprimé et remplacé par trois arcades qui ménagent une percée sur le potager, tandis que des balustres simples ou doubles garantissent sa partie supérieure.

Un nouvelle muraille d'enceinte "*placée en ligne droite et à angle droit*" et s'élevant au premier étage du corps de logis longe "*la grande allée, le parc*" et ceinture l'ensemble du clos. Claude de Maugiron dispose désormais d'un bel espace clos face au château, qui lui permet d'envisager un jardin plus harmonieux et surtout axé sur son avant-corps.

L'esplanade qui s'étale jusqu'au Rhône se divise en une grande cour, une terrasse d'agrément et une terrasse servant de potager. Cette dernière, installée à l'emplacement de l'ancien chemin de halage, forme une bande étroite et est entourée de murs afin d'être garantie des inondations.

Claude commande en 1641, à Abraham Pauze, maître fondeur à l'Arsenal de Lyon, des cornets et robinets de fontaines, correspondant sans doute au large bassin circulaire à margelle de pierre, visible sur la vue du XVIII^e siècle. Il est encadré de quatre parterres plus étroits au sud (afin de préserver l'axe sur l'avant-corps), où sont disposés des orangers en caisses et des mûriers qui forment des allées comme c'est alors la mode dans les jardins lyonnais. Un



Ill. 14 - Le colombier
avec la grotte réalisée au XIX^e siècle.

second bassin en maçonnerie ni "dallé ni cadette" est cité dans la description de 1685 à côté du pigeonnier. En 1659, les travaux dans le jardin se poursuivent car on y exhume des pavés de marqueteries que Chorier juge très anciens.

Un jardinier, logé au château, est affecté à son entretien. Les baux qui lui sont passés précisent la composition du clos. Au nord et à l'ouest sont des potagers et des vergers plantés de griottiers, d'abricotiers, d'une pépinière d'arbres fruitiers à pépins et noyaux et de mûriers destinés à garnir les allées du jardin. L'allée qui divise le grand pré est plantée de trois cent douze pieds d'ormes et celle au bord des fossés l'est de tilleuls. Une grande salle de tilleuls (trois cent quarante neuf pieds), parfois nommée le chenevier, conduit au port et au grand portail. Des mûriers et peupliers entourent le colom-

bier. Le jardinier est chargé de fournir les herbages, racines et fruits nécessaires à la subsistance des habitants, tant du château que de la maison de Vienne⁴⁷. En 1687, sont entreposées dans une tour, deux têtes de marbre blanc, six statues de marbre blanc, qui peuvent servir à l'ornement des salles ou des jardins.

Les séjours à Ampuis sont alors fréquents et plusieurs "comptes de bouches", conservés dans les archives, révèlent que les Maugiron s'approvisionnent à Lyon au Port du Temple pour ce qui concerne l'épicerie. Lors d'une course sont acquises des denrées rares tels deux cent citrons, et autant d'oranges, des grenades, une livre de cannelle, de girofle, muscade, poivre, pignon, corne de cerf, gomme, sucre⁴⁸.

Claude tombe malade en se rendant à Chalons-sur-Marne dans son château de Croquetaine et y meurt le 2 septembre 1652 d'une hémorragie causée par la fatigue. Mazarin se dit attristé *"de la perte d'un ami de cette qualité là dont je connaissais le zèle pour le bien de l'État et les bonnes volontés pour moi en mon particulier. Au premier avis que j'eus de sa mort je me*

47 - Cf chapitre III - Ampuis au XVII^e siècle, p. 31, N^o 56.

48 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, EP 108.

donnais l'honneur d'écrire aussitôt à leur majesté pour les supplier très humblement de conserver à son fils le régiment de la reine et de le considérer en tout comme l'héritier de la fidélité et du zèle de son père qui a été, sans doute, un des plus passionné serviteur qu'elles aient jamais eu. Vous me consolez en m'apprenant qu'il ressort aussi de son service, par les belles espérances qu'il donne de soi, ayant commencé de bonne heure à servir le roi puisqu'il a déjà fait deux campagnes⁴⁹. Il laisse un fils d'Henriette de Choisy du Mortier, Jean-Baptiste Gaston.

3. Jean-Baptiste Gaston de Maugiron (propriétaire de 1652 à 1669)

Gouverneur de Vienne, Jean-Baptiste Gaston épouse Madeleine-Françoise de Choiseul de Plessis, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans le 11 février 1653. La même année, il fait refaire le colombier (Ill. 14) placé à l'extrémité des communs. Il est réalisé selon les mêmes dimensions que celui qui le précédait, en maçonnerie et pisé et une glacière sera creusée dans la partie inférieure⁵⁰. Quelques travaux de maintenance conservent le château en état, telle la réfection des murailles du clos en 1662 et des toitures⁵¹. Ainsi, en 1668, Jean Rolland reprend celles en ardoises du corps de logis et de la tour grise et celles en tuiles plates à crochets de la tour rouge et de la grande tour⁵².

Fort dépensier, Jean-Baptiste Gaston de Maugiron n'épargne son immense fortune ni dans les camps militaires, ni à la cour, tant et si bien qu'il cumule les dettes. Ruiné, sans enfants, il s'éteint à l'âge de trente cinq ans à Paris, le 23 janvier 1669 en son hôtel particulier de la place Royale. Ses meubles sont saisis et sa veuve Madeleine-Françoise de Choiseul de Plessis est chargée de soutenir un procès contre les créanciers entre 1669 et 1671. Par son décès, la substitution établie par le testament de son père est ouverte en faveur de son oncle Louis de Maugiron *"comme plus proche et plus habile à lui succéder"*. Prudent, ce dernier n'en accepte pas moins l'héritage sous bénéfice d'inventaire. C'est à cette occasion qu'est entreprise une expertise riche en renseignements sur l'apparence du château. C'est manifestement une demeure qui de longue date a été habitée par des guerriers, puisque s'amoncelle, au premier étage de la grande tour, une extraordinaire collection d'armes, tels cinquante neuf vieux mousquets, des piques, deux petits pieds d'artillerie de fonte pouvant porter une balle de boulets, quatre-vingt-onze casques ou Bourguignots de fer rouillés, dix-sept doigts de cuirasse, deux cent soixante et un plastrons de cuirasse, des hausse col de fer, *"le tout vieux et fort usé de la rouille"*⁵³.

49 - Terrebasse H. de, Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois, Lyon, 1905, p. 197.

50 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, 3E8904.

51 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, 3E8908 et 3E8910 B.

52 - Cf chapitre III : Ampuis au XVII^e siècle, p. 17.

53 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, BP 2827.

4. Louis de Maugiron (propriétaire de 1672 à 1672) et Madeleine de Choiseul (propriétaire de 1672 à 1693)

Destiné à entrer dans les ordres, ce dernier a une telle passion des armes qu'à quinze ans et sans l'assentiment de sa famille, il s'engage sur les champs de bataille. Il épouse le 17 février 1645, Louise de Pierregourde. Devenu héritier des biens de son neveu en Dauphiné par jugement du 8 février 1672, il n'en profite guère puisqu'il décède la même année le 16 août. Madeleine de Choiseul, veuve de Jean-Baptiste Gaston, soutenue par les créanciers de son époux, entreprend dès lors un long procès aux héritiers substitués et continue à régir le domaine jusqu'en 1693.

Au cours de cette période, l'ensemble des bâtiments commence à souffrir d'un véritable défaut d'entretien. La dame de Choiseul fait procéder pourtant à des réparations, notamment au tinailler *"dont le couvert est pourri"*, à la grande tour du château *"dont les murailles au nord sont ouvertes de haut en bas ce qui ne manque pas d'ouvrir également le couvert"*, à l'écurie *"dont la muraille est tombée"* et la grande muraille au long du Rhône *"en partie ruinée à cause des inondations"*⁵⁴. En 1687, les couverts de la "tour rouge" et de la "grande tour" faits à la française sont couverts de tuiles plates à crochets⁵⁵. Madeleine de Choiseul meurt à Paris, âgée de soixante-dix ans le 14 octobre 1698 et est enterrée au couvent des Petits Augustins près du Pont Neuf.

V - Le château d'Ampuis au XVIII^e siècle

1. François de Maugiron (propriétaire de 1693 à 1719)

François de Maugiron est bailli de Vienne et grand maître des eaux et forêts du Dauphiné en 1684. Ses services militaires sont de courte durée car, après le mort de son père, il est pourvu de la charge de bailli du Viennois par lettre de provision du 7 février 167. Il épouse Angélique-Catherine-Thérèse de Sassnage le 27 août 1679 et ont dix enfants. C'est lui qui poursuit contre Madeleine de Choiseul le procès en revendication qu'il finit par remporter le 3 septembre 1693.

Il procède alors à la consolidation de la terrasse du Rhône et à d'importants travaux de décoration. En effet, en cette fin du XVII^e siècle, les vastes pièces sont passées de mode et la cour de Louis XIV leur préfère des espaces plus petits, faciles à chauffer et surtout plus confortables.

L'espace du château est ainsi distribué :

Au rez-de-chaussée, l'écurie qui jouxte la cuisine est convertie en orangerie⁵⁶.

54 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, 2B 14.

55 - Cf chapitre III - Ampuis au XVII^e siècle, p. 31, N^o 54.

56 - Les descriptions des pièces et du mobilier sont issues des inventaires conservés aux Archives Départementales du Rhône de 1705 : EP 150 et 1753 ; BP2819 et EP 188.

Puis viennent les pièces de service telles la cuisine et la sommellerie et la salle du commun garnie de deux grandes tables de chêne, de bancs et de garde-robes.

Après l'escalier se trouve l'ancienne grande salle du château qui sera divisée en deux parties entre 1705 et 1753 : la "grande salle basse" et une "antichambre". Les murs des deux pièces ont un même décor de tapisserie de cuir de Cordoue couleur argent et bleu. Ces cuirs sont divisés en pièces quadrangulaires cousues les unes aux autres, le plus souvent ornées de fleurs d'oiseaux polychromes et en relief. Ici, en complément, un ensemble de peintures de soubassement avec un trompe-l'œil en grisaille imitant des panneaux de boiseries, un second registre avec les panneaux de cuir et un troisième avec une frise à décor de rinceaux, de feuilles d'acanthes et de mascarons dans les tons de bleu et blanc (Ill. 15). L'ensemble est réalisé dans l'esprit des peintres Jean Bérain et Claude Audran qui diffusent à la cour de Louis XIV, un nouveau répertoire de formes marqué par plus de souplesse et de fantaisie. Les motifs sont organisés en frises verticales ou horizontales ornées de guirlandes, fleurons, coquilles, palmettes, animaux fantastiques dans des tonalités de bleu, rose ou gris comme au château de Bagnols en Beaujolais.



Ill. 15 - Décor mural et du plafond.

L'accès à la grand cour se fait désormais par deux portes vitrées, l'une était déjà en place depuis 1640, l'autre est créée à l'identique en remplacement des anciennes croisées.

Deux d'entre elles sont alors obstruées et recouvertes d'enduit après que leurs moulures eurent été bûchées. Ainsi la façade revêt une allure classique avec une partition plus régulière et surtout un aplomb entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Le mobilier se compose de tables en noyer, couvertes de tapis verts attachés à des clous dorés, de tapisseries ou de tapis de Turquie, d'un canapé, de fauteuils, de chaises à la Dauphine en pœau ou en damas noir, de deux grands guéridons et d'un trictrac d'ébène et d'ivoire. Sur la cheminée trônent le portrait du chevalier Bayard, une garniture de quinze pièces de faïence, tandis que deux gros chenets de laiton renvoient la lumière des flammes dans cette vaste pièce.

La salle suivante est divisée en deux parties dès 1705, une "antichambre" à décor de cuir de Cordoue et de peintures murales et une "grande chambre basse" à boiseries. Cette dernière est agrémentée de cinq portraits dorés à cadre ovale, d'un tableau représentant un paysage, d'un autre avec saint François de Sales, de quelques estampes et d'un bénitier de cristal. Deux guéridons, un lit et une table en racine contenant un échiquier en buis servent à son utilisation. La tour grise est ornée de boiseries, meublée de fauteuils, de canapés en soie ou en velours aurore, d'un petit bureau et décorée de sept tableaux de paysage, d'un portrait, d'estampes représentant le triomphe d'Alexandre, Molière, Arlequin et Pomone et de dix-sept petits tableaux sur du vélin. Sur une cassette de racine se trouvent les armoiries des Maugiron et des Sassenage. Onze pièces de faïence et une boule de marbre garnissent la cheminée.

Au premier étage, au-dessus de la salle du commun est une salle dont les murs sont recouverts de neuf pièces de tapisserie d'Aubusson. Elle est ornée de seize chaises de tapisserie couleur feu et blanc, deux tables de noyer recouvertes de tapis verts, maintenus par des clous dorés, seize tableaux, neuf pièces de faïence sur la cheminée et deux petits bustes de plâtre bronzé. La "chambre ornée en plâtre", au sud de cette pièce, possède un lit à l'impériale recouvert de damas vert, douze chaises couvertes de toile verte, une table de noyer incrusté d'ardoise, une petite table servant d'écritoire, six portraits ovales, un grand miroir, un crucifix et un bénitier de cristal.

Dans la petite tour rouge sont les archives. Puis vient la grande salle parée de huit pièces de tapisserie de haute lice à grands personnages. Deux sofas en noyer garnis de velours rouge, dix fauteuils recouverts de tapisserie à l'aiguille, un paravent, une table en noyer et deux piédestaux en bois où reposent deux têtes de marbre forment l'ameublement. Suit une chambre recouverte de boiseries (aujourd'hui disparues) avec un lit à l'impériale, huit fauteuils, un sofa garni de damas jaune et une commode. La cheminée est surmontée d'un trumeau orné de deux glaces. La tour grise sert de bibliothèque et comprend, selon Salomon, une curieuse disposition de casiers et de rayonnages dominée au haut du fronton par l'écu des Maugiron.

De là, il est alors possible d'accéder à la galerie où, à son extrémité, la dame de Sassenage fait aménager une chapelle. Elle est bénie par le curé de Condrieu le 1^{er} juin 1693 "*étant bien informé qu'elle l'a mise en état et fourni tous les ornements*"⁵⁷. Peut-être commande-t-elle alors le splendide retable (Ill. H.T. p. 45) en bois sculpté d'anges et de consoles encore présent au

57 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, EP 150.

château servant de cadre à un tableau montrant la Sainte Famille dans l'atelier de Joseph ? La grande tour est, quant à elle, divisée, à chaque étage, par une chambre et un cabinet.

François décède à Vienne où il a établi sa demeure, le 7 mars 1719, âgé de soixante-dix ans.

2. Denis-Louis-Timoléon de Maugiron (propriétaire de 1719 à 1728)

Denis-Louis-Timoléon de Maugiron hérite de son père en 1719. Baptisé en 1681, il ne suit pas la carrière militaire et est pourvu de la charge de bailli du Viennois suivant les lettres de provision du 19 juillet 1719. Le 18 août 1719, il comparait sans gant, sans manteau et désarmé et ayant mis ses genoux à terre et ses mains jointes, il rend au roi "*ladite foi et hommage pour raison de la terre et seigneurie d'Ampuis et prête serment sur les saints Évangiles d'observer les anciens et nouveaux chapitre de féodalité*"⁵⁸. Le 4 août 1720, il fait réparer la galerie du château qui présente des signes de faiblesse. Les piliers et les arcs sont repris, les murs enduits et de nouvelles cadettes sont posées au-dessus⁵⁹. Il épouse, en 1720, Catherine Charlotte de Chalus Saint-Priest et meurt très jeune, huit ans plus tard.

3. Guy-Joseph de Maugiron et Timoléon-Guy-François de Maugiron (propriétaires de 1728 à 1755)

L'abbé Guy-Joseph-François de Maugiron est nommé tuteur du jeune Timoléon-Guy-François de Maugiron qui a été baptisé dans l'église d'Ampuis en 1722. Étant donné les avantages faits par testament à la dame Chalus de Saint-Priest et à l'abbé, ils obtiennent leur vie durant, pour elle l'usufruit du château du Mollard, et pour lui celui du château d'Ampuis⁶⁰.

E. Salomon attribue à tort à Timoléon la conception des nouveaux jardins "*dessinés par Le Notre*"⁶¹, en fait la paternité en revient à son oncle Guy-Joseph. Cet agent général du clergé de France, chanoine comte de l'Église de Lyon, demeure à Paris. Ayant entrepris, en 1729, de faire un jardin en parterre de broderie considéré alors comme "*considérable*", "*il fait la dépense de prendre un des jardiniers du roi et de rechercher les fleurs les plus curieuses et les plus chères et les semences de plantes les plus rares*"⁶². Le jardinier, Claude Morin, par précaution les sème dans l'endroit le plus sûr qu'il puisse trouver dans l'enclos, soit dans la terrasse au bord du Rhône nommée alors "*jardin des fleurs*", de façon à ce qu'elles puissent se multiplier avant de garnir les bordures de grand jardin.

Or, renoncules et tulipes vont faire des jaloux et "*charmer la curiosité*" de plus d'un jardinier. Si bien que le 31 mai 1730, le jardinier Jean Flacher de

58 - Paris, Archives Nationales, P 4971.

59 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, EP 150.

60 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, T 1123 38.

61 - André Le Notre (1613-1700).

62 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, 2B 30.

Givray en Dauphiné, profitant de l'absence de Morin au Château et sous prétexte de prendre des plants de choux-fleurs, arrache trente quatre des plus belles renoncules alors en fleur, six des oignons de tulipes les plus rares, six plantes de tournesol, six plantes des plus belles basalmes et douze plantes de piquemont. Une plainte est immédiatement formulée par le seigneur de façon à ce que les plants lui soient rendus, ce qui sera fait après un arrangement à l'amiable.

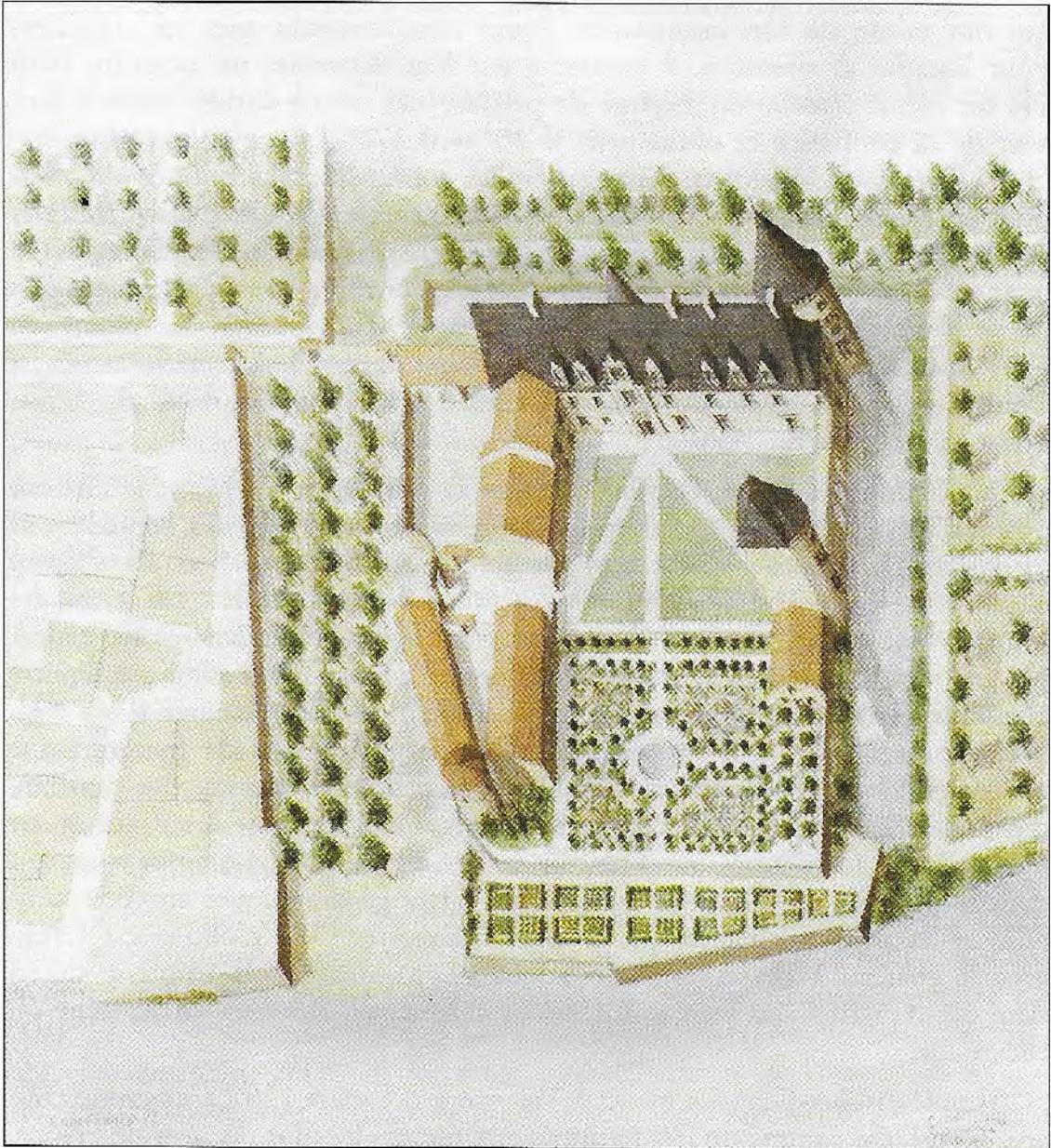
En fait, nombre de documents témoignent de l'amour de l'abbé pour les plantes rares. Dans ses parterres, outre les fleurs qu'il fait cultiver avec précaution sont également disposés une centaine d'orangers, dont des orangers chinois, en caisses ou en pots, des lauriers roses et des grenadiers. Ces plantes fragiles sont remisées pour l'hiver soit dans l'orangerie ou "grande serre", créée à côté de la cuisine, soit dans celle aménagée dans une partie de l'ancien tinallier nommé alors grande halle qui fait face à une nouvelle écurie. Les tilleuls qui garnissaient l'avant-cour sont remplacés par des marronniers d'Inde plus exotiques qui se retrouvent également en bordure du grand pré. Le jardin potager est quant à lui garni d'arbres nains à fruits et à pépins "choisis".

Élevé au collège d'Harcourt à Paris, l'imoléon-Guy-François de Maugiron est à l'âge de seize (1738) simple mousquetaire. Puis, il est nommé maître des camps d'un régiment de cavalerie à la tête duquel il combat en Bavière, en Bohême (1742), en Alsace (1743), à Weissembourg (1744), au siège d'Ath et d'Anvers (1746). Tant et si bien qu'il est promu brigadier des armées du roi l'année suivante. Il fait une brillante carrière militaire et un mariage tout aussi prestigieux en épousant Marie-Françoise-Camille de Sassenage. Son contrat de mariage du 8 octobre 1740 n'en est pas moins signé par Louis XV, la reine, le Dauphin, la Dauphine et les autres princes, seigneurs et dames de la cour.

Le château d'Ampuis ne fait guère partie de ses préoccupations premières, cependant il ne manque pas de faire œuvre utile en faisant réparer le port public d'Ampuis. Il le rend plus accessible en achetant des terrains aux abords de son grand pré et en faisant établir à ses frais un chemin plus court vers le village. En fait cet acte civique vise surtout à libérer son clos d'une contrainte. N'avait-il pas accepté que les habitants utilisent le port du château (aménagé au temps de Laurent en 1557), tant que celui du village était incommode ? Il avait mis pour seule condition que rien ne soit entreposé dans le port ou dans l'avant-cour. Cependant le commerce demandant de fréquents embarquements et entrepôts, cette situation devenait gênante.

C'est à cette occasion que sont dressés le plan et la vue à vol d'oiseau de 1748⁶³. Le plan est un document précieux car, après confrontation aux relevés actuels de géomètre, il est rigoureusement exact. La vue à vol d'oiseau, plus séduisante, donne une idée de l'implantation, la forme des bâtiments et la pente des toitures. En revanche, si on la compare aux expertises et inven-

63 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, C 757 et 10G 2270.



*Ill. 17 - Restitution du château au XVIII^e siècle.
Aquarelle de F. Martinuzzi - 1999*

taires trouvés dans les archives, il est avéré que l'auteur a apporté nombre d'interprétations dans la régularisation des édifices ou au niveau de la forme des ouvertures (Ill. 17).

Les fatigues de la guerre et les accidents obligent Timoléon-Guy-François à venir se reposer à Lyon probablement jusqu'en 1750. Les plaisirs de la cour, la vic, les équipages de guerre et la mauvaise gestion compromettent rapidement sa fortune. Dans cette ville, il tombe entre les mains de gens d'affaires qui ont raison de son insouciance. Après s'être entendu avec ses créanciers pour liquider sa situation, il contracte par leur entremise un emprunt fictif sur ses biens, mais ayant négligé de prendre des contre-lettres, ceux-ci abusent de sa confiance et obtiennent le 15 avril 1755, d'une commission établie à Lyon, un jugement déclarant nulles toutes les substitutions du marquis de Maugiron. L'abbé ne peut lui être d'aucun secours car il décède la même année. Occupé aux guerres d'Allemagne, Timoléon-Guy-François ne peut se défendre et le 13 septembre 1755, la terre et le château sont adjugés à Harenc de la Condamine aux prix de 290 000 livres. Sa femme est alors *"en cour auprès de la Dauphine"* et leurs deux filles, dont la santé est altérée, sont à la garde de leur grand-mère Catherine Charlotte de Saint-Priest au château du Bousquet.

Tandis que ses biens sont liquidés par le Parlement de Lyon, le château d'Ampuis est saisi et mis sous scellé car il est constaté que des déprédations se commettent journellement aux orangiers et surtout aux allées du château qui ont été coupées à l'exception d'une allée de marronniers. En 1754, les toitures sont considérées en très mauvais état. Timoléon de Maugiron, dépossédé de son bien n'obtient l'autorisation que d'emporter ses affaires militaires et ustensiles de guerre qui consistent en une cuirasse et ses paniers, six couvertures de mulet en drap jaune, trois colliers d'attelage de fourgon, une malle de vaisselle, des chaises d'armée couvertes de moquette, des cantines, des malles, des lits de cuir pliants et deux canons de fonte à ses armes sur leur affût de fer donnés par François 1^{er} à Guy de Maugiron qui trônaient dans le parterre. S'y ajoutent quantité de cartes géographiques en code militaire et les livres allemands qui lui sont nécessaires⁶⁴. Le mobilier est vendu avec le château à l'exception des meubles appartenant à la comtesse douairière de Maugiron qui sont transférés au château du Bouquet en Ardèche où elle réside.

Timoléon-Guy-François meurt à Valence le 14 mars 1767 à quarante cinq ans. Considéré comme un des hommes aux mœurs les plus décriés de France, suite à d'excessives débauches, il n'en est pas moins en relation avec un grand nombre de savants dont Voltaire. Homme de lettres et d'esprit, il s'illustre dans l'art de tourner des vers et est agrégé à la Société Royale des Arts en donnant un discours le 22 juillet 1750, intitulé *"mémoire sur la formation des pierres, des lacs et celle presque instantanée d'un vallon en Dauphiné et comprenant certaines considérations sur les crétiens du Valais"* conservé à la bibliothèque de l'Académie de Lyon. Ses deux filles dépossédées n'en continueront

64 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, BP 2827.

pas moins à soutenir des procès, tant et si bien que le jugement de la Commission de Lyon sera cassé par le Conseil du roi, l'affaire fut renvoyée au Parlement de Grenoble. Elles n'obtiendront gain de cause qu'en 1780 sans pour autant entrer en possession du château qui depuis le Moyen-Age avait été transmis en héritage sans avoir jamais changé de main⁶⁵.

4. Louis-Hector-Marie Harenc de la Condamine (propriétaire de 1755 à 1794)

Par adjudication du 13 septembre 1755, Louis-Hector-Marie Harenc de la Condamine, ancien page à la petite écurie du roi, devient propriétaire du château d'Ampuis. Le 23 mai 1756, il fait son entrée dans l'église où il est reconnu pour seigneur de la paroisse. *"Tous les habitants de la paroisse d'Ampuis s'étant assemblés, unis sous les armes dans l'avant-cour du château, en conséquence de la permission qu'il en avait obtenu de M. le marquis de Rochebaron, commandé par différents officiers avec drapeaux, tambours et fifres, conduisirent le dit seigneur de la Condamine, à l'église de la paroisse où le curé, assisté de son vicaire à la porte de l'église, au son des cloches, lui a présenté l'eau bénite; lequel fut ensuite conduit sur le banc destiné au seigneur. Après les cérémonies accoutumées pendant la messe, il fut reconduit au château avec les mêmes cérémonies. Puis il congédia les habitants après leur avoir donné des marques de bienfaisance et de sa générosité"*⁶⁶. Un an plus tard il épouse Antoinette de Colabeau dont il aura trois fils. En 1758, il insiste pour rétablir son droit de bac que lui contestent les fermiers généraux de Sainte-Colombe et Condrieu. Il explique que ce qui fait la richesse de la terre d'Ampuis, ce sont les vins de Côte-Rôtie qui se vendent fort cher. Il s'y cueille également beaucoup de fruits (cerises, abricots, melons) et légumes, qui s'écoulent vers Vienne et plus encore vers Lyon grâce aux bateaux tirés par des chevaux⁶⁷. Soucieux de rentabiliser sa terre, il fait planter quantité de mûriers en place des marronniers, saules et peupliers et développe la culture des vers à soie⁶⁸.

Le château est correctement entretenu sans dépenses excessives. En 1760, charpente et toitures sont reprises, non plus en ardoises pour les hauts combles, mais en tuiles à crochets. Des cheminées en marbre remplacent celles du XVI^e et XVII^e siècles. Plusieurs baies rectangulaires, certaines avec des balcons ou des garde-corps en fer forgé, caractéristiques de la seconde moitié du XVIII^e siècle, sont percées au nord, à la grande tour et du côté des fossés. Ceux-ci sont réduits par une terrasse directement accessible de la salle basse. C'est également à cette époque que la bâtiment des cuisines est surélevé afin de créer des chambres plus confortables. La toiture dépasse désormais du grand comble, ce qui entraîne la démolition d'une des lucarnes du XVII^e siècle. La galerie et la grande tour, ne pouvant être sauvées, sont entiè-

65 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, chapitre - Ampuis au XVII^e siècle, 1924, p. 33.

66 - Lyon, Archives Départementales du Rhône, BP 2827.

67 - Lyon, Bibliothèque Municipale, Fonds général, manuscrit N^o 2310.

68 - Vienne, Archives Hospitalières, III44.

rement rasées peu avant la Révolution⁶⁹. Le fossé est comblé et un mur de soutènement sépare l'esplanade du potager.

Député de la noblesse en 1789 et suspecté *"d'avoir toujours manifesté des sentiments inciviques"*⁷⁰ Louis-Hector-Marie de Harenc de la Condamine doit s'enfuir d'Ampuis à plusieurs reprises afin de se cacher chez des fermiers, cependant c'est dans son château, sur lequel les scellés ont été partiellement apposés qu'il achève sa vie en 1794.

VI - La château d'Ampuis au XIX^e et XX^e siècles

1. Pierre-Marie-Anne Harenc de la Condamine (propriétaire de 1794 à 1839)

Pierre-Marie-Anne Harenc de la Condamine succède à son père en 1794. Page du comte d'Artois, capitaine, il fait ses preuves de noblesse au cabinet des Ordres du Roi afin de recevoir les honneurs de la cour en 1786. Il épouse en 1788 Guillemette-Antoinette Charrier de la Roche. Lors de la Révolution, il s'évertue à multiplier les preuves de civisme. En effet, lorsque les officiers municipaux lui demandent s'il n'a pas enfoui de l'or, il répond que lors de la rébellion des Lyonnais l'année précédente, il a caché son argenterie, mais que depuis il l'a déterrée afin d'en faire un don patriotique. Il précise que c'est une offre que son père voulait faire à la République et qu'il y joint ses vœux pour la prospérité nationale. Selon G. Trancy, en l'an II, dans un rapport du comité Révolutionnaire élaboré à la suite d'une visite au château, il est dit : *"il y du côté nord une mauvaise tournelle garnie de fer blanc, démolie à moitié et découverte et même il (Pierre-Marie-Anne Harenc de la Condamine) nous a dit qu'il s'était présenté à la municipalité pour faire mettre les restes de ladite tournelle par terre. On lui a répondu qu'il ne fallait rien branler que le séquestre ne fut levé"*⁷¹. C'est donc peu après la Révolution que les tours du château, il est vrai très endommagées, sont décapitées.

Le plan cadastral, levé en 1809, nous décrit la propriété avec précision. La galerie et la grande tour n'existent plus, les fossés ont été comblés à l'est tandis que ceux au nord, dénommés terre et jardin ne sont déjà plus en eau.

2. Claude-Marie-Scolastique Harenc de la Condamine (propriétaire de 1839 à 1866), Jeanne-Marie-Françoise-Caroline de Harenc de la Condamine (propriétaire de 1866 à 1869), Léonor de Cibeins (propriétaire de 1869 à 1895)

Claude-Marie-Scolastique Harenc de la Condamine hérite de son père en 1839. Il habite Paris, mais vient régulièrement à Ampuis et administre avec

69 - La galerie et la grande tour sont encore réparées en 1761, cependant elles ne sont plus décrites lors de la pose des scellés en 1794 et ne sont plus mentionnées sur le cadastre de 1809 (ADR 3P0007).

70 - Lyon, Archives Départementales, 1Q736.

71 - Trancy G., *Histoire d'Ampuis*, Vienne, 1924, p. 67.



*Ill. 18 - Restitution du château au XIX^e siècle.
Aquarelle de F. Martinuzzi - 1999*

un grand soin sa propriété, ainsi que nous l'indiquent de nombreuses lettres adressées à A. Colombet, maître tonnelier à Ampuis. Il s'enquiert de ses récoltes, de la qualité, quantité et prix du vin. Plus qu'une demeure noble, le château devient dès lors une véritable exploitation viticole et la petite cour regroupe le cuvage, l'écurie et une magnanerie.

A l'intérieur du château les anciens décors sont progressivement remplacés par des boiseries ou des papiers peints. Seul aménagement d'envergure : le colombier est transformé en chapelle. L'entrée se fait par une rampe en bois accolée à l'ancien tinallier et rejoint une courte nef qui jouxte une petite sacristie. Une petite grotte en pierre de tuf est aménagée au bas de la nef avec un système de fontaine qui devait ruisseler jusqu'à un petit bassin encore visible (Ill. 14). La partie inférieure du colombier, qui servait jusqu'alors de glacière, sert de crypte à plusieurs cercueils en plomb. A l'intérieur de la chapelle un décor de stuc et de faux marbre accompagne un autel de marbre et surtout un remarquable tableau représentant un saint Sébastien (Ill. 19). Une chapelle plus modeste est également aménagée au premier étage de l'ancienne tour rouge, là où étaient les archives.

Il décède sans enfant le 29 juin 1866 et l'ensemble des biens revient à sa sœur Jeanne-Marie-Françoise-Caroline de Harenc de la Condamine, dame au chapitre royal de Sainte-Anne de Munich. Elle nomme pour légataire son cousin Léonor de Cibeins qui habite dans la demeure de ses ancêtres dans l'Ain et décède le 17 juin 1869. Ce dernier conserve Ampuis vingt-six ans et le vend meublé, le 28 mars 1895 à André-Marie Fustier, négociant à Saint-Étienne.

L'ensemble des bâtiments est convenablement entretenu. En 1881, l'architecte Firmin vient estimer les réparations à faire et à cette occasion la cheminée de la salle à manger est remplacée par une nouvelle en marbre. Des lucarnes de petites dimensions en bois sont ajoutées afin d'éclairer les petites pièces ménagées dans les combles. Trois ans plus tard, c'est le fronton de l'avant-corps qui est refait ainsi que douze lucarnes qui sont regarnies de ciment. La charpente du corps de logis, au nord, est entièrement reprise avec des chevrons sciés mécaniquement.

Cependant c'est à cette période que commence véritablement la morcellement du clos. Le grand pré, qui s'étend jusqu'au groupe formant l'église, le cimetière et la place publique, est recoupé par de nouvelles voies telles l'avenue du château et la rue du grand pré qui remplace l'ancienne avenue privée des marronniers. A cette occasion un nouveau portail est établi au droit de l'ancienne basse cour. Désormais l'espace s'est considérablement resserré autour du château. La nouvelle ligne de chemin de fer inaugurée en 1879 recoupe également le grand pré et à son extrémité sont établis la mairie et le groupe scolaire (1896).

3. André-Anne-Marie Fustier et ses filles (propriétaire de 1895 à 1941)

Quantité de photographies anciennes nous révèlent en cette fin de siècle l'aspect de la propriété. Le jardin en terrasse est converti en une esplanade



Ill. 19 - Tableau de la chapelle : Saint Sébastien

continue grâce à la surélévation du terrain et de la muraille au bord du Rhône. L'ancien bassin du XVII^e siècle, encore cité en 1858, est enterré. L'axe du jardin, qui depuis 1640 était cadré sur l'avant-corps du corps de logis, est reporté sur la droite, face à l'une des portes-fenêtres de la salle basse, de façon à obtenir un rectangle divisé longitudinalement en deux parterres égaux. Afin de masquer l'irrégularité de l'ancien tinallier et bâtiment des cuisines une haie de charmille est plantée. C'est dans l'esprit d'un jardin méditerranéen que les parterres en pelouse sont animés d'ifs, de palmiers, yuccas, poteries et fragments de pierres sculptées des plus romantiques. La façade du château, régulièrement crépie, rustiquée et éparvérée est couverte de treilles, lierre et rosiers. Ses volets clairs masquent les bossages des encadrements des portes-fenêtres et des baies de l'étage.

Les filles Fustier se séparent du château pendant la guerre par contrat du 24 janvier 1941. Le nouveau propriétaire est Jean-Antoine Vial, industriel, marié à Marie Girard et père de deux filles. Dans les années cinquante, il remodèle à son tour le parc. Un temple d'amour domine le Rhône, une terrasse circulaire en carreaux cassés d'un goût incertain est ajoutée en surplomb et une série de bassins en cascade "style piscine", bordée de pierres lithographiques reconverties, est creusée. Lors de ces travaux, des débris anciens et un sarcophage mérovingien, rappelant le cimetière de l'église Saint-Baudille sont mis au jour. Dans l'ancien potager situé au nord, un parc à l'anglaise et un tennis sont créés. Pour satisfaire à la mode des pierres apparentes, le château est entièrement débarrassé de ses enduits, lui donnant dès lors l'apparence d'un écorché (Ill. 1). Son appareillage irrégulier, ses baies de toutes époques juxtaposées (certains croisées ayant été remises en évidences) étaient propres à enthousiasmer les archéologues, mais ne traduisaient en rien l'ancien prestige de cette demeure Renaissance régularisée à l'époque classique. En revanche, à l'intérieur, selon E. Salomon, le château possédait encore son mobilier et ses décors.

En fait, c'est au cours de ces vingt dernières années que le château a plus encore souffert. Loué pour des mariages, il a été adapté à une utilisation publique sans le moindre soin. Des carrelages de mauvaise qualité, des tentures de jute l'ont banalisé, tandis qu'un escalier en métal était placé dans une pièce du rez-de-chaussée, interrompant sans scrupule un superbe plafond. Le second étage et les greniers sont cloisonnés afin de ménager de multiples petites chambres. Quant au mobilier, il a totalement disparu à l'exception de deux tableaux.

Acheté par Marcel Guigal en janvier 1995, le château est sauvé de la ruine puisque dès 1996 sa restauration est entreprise sous la direction de J.-G. Mortamet et se poursuit actuellement.

Les clichés ont été aimablement prêtés par M. Marcel Guigal.



III. 20 - Le château en restauration.

Jean-Gabriel Mortamet

Le château d'Ampuis : principe de restauration

La remarquable étude historique établie par Madame Mathian a apporté une très bonne connaissance du château, mais l'analyse existant avant toute intervention, a fait prendre conscience de la nécessité d'une importante restauration pour assurer sa conservation et sa mise en valeur.

Si les maçonneries ne présentaient pas de défauts importants, il n'était pas de même des charpentes, des couvertures, des planchers, des aménagements intérieurs et des installations techniques.

L'édifice étant inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments historiques, le projet de restauration a été établi dans l'esprit de la Charte de Venise, en particulier de l'article 11 relatif aux apports des différentes époques. Ainsi la structure originelle a été conservée dans toute la mesure du possible. Ainsi, les maçonneries ont été conservées et les ouvertures existantes ont été remises en état, qu'elles soient de la Renaissance ou du XVIII^e siècle, mais les planchers ont été consolidés par des dalles béton armé pour supporter la charge imposée aux édifices recevant du public, mais en maintenant les plafonds à la française à solives droites ou disposées en fougère.

D'importantes reprises de pierre ont été faites en façade : rétablissement des meneaux, reconstitution des jambages, réfection des lucarnes. En façade du corps central, les pierres qui n'étaient qu'épannelées, ont été remplacées par des éléments sculptés en cohérence avec l'esprit de la façade.

La charpente est du type à "chevrons portants" datée du XVI^e siècle d'après les résultats des tests de dendrochronologie. Modifiée au cours des siècles, elle a pu être rétablie dans ses dispositions primitives après remplacement des bois défectueux.

A partir des documents anciens et des tuiles retrouvées sur place, un présentoir des tuiles plates vernissées a été effectué pour arrêter le choix des nuances à mettre en œuvre. Les abergements des lucarnes et des autres accidents de toiture ont été réalisés en plomb ou en cuivre. Des épis de toiture ont été réalisés à partir d'interprétation de photographies anciennes.

Les menuiseries ont été refaites à partir de modèles anciens du XVIII^e siècle retrouvés sur place avec une quincaillerie recherchée. Des essais de mise en teinte ont été effectués ; ils ont conduit à retenir un rouge sang de bœuf qui s'harmonise avec la teinte des pierres et des badigeons des façades.

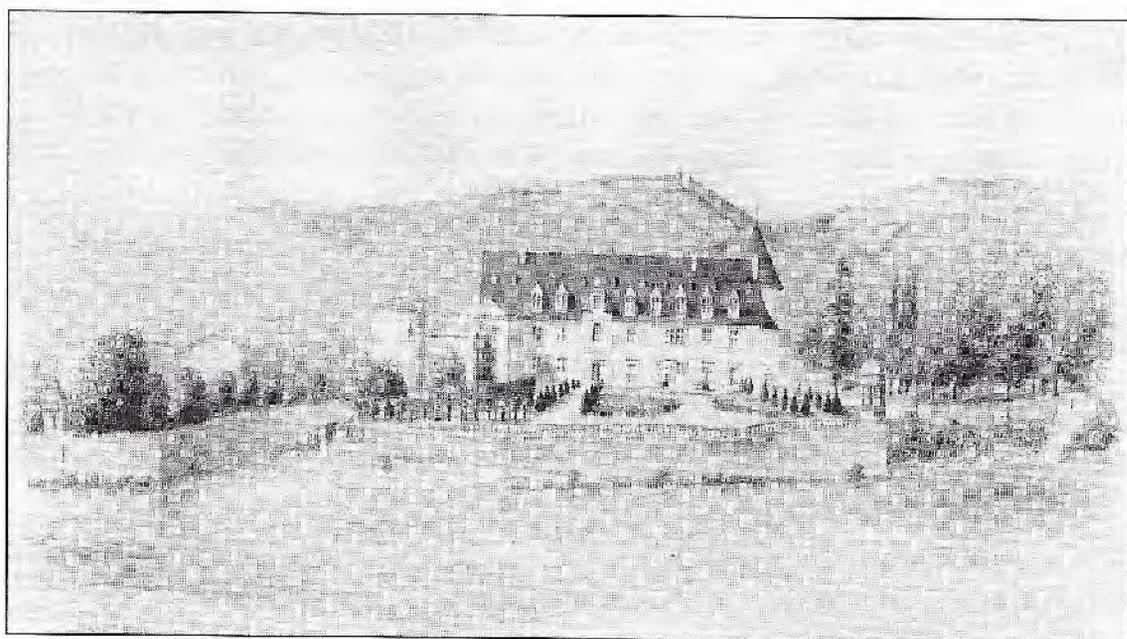
Le bâtiment en retour, d'architecture plus simple, est traité dans le même esprit que le bâtiment principal, mais il est couvert en tuiles creuses sur une charpente à faible pente. Cependant, pour rétablir le niveau d'origine de la partie la plus basse, celle-ci sera surélevée.

L'aménagement intérieur est prévu après remise en état du clos et du couvert pour permettre des réceptions et des activités publiques au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, tandis que le 2^e étage et le bâtiment en retour seront affectés à un usage privé.

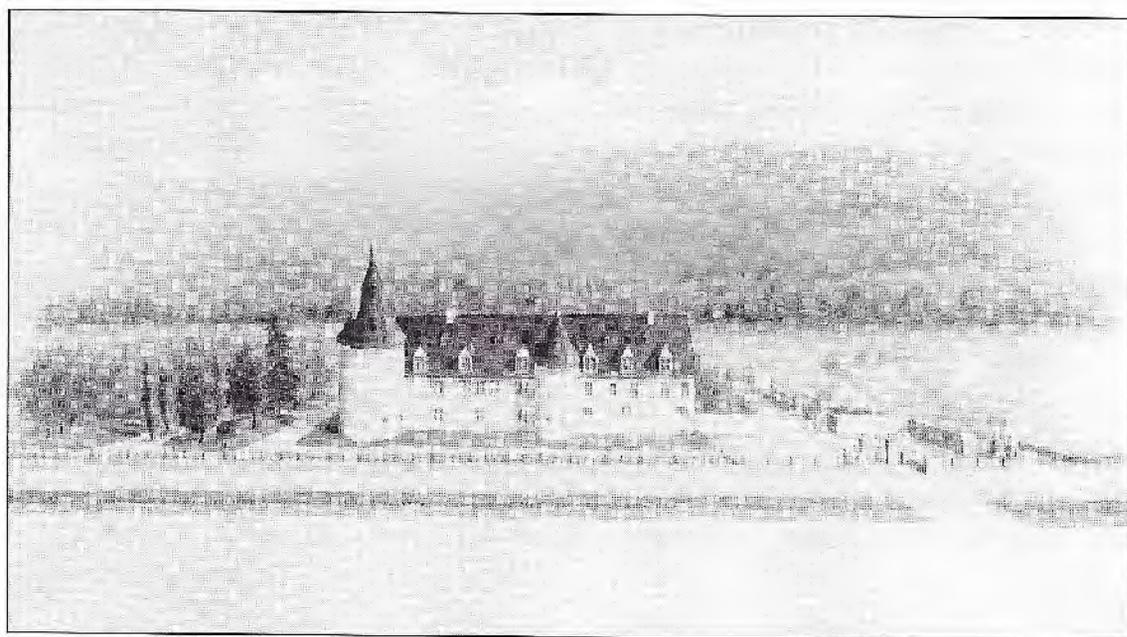
La restauration intérieure permettra de présenter les peintures murales mises à jour et de rétablir les boiseries conservées. Les cheminées décoratives disparues seront rétablies et celles existantes restaurées.

Les dallages et parquets seront rétablis dans les dispositions d'origine. Parallèlement, seront prévues les installations techniques nécessaires : alimentation en eau froide et chaude, évacuation des eaux usées ; le chauffage est prévu par des ventilo-convecteurs alimentés à partir de la chaufferie située dans le bâtiment adossé au parking, mais il est prévu aussi le rafraîchissement des parties publiques et privées à partir d'installations mises en place dans les combles.

Au stade actuel, l'aménagement des abords n'a pas été envisagé ; seules les clôtures ont été réalisées à partir de documents retrouvés et interprétés. Les recherches sur la composition des jardins au cours des siècles passés permettent d'établir un projet en cohérence avec l'édifice.



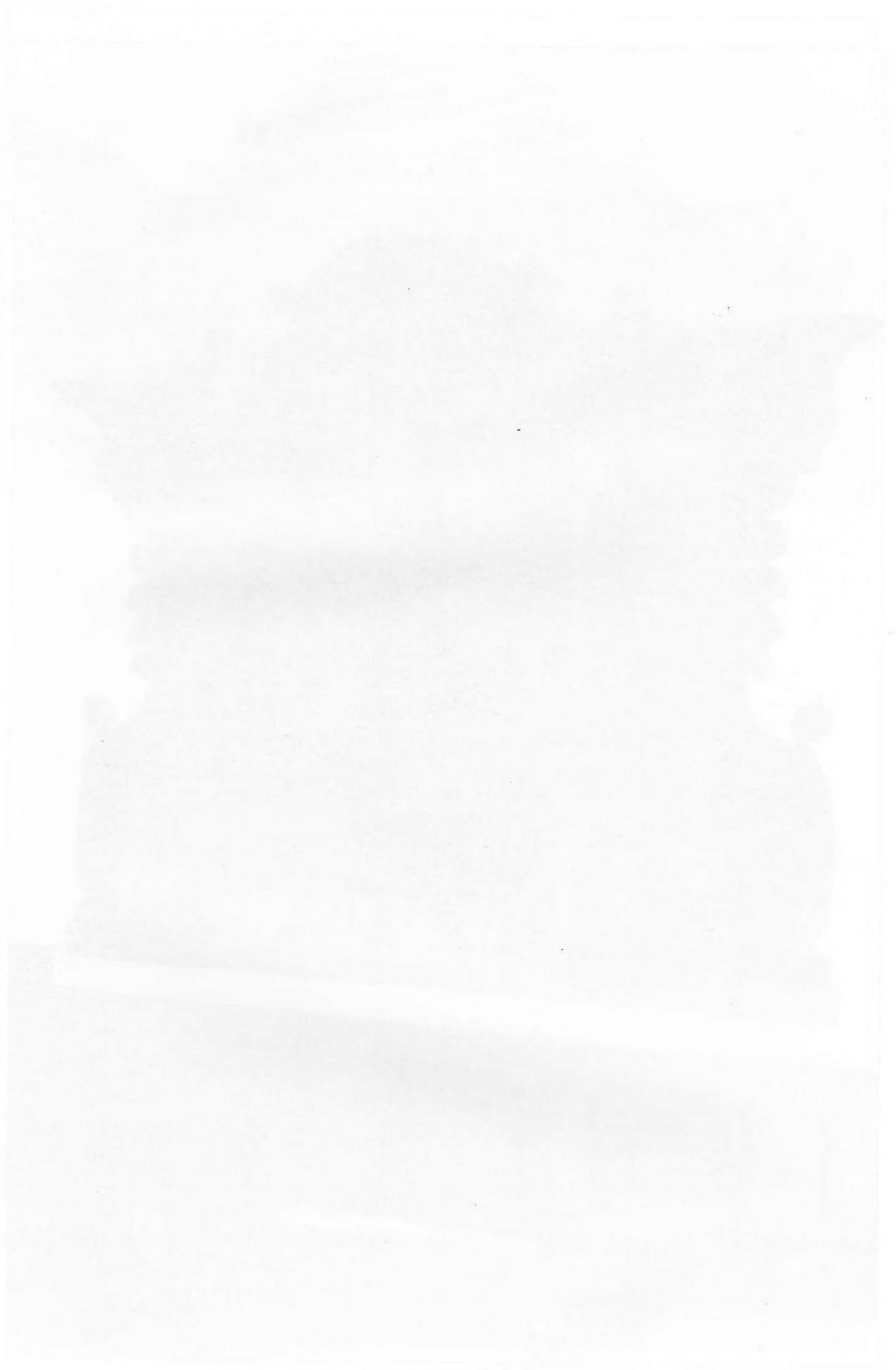
*Vue du château restauré, à l'est.
Aquarelle de F. Martinuzzi - 1999*



*Vue du château restauré, à l'ouest.
Aquarelle de F. Martinuzzi - 1999*



Ill. H.T. - Le rétable : la Sainte Famille (cf. p. 30).



Les prochains rendez-vous

- **Lundi 23 octobre : conférence sur la musique française :**
François BOIELDIEU (1755-1834), le chantre du raffinement entre Clacissisme et Romantisme.
- **Lundi 6 novembre : conférence sur la musique française :**
Jacques MEYERBEER (1791-1864), compositeur germano-italo-français ou le triomphe du cosmopolitisme.
- **Lundi 6 novembre : Assemblée Générale**
à partir de 17 heures au local de la Société, 3 rue de la Table-Ronde.
- **Mardi 7 novembre : Visite de la Chapelle du lycée Ampère**
à Lyon. Rendez-vous à 10 heures, 37, rue de la Bourse.
- **Vendredi 24 novembre :** Même visite que ci-dessus, mais rendez-vous à 14 heures, même lieu.
- **Lundi 4 décembre : conférence sur la musique française :**
Charles GOUNOD, ange ou démon ?
- **Vendredi 5 janvier : Visite à Paris de l'exposition du Grand Palais :**
"la Méditerranée de Courbet à Matisse" et des passages couverts.
Prix : 590 F. (voyage, visites).
Inscription au 04 74 85 27 89 ou 04 74 53 39 29.
- **Lundi 22 janvier : conférence sur la musique française :**
Jacques OFFENBACH (1819-1880) ou l'empereur de l'Opéra-Bouffe.
- **Jeudi 1^{er} mars : Visite à Lyon de Saint Martin d'Ainay.**
Rendez-vous à 9 heures 30 devant l'église.
- **Lundi 12 mars : conférence sur la musique française :**
Georges BIZET (1838-1875) ou le novateur foudroyé.
- **Vendredi 23 mars :** Même visite que le 1^{er} Mars, mais rendez-vous à 15 heures devant l'église.

Les conférences sur la musique auront lieu au collège Ponsard de 14 h 30 à 16 h 30. Le prix est de 50 F. par séance ou de 200 F. pour les cinq.

*Les conférences de Brigitte Morand sont, cette année, doublées afin de permettre à tous de participer. Les groupes ne dépasseront pas 20 personnes. Nous vous demandons une **inscription rapide** afin de pouvoir organiser au mieux ces visites au : 04 74 85 27 89 ou 04 74 53 39 29.*

Prix de la visite, sans transport : 50 F. (nous envisageons un transport par la S.N.C.F.)

ATTENTION !

TOUS LES ABONNEMENTS COMMENCENT AU 1^{er} JANVIER

Le règlement de l'abonnement et de l'adhésion doit être effectué pendant le premier trimestre (sans omettre les sommes dues à titre antérieur).

*Faites un effort pour que ce bulletin continue à paraître.
Dès aujourd'hui, envoyez votre règlement.*

MERCI

POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES "AMIS DE VIENNE" ET D'ADHÉSION A LA SOCIÉTÉ

NOM : Prénoms :

Adresse (pour l'envoi du bulletin par la Poste) :

.....

Code postal Ville

TARIF ABONNEMENT pour 2000 :

Abonnement normal 150 F.

Étudiants - Retraités 130 F.

Abonnement de soutien 170 F.

TARIF ADHÉSION 20 F.

A retourner, accompagnée du règlement par chèque bancaire ou postal (C.C.P. Lyon 185-71 J), à l'adresse du siège social : "Amis de Vienne" 3-5, Rue de la Table-Ronde - 38200 Vienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES "AMIS DE VIENNE"

Président et Vice-Président d'Honneur :

Charles JAILLET - Charles FRÉCON

Comité de Patronage :

Benoît HELLY - Ingénieur d'études

Jacques LASFARGUES - Conservateur des musées de St-Romain-en-Gal/Vienne
et de Lyon

Roger LAUXEROIS - Conservateur des musées de Vienne

Anne I.R. BOT - HELLY - Ingénieur d'études

Hugues SAVAY-GUERRAZ - Conservateur du patrimoine

BUREAU

Président : André HULLO

Vice-Présidents :

Paul BLANCHON

Jean-François GRENOUILLER

Marcel PAILLIARET

François RENAUD

Secrétaire général : Pierre GIRAUDO

Trésorier : Jacqueline BLANCHARD

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean ARMANET

Claude DARPIHIN

Jean GUEFFIER

Jean-François GUILLET

Hélène GUILLOT

Philippe MARET

Jean MELMOUX

Robert MOUSSIER

Jean PERRIOLAT

Gilbert ROCHE

Annick SEGUIN

Jean SONDAZ

Danièle THEVENET

Jacquelyne TROUILLER

COMITÉ DE LECTURE

Jean ARMANET, Paul BLANCHON, Franck DORY, Pierre GIRAUDO,
André HULLO, Roger LAUXEROIS, Jean MELMOUX, François RENAUD.

Le Comité de Lecture laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises.



*Publié avec le concours
du Conseil Général de l'Isère
des villes de Vienne, Villette-de-Vienne
et Sainte-Colombe*



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



ARCHÉOLOGIE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

PATRIMOINE

SOMMAIRE
N° 95, 2000, 4

Christophe VYT - L'iconoclasme huguenot à Vienne pendant la première guerre de Religion	3
Rappels	38
Les prochains rendez-vous	39
Bulletin d'abonnement et d'adhésion	40

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée pour "répandre la connaissance de l'histoire de la ville et des antiquités viennoises" (article premier des statuts de l'association).

Pour 2001 : montant de l'abonnement au bulletin

Abonnement annuel normal	150 F.
Retraités et étudiants	130 F.
Abonnement de soutien	170 F.
Prix de vente au numéro	40 F.

Avis important : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année, au moment du règlement d'un abonnement nouveau, seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétaire.

Montant de l'adhésion à la Société

20 F.

Correspondance, abonnement et adhésion :

Société des "AMIS DE VIENNE"

Siège social : 3-5, Rue de la Table-Ronde, 38200 VIENNE

C.C.P. "Amis de Vienne" - LYON 185-71 J

Permanences : Les 1^{er} et 3^e mardis après-midi de chaque mois (de 15 h. à 18 h.).

En couverture : Denier d'argent de Jules César (3,95 g.). Atelier itinérant de campagne, 48-49 avant J.-C. (inv. MAB Lyon 555).

Éléphant en marche à droite ; il écrase au passage un serpent. Sous la ligne du sol, l'inscription Caesar. (Cl. Paul Veyssère)

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

N° 95 - 2000 - Fasc. 4

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

DES

AMIS DE VIENNE

ANNUAIRE DES SOCIÉTÉS AMIS DE VIENNE

LISTE DES SOCIÉTÉS

Il est de l'intérêt de la Société des Amis de Vienne de connaître les noms des sociétés qui ont adhéré à son programme.

1. Société des Amis de Vienne	1871
2. Société des Amis de Vienne	1872
3. Société des Amis de Vienne	1873
4. Société des Amis de Vienne	1874
5. Société des Amis de Vienne	1875

Les sociétés qui ont adhéré à son programme sont les suivantes :

- 1. Société des Amis de Vienne
- 2. Société des Amis de Vienne
- 3. Société des Amis de Vienne
- 4. Société des Amis de Vienne
- 5. Société des Amis de Vienne

W. 92 - 2100 - Paris 4

L'iconoclasme huguenot à Vienne pendant la première guerre de Religion¹

La Chrétienté d'Occident a connu une remise en question des images et de nombreuses destructions (qui ne touchèrent pas seulement les images) au XVI^e siècle à l'occasion de la Réforme. Ce sujet suscite un intérêt certain auprès des chercheurs, qui ont démontré le sens avant tout religieux des destructions². En France, leur paroxysme a lieu pendant les deux premières guerres de Religion (1562-1563 et 1567-1568)³. Ces conflits interviennent lors d'un affaiblissement du pouvoir royal et d'une montée en puissance très rapide du calvinisme français. Les oppositions se cristallisent sur la question des images : alors que les gestes iconoclastes se multiplient dans le Sud du royaume (à Vienne des croix et la statue de saint Maurice de la cathédrale sont brisées dans la nuit du 19 au 20 mars 1561), les théologiens catholiques et calvinistes réunis au colloque de Poissy puis à Saint-Germain n'arrivent pas à s'entendre ni sur le culte des images, ni sur l'Eucharistie et enterrent les projets des "moyenneurs"⁴ de retour à la concorde religieuse. Enfin, les discussions de la troisième session du concile de Trente, qui s'ouvre en janvier 1562, portent en partie sur les images. Le problème des lieux de culte est lui aussi central : l'iconoclasme est en effet le préalable à l'appro-

1 - Cet article est inspiré de mon mémoire de maîtrise présenté en juin 2000 à l'Université Lyon 2, dirigé par Olivier Christin et intitulé *L'iconoclasme huguenot dans le Dauphiné pendant la première guerre de Religion (1562-1563)*, 1 volume dactylographié, 267 p.

2 - Christin (Olivier), *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, 1991, 350 p ; "L'iconoclasme huguenot praxis pieux et geste révolutionnaire", *Ethnologie française*, n° 2, 1994, p. 216-223. Crouzet (Denis), *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de Religion vers 1525- vers 1610*, Seyssel, 1990, vol. 1, p. 493-637. Davis (Nathalie), "Les rites de violences", *Les cultures du peuple, rituels, savoirs et résistance au XVI^e siècle*, traduction, Paris, Aubier, 1979, p. 251-307. Deyon (Solangé), Loutin (Alain), *Les Casseurs de l'été 1566, l'iconoclasme dans le Nord de la France*, Paris, Hachette, 1981, 251 p. Sauzet (Robert), "L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVI^e et au début du XVII^e siècle", *Revue de l'histoire de l'Église de France*, n° 66, 1980, p. 5-15.

3 - Biloghi (Dominique), Boucher (Jacqueline), Jouanna (Arlette), Le Thiec (Guy), *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, 1526 p.

4 - Ces hommes, dont font partie l'évêque de Valence et de Die Jean de Monluc et l'archevêque de Vienne Charles de Marillac, tentent d'établir des positions dogmatiques acceptables pour les deux confessions (soit une position moyenne d'où ce nom qui est au départ une insulte).

priation d'une église par les huguenots. L'édit de janvier 1562, qui met en place la tolérance politique, leur reconnaît le droit de tenir publiquement leurs prêches dans les faubourgs des villes et de manière privée à l'intérieur de celles-ci. Cette mesure provoque une exaspération des antagonismes. Les catholiques sont prêts à prendre les armes pour défendre leur foi à la place du roi et les réformés sont décidés à sauvegarder leurs nouveaux acquis, qu'ils considèrent comme les prémices de la victoire du calvinisme en France. La guerre civile éclate en mars-avril 1562, après le massacre par les troupes du duc de Guise des protestants de Wassy qui contrevenaient à l'édit de Janvier, le coup de forces des chefs du parti catholique qui ramènent Charles IX et Catherine de Médicis à Paris et la prise d'Orléans le 2 avril par les huguenots conduits par Condé. Calvin avait toujours conseillé l'obéissance aux autorités civiles et interdit les prises d'armes par des personnes privées ; mais Théodore de Bèze appelle à la mobilisation des églises de tout le royaume le 20 mars, puis de nouveau le 5 avril. Les réformés prennent les armes pour libérer le roi et pour instaurer l'Évangile dans le royaume. Pour cela, tels Josias dans l'Ancien Testament, ils font une guerre aux idoles.

L'iconoclasme huguenot touche Vienne et les villes du Dauphiné, à l'exception de Briançon et d'Embrun, pendant les mois de mai et juin 1562 principalement⁵. Les violences interconfessionnelles y étaient nombreuses depuis plusieurs années⁶. La guerre éclate à la suite de l'insurrection des protestants de Valence le 25 avril 1562, lors de l'élection du consulat, et de l'assassinat du lieutenant général de la province, le seigneur de la Motte Gondrin, qui a dirigé jusqu'alors la répression royale. Le baron des Adrets, qui prend la tête du parti réformé, est un homme de guerre expérimenté⁷. Il s'empare de la province et de ses institutions. L'iconoclasme est la seule forme de violence utilisée par les protestants, jusqu'à ce que le massacre de leurs coreligionnaires d'Orange le 6 juin ne les entraîne dans l'engrenage de la terreur sanglante.

Vienne est comme les principales villes du Dauphiné une cité d'Église, siège d'un archevêché et de nombreux autres établissements ecclésiastiques. La population de clercs y est donc importante : 4,5 à 6,5% de la population en 1450 et les nombreux édifices religieux sont les éléments majeurs de la topographie urbaine⁸. Les protestants, qui prennent le pouvoir en 1562, doivent donc faire face à la domination catholique des lieux. Les destructions sont importantes. Les sources écrites que nous utilisons ont, pour la plupart, été publiées.

5 - Le Dauphiné est une province précocement touchée par la Réforme grâce à des prédicateurs luthériens dans les années 1520, puis le calvinisme s'y plante massivement dans les années 1550. Bolle (Pierre), "Situation du protestantisme en Dauphiné et Vivarais (fin XVI^e-début XVII^e siècle)", *L'édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe*, Grenoble, P.U.G., coll. *La Pierre et l'écrit*, 1999, p. 47-40 et carte p. VIII et IX.

6 - Weiss (Nathanaël), "Quelques notes sur les origines de la Réforme et des guerres de Religion en Dauphiné", *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, n^o 56, 1907, p. 316-361.

7 - Dalet (Gilbert), *L'étrange figure du baron des Adrets*, Grenoble, Didier et Richard, 1955, 196 p. De Vassière (Pierre), *Le baron des Adrets*, Paris, Firmin Didot, 1930, 140 p.

8 - Montpied (Georges), "Les clercs et l'Église dans les cités dauphinoises à la fin du Moyen Âge", *Papauté, monachisme et théorie politiques, études d'histoire médiévale offertes à Marcel Pavaud*, Lyon, P.U.L., 1994, p. 551-561.

Les politiques de l'iconoclasme

L'étude de l'iconoclasme passe d'abord par celle des politiques de l'iconoclasme : c'est-à-dire l'importance, le rôle que les huguenots donnent aux destructions et leurs modalités pratiques.

La prise du pouvoir par les calvinistes

Suite à l'insurrection de Valence, le baron des Adrets écrit aux consuls de Vienne le 29 avril, pour leur ordonner de lui obéir et de s'emparer de Laurent de Maugiron, le chef des catholiques⁹. Il quitte Valence le 1^{er} mai 1562 pour remonter la vallée du Rhône. Il s'empare de Tournon (Ardèche) le même jour, de Vienne le lendemain (2 mai) et le surlendemain (3 mai) il prend le contrôle de Lyon¹⁰. La prise de la Vienne se fait sans violence. Alors que les consuls sont au château du Pipet, qui leur a été confié la veille par le chapitre de Saint-Maurice, le juge royal Jacques Gabet ouvre les portes au baron¹¹. Celui-ci expose ensuite le mobile de son action : la libération du roi, et les prévient que la ville va devoir héberger des soldats de passage. Les consuls se soumettent, mais refusent d'imposer le calvinisme à la population. Le baron quitte la ville et reste ensuite plusieurs jours à Lyon. Il s'assure la direction de Vienne en confiant, le 18 mai, la charge de gouverneur du Viennois à François de Terrail, seigneur de Bernin. Le 23, afin de contrôler les autorités locales, ce dernier adjoint 13 conseillers (dont seuls deux sont catholiques) aux consuls. Il dessaisit Jacques Puthod, le juge ecclésiastique catholique, de sa juridiction au profit du juge royal calviniste Jacques Gabet. Enfin, il s'empare des châteaux et du palais de l'archevêque¹². La ville est désormais aux mains des huguenots.

Deux priorités : pour le peuple s'appropriier les lieux de culte...

Dans toutes les cités dauphinoises, l'adoption de la Réforme est suivie de l'appropriation des lieux de culte. Les églises, symboles de l'ancienne religion, deviennent des temples. Or, pour que cette transformation soit effective, tous les objets jugés idolâtres par les huguenots doivent être brisés ou retirés. Théodore de Bèze, dans l'*Histoire ecclésiastique*, affirme que les chefs réformés ont interdit l'iconoclasme dès le 27 avril, mais que le Dauphiné est

9 - Faure (Claude), "Un épisode des guerres de religion : Vienne en Dauphiné pendant l'année 1562", *Bulletin de la société des amis de Vienne*, 1935-37, p. 41. Cette lettre a disparu, mais selon Chorier (Nicolas), *Histoire générale du Dauphiné*, Grenoble, Philippe Charvys, 1661-1672, vol. 2, p. 561, "le baron des Adrets avoit mandé aux consuls, par ses lettres écrites à Valence, et datées du XXIX du mois d'avril, de n'obéir qu'à lui et de se saisir de la personne de Maugiron. Cet ordre fut lû en pleine assemblée, et ne pouvant pas estre facilement exécuté pour ce qui regardoit Maugiron, laissa l'obéissance en suspens entre les deux".

10 - Sur les événements de Lyon, se reporter à Christin, "Le sac de Lyon (1562) et l'iconoclasme lyonnais", *Actes du XXVII^e congrès international de l'histoire de l'art, l'art et les révolutions, section 4 : les iconoclasmes*, Strasbourg, Société alsacienne pour le développement de l'art, 1992, p. 139-150.

11 - Jacques Gabet est le juge royal de Vienne (il est en conflit avec Jacques Puthod, le juge ecclésiastique). Il est le chef des réformés du Viennois ; depuis le début de l'année 1562, les prêches ont lieu à son domicile.

12 - Cavard (Pierre), *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, Vienne, Blanchard frères, 1951, p. 76.

ensuite emporté par ce mouvement, qui touche de nombreuses régions de la France¹³. La chronologie de l'iconoclasme est difficile à établir, les sources manquent. Le 2 mai, le baron des Adrets donne une église aux huguenots : Notre-Dame-d'outre-Gère, qui appartient aux Jacobins¹⁴. La suite des événements est mal connue : une lettre du ministre de la ville, Christophe Fabri, adressée à la communauté de Neufchâtel indique que toutes les églises ont ensuite été prises : *“L'idolâtrie extérieure est par tout abbatue, mais nous avons grand besoin de bons ministres pour abbatre l'intérieure et le pauvre peuple est tout esperdu n'ayant ne prédication ne messe. Au lieu qu'on nous vouloit souffrir hors la ville comme excommuniés, nous avons maintenant tous les temples. Noz chanoines, prebstres, moines et nonnains (dont il y avoit ici très grand nombre) se sont fuiz la plus grande partie sans qu'on les chasse. On a réduit tous les biens de l'Église et dismes en la main du roy, la juridiction de nostre archevêque, qui estoit coseigneur avec le roi dauphin, est abbatue, et tous ses officiers déposez, et veut-on que je demeure en l'archevesché pour estre son vicaire, voire qu'il peut bien tousjours demeurer absent. Jusqu'à présent nous avons esté petit nombre, mais depuis que Monseigneur des Adrès, gouverneur du Dauphiné et du Lyonnais, nous a envoyé un bon et chrestien gouverneur, Monseigneur de Bernis, avec sa garde, tout le corps de ceste cité s'est uni avec nous en toutes charges, mesmes, quant à la religion et pour la maintenance de la cité, tellement qu'ilz viennent praisque tous, au moins les principaux, à la prédication. C'est merveille du grand peuple qui vient à Saint-Maurice”*¹⁵.

Pendant ce temps, le souci immédiat du baron des Adrets est de financer son armée, de lever des hommes et de rassembler des armes et des vivres.

... Et pour le baron des Adrets, financer l'armée huguenote

Le Dauphiné a beaucoup souffert des guerres d'Italie. Les habitants de la province ont été lourdement imposés pour financer ce long conflit¹⁶. Dans un premier temps, les huguenots recherchent un mode de financement autre que la contribution de la population en faisant payer l'Église¹⁷. Ils saisissent alors les trésors et les biens des églises. La volonté de confisquer principalement les reliquaires apparaît dès les premiers jours du conflit. Des Adrets tient ce discours aux consuls de Vienne le 2 mai : *“Serait besoin que lesdits consuls avertissent les sieurs des Eglises de retirer de leurs temples leurs richesses d'or et d'argent, et icelles remettre entre les mains desdits seigneurs consuls, sous*

13 - Bèze (Théodore de), *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, 1580, rééd. Toulouse, Société des livres religieux, 1802, volume 2, p. 405.

14 - Chorier, *Histoire générale du Dauphiné*, p. 562.

15 - Cité par Weiss, “Quelques notes...”, p. 355-357. Weiss date cette lettre du 27 avril 1562, ce qui est impossible pour plusieurs raisons : la ville tombe aux mains des catholiques le 2 mai, le seigneur de Bernin est nommé gouverneur du Viennois le 18 mai.

16 - Belmont (Alain), “L'intégration au royaume par les armes. Le Dauphiné et les guerres d'Italie”, Chomel (Vital), ss. la direction, *Dauphiné France, de la principauté indépendante à la province (XII-XVIII^e siècle)* Grenoble, P.U.G., coll. *La Pierre et l'écrit*, 1999, p. 109-122.

17 - La monarchie a adopté la même démarche pour faire face au déficit de l'Etat. Les états généraux de Pontoise en 1561, qui avaient pour but de remédier à la situation financière du royaume, ont abouti au contrat de Poissy, par lequel, sous la pression des députés du tiers état et de la noblesse, le clergé accorde une subvention pendant six ans au roi.

*des inventaires ; où ils craindraient ne les pouvoir conserver, dont se chargeraient lesdits consuls pour les garder au Roi , s'il en avait besoin, pour autant qu'il faut à craindre que si on les trouvait qu'il ne s'en perdit ; combien toutefois qu'ils ne font aucune violence, et pour le regard de la dépense que lesdits soldats évangélistes pourraient faire, que lesdits consuls en faisant registre et role, par là leur sera entrée par Messieurs du pays du Dauphiné"*¹⁸.

Le baron a le cynisme d'affirmer, qu'il est préférable, que les consuls se fassent remettre les biens précieux des églises, de peur que ses soldats ne viennent les piller. Il est certain que son idée est dès le début du conflit de le financer grâce à la fonte des trésors ecclésiastiques. Il souhaite, au nom du souverain, se faire bailler les reliquaires. Cette couverture lui donne une certaine légitimité auprès des consulats, plus soucieux d'obéir au roi qu'au chef des protestants. Mais, si les consuls se déclarent *"prêts d'obéir au Roi et à ses sujets et magistrats, et faire tout ce que leur sera possible pour son service et la tuition de son royaume"*, les représentants des églises, qui sont ensuite convoqués à la maison des Canaux refusent parce que *"lesdits reliquaires ne s'égareront point, et qu'ils sont en si bon lieu de sûreté, qu'ils les trouveront au besoin, soit pour le service du Roi qu'autrement"*¹⁹.

L'impossible consensus sur les modalités de l'iconoclasme : volonté du peuple de participer...

Différents auteurs et formes d'iconoclasme sont identifiables. La question de la légitimité de cet acte agite la communauté protestante. Les réformés semblent, avant le déclenchement de la guerre civile, partisans d'un certain activisme qui les pousse à enfreindre les édits royaux, à s'assembler pour les prêches (voire à s'emparer d'églises) ou à exécuter les premiers gestes iconoclastes²⁰. Il est évident, qu'une fois la Réforme adoptée dans leur ville, ils souhaitent participer à son triomphe sur l'Eglise romaine, par exemple en purifiant les églises de leurs idoles. Or, selon les autorités genevoises, seul le Magistrat a le droit de diriger l'iconoclasme car son pouvoir lui vient de Dieu. Une certaine tension entre les autorités protestantes et le peuple urbain est par conséquent visible. L'iconoclasme devient une épreuve de force. Alors que les autorités n'ont de cesse d'interdire les saccages, le peuple huguenot leur désobéit, les forçant ainsi à prendre en main le retrait des images et des autres biens ecclésiastiques.

Initialement une seule église a été attribuée aux réformés et il n'est pas question de la purifier. Le 5 mai, alors que les huguenots se sont emparés la veille de Notre-Dame-d'outre-Gère, les consuls de Vienne leur demandent de *"ne faire aucune moleste et facherie ausdits relligieux, moings abattre leurs*

18 - Collombet (E.Z.), "Procès verbal des excès commis par les huguenots dans l'Eglise de Vienne en 1562", *Histoire de la Sainte Eglise de Vienne, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la suppression du siège en 1801*, Lyon, Paris, Mothon, Lecollre, 1847, vol. 3, p. 457.

19 - *Ibid.*, p. 457 et 458.

20 - Christin (Olivier), "L'iconoclasme et le blasphémateur au début du XVI^e siècle", *Mentalités*, 1989, p. 35-46.

ymaiges, croix et parements d'esglise"²¹. Les habitants de la cité et les soldats de passages ne respectent pas ces ordres, s'emparent des églises et y font de nombreuses destructions. Nous avons des difficultés à connaître l'iconoclasme populaire, parce qu'aucun document n'a été rédigé à cette occasion, contrairement à l'iconoclasme officiel. Il ne semble pas, que des procès après la guerre aient condamné des participants, comme c'est le cas par exemple Au Mans. Un tel procès nous aurait en effet permis de connaître leur appartenance sociale, leur sexe et leur âge²². Une forte participation des couches les plus humbles du parti huguenot montrerait le caractère social et révolutionnaire des destructions. De plus, la comparaison avec la sociologie des réformés pourrait faire apparaître les groupes sociaux les plus activistes et la participation (voire l'encadrement) des élites. De même, sachant que la Réforme a connu un certain succès auprès des femmes, nous aurions pu observer leur mobilisation. De même, qu'en est-il des enfants ? Malheureusement, la seule source sur l'iconoclasme populaire à Vienne est la réaction du consulat, lorsque celui-ci, avant la nomination de Bernin, est majoritairement catholique et tente d'empêcher les saccages. Il doit en effet faire face aux pillages des soldats principalement. Ces derniers participent à Vienne à l'iconoclasme populaire car ils pillent les églises contre le gré des autorités ; en revanche, lorsqu'ils participent à des expéditions souhaitées par elles (comme celle menée contre la Grande Chartreuse) il s'agit d'iconoclasme officiel.

Les religieux de la ville ont refusé de remettre leurs trésors aux consuls, après que le baron des Adrets les a prévenus le 2 mai du passage et de l'étape de soldats dans la ville. La première compagnie est hébergée le lendemain, les jours suivants d'autres arrivent. Le 10, le baron écrit aux consuls que la ville devra accueillir 40 ou 50 enseignes de soldats et rappelle : *"qu'il serait bon que messieurs les ecclésiastiques remissent leurs trésors dans la maison de céans pour obvier à quelque insulte, car est possible que entre telles compagnies il y en a de mal complexionnés"*²³. Le baron a-t-il donné l'ordre à ses soldats de piller les églises, afin de forcer la main aux religieux ? Rien n'est moins sûr. Les pillages gâcheraient les richesses ecclésiastiques qu'il souhaite utiliser pour financer ses troupes. Quoi qu'il en soit, le 11 mai, les compagnies de passage saccagent l'abbaye de Saint-Pierre. Les religieux demandent alors aux consuls de conserver leurs trésors. Ces derniers acceptent et consignent ainsi la situation dans leur registre : *"Illec estant arrivez [à Saint-Pierre], ont treuvé lesditz soldartz avoir ja faict plusieurs excès ausdites ymaiges, croix, hostels, sépurches et autres, qui sont de grande importance et ont tout mis par terre. Faict à noter que lesdites bandes, scavoir le capitaine Laroche et Desgranges logez audit Vienne, ont faict plusieurs grand excès ausdites esglizes, que ce appert évidamment, mesmes rompre et briser ymaiges, tableaux, aultez, ustencilles,*

21 - Cavard, *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, p. 67. Le compromis établi à Grenoble entre les autorités catholiques et les réformés stipule aussi, que l'église des Cordeliers de la ville est donnée aux huguenots pour leur culte, à condition qu' "ils ne rompoient point les images".

22 - Christin, *Une révolution symbolique...*, p. 323, a pu réaliser un graphique sur l'appartenance sociale des accusés d'iconoclasme Au Mans.

23 - Faure, "Un épisode des guerres de religion...", p. 43.

ornemens de pierre, boys, draps, linges, ustencilles d'église"²⁴.

L'iconoclasme se poursuit les jours suivants. Les consuls ont noté ce qui suit dans leur registre à la date du 13 mai 1562 : *"Faict a notter que lesdites compagnies ont faicts plusieurs grandz excez aux esglises de Vienne, et ont decouvert, prins, et desrobé le plomb estant sur les clochiers Saint-Maurice, nonobstant la présence, requeste et supplication à eulx faictes par monsieurs le juge Putod et sieurs les consulz Ravier, Bally, Bergier et Guérin, dûment requis à moy notaire sousigné actes. Et de plus ont faict briser toutes les ymaiges, gaster les portaux, brusler plusieurs papiers, documents, tant en papiers qu'en parchemyn, brusler aussy avec six ymaiges de boys et faict plusieurs insolances aux esglises(...)* Et si ont donnez en passant plusieurs couptz d'arquebouses, pistolletz contre les ymaiges, pourtail et vitres de ladite esglise Saint-Maurice. (...) Ledit jour mercredy treiziesme may mil cinq cens soixante deux, lesdites compagnies desdits quatre cappitaynes Montauban, Saint Jehan, Condorcet, Cardet ont desmolly, cassé, abbatu toutes les ymaiges, tableaux des esglises, brusler les papiers, livres, documentz, ymaiges de boys de l'esglise Saint-Maurice, rompu la pierre de marbre aultel de notre seigneur, plusieurs aultres choses riches belles exquisies dudit Saint-Maurice, et faict plusieurs grands dégastz tant au plomb des couverts des cloches, horloge, que aillieurs, et si ont desmolly et ruyné le grand portail dudit Saint-Maurice et pour entrer dans l'esglise ont rompu à force les portes"²⁵.

Les consuls, qui ont manifestement tenté de s'opposer à l'iconoclasme le 13 mai, ne peuvent pas reprendre en main la situation. Le 14, ils notent dans leur registre que Claude d'Apchon, abbcsse de Saint-André-les-Nonnains, *"a dict que les soldartz des compagnies que dessus brisent et mectent en ruyne tout ce qui est dans ladite esglise Saint-André ; par quoy a requis y pourveoir et retirer à eulx tout ce qui y sera, mesmes les hotelz et autres choses de singullarité*"²⁶.

... *Et préoccupations legalistes des autorités consulaires*

Les ecclésiastiques, qui le 2 mai avaient refusé de confier leurs trésors aux consuls, reviennent sur leur décision. Le 11 mai, alors que les soldats commencent à piller Saint-Pierre, les religieux de cette abbaye, de Saint-Sévère et de Saint-André-le-Bas demandent aux consuls de retirer et de conserver leurs biens. Ils ne rapportent de Saint-Pierre que *"quelques chandelliers de cuyvre estant devant le grand hostel et certains habitz d'esglise de peu de valeur. Lesquels les sieurs consuls ont faict retirer et porter soudainement dans la maison consulaire, sans inventaire pour n'avoyr le temps*"²⁷. Les chanoines de Saint-Maurice font la même demande. François Savignieu, le secrétaire du juge ecclésiastique Jacques Puthod, note : *"[des] prêtres incorporés de la sainte église Saint-Maurice de Vienne, disant être venu à leur notice que la compagnie ce jourd'hui*

24 - *Ibid.*, p. 85.

25 - Jaillot (Charles), *Les travaux d'achèvement de la cathédrale Saint-Maurice de Vienne ; chronique des ravages des huguenots*, Vienne, P. Remilly, 1929, p. 20.

26 - Faure, "Un épisode des guerres de religion...", p. 87.

27 - Cavard, *Vienne la monastique, l'abbaye de Saint-Pierre*, Vienne, Blanchard frères, 1982, p. 175 ; *Vienne la monastique, l'abbaye de Saint-André-le-Bas*, Vienne, Blanchard frères, 1979, p. 110-111

arrivée, que l'on dit être les capitaines de la Forest et des Granges, sont en délibération faire tous dommages en leurs dite églises ; et parce qu'il y a quelque chose d'important dans le trésor de ladite église, et comme reliquaires, argenterie, et autres meubles étant en icelle, qu'ils ont requis transporter hors ladite église, aux fins retirer ce que leur sera délivré sous dû inventaire, et remettre le tout en la puissance de Messieurs les consuls dans la Maison de la Ville, attendu que les soldats et autres de la Religion ont rompu, brisé les autels, pierre, bois, portaux, images ; ont fait ruine et dépopulation, gâtent, emportant et perdant tout en un grand désordre"²⁸.

Les consuls procèdent ensuite à l'inventaire des biens retirés, mais les chanoines cachent secrètement leur pièce la plus précieuse : le chef de saint Maurice²⁹. Le lendemain, les chanoines de Saint-Maurice confient aux autorités leurs vêtements confectionnés de différentes étoffes précieuses ; ceux-ci sont inventoriés le 10 juin³⁰.

Ainsi, le consulat accepte d'intervenir pour empêcher l'iconoclasme populaire en retirant les biens ecclésiastiques restants. Toutefois, l'iconoclasme officiel ne débute qu'avec l'arrivée de Bernin. En effet, les retraits se poursuivent mais, à la différence des précédents, ils sont la volonté des autorités locales et non celle des ecclésiastiques. Les destructions ne visent plus les images mais les trésors ecclésiastiques. Il ne s'agit plus de montrer le succès de la Réforme en s'emparant des lieux de culte, mais de conserver ce succès en trouvant des financements pour les troupes huguenotes. Cette prise en main de l'iconoclasme par les autorités est vivement souhaitée par Calvin, qui le 13 mai écrit au baron des Adrets pour condamner l'iconoclasme populaire qui a eu lieu à Lyon³¹. Une procédure d'inventaire, de saisie et de vente des biens ecclésiastiques est mise en place ainsi que la lutte contre l'iconoclasme populaire qui devient alors sauvage (c'est-à-dire interdit et réprimé). La procédure qui a eu lieu à Vienne nous est parvenue intégralement. Il s'agit des notes prises par François Savignieu, secrétaire du juge ecclésiastique de la ville.

Le 28 mai, Bernin ordonne d'enlever les cloches des églises, pour éviter qu'elles ne soient volées, et de n'en laisser que deux à Saint-Maurice et Saint-André-le-Bas, une à Saint-Pierre, Saint-Martin, Notre-Dame-d'outre-Gère, et aux Carmes, où ont lieux les prêches. Les autres sont emmenées à la maison consulaire³². Le lendemain, il ordonne que les autels et autres bois, pierres et ferrures des églises soient aussi emmenés à la maison consulaire. Pour cela, il paie des ouvriers : Antoine Archimbaud et Jean du Nievre pour l'abbatiale Saint-Pierre, Jean Nanterne pour le prieuré de Saint-Martin, Nicolas Narduin

28 - Collombet, "Procès verbal des excès...", p. 459.

29 - Cavard, *La cathédrale Saint-Maurice de Vienne au temps des guerres de religion*, Vienne, Blanchard frères, 1951, p. 7-8. Collombet, "Procès-verbal des excès...", p. 460-461.

30 - *Ibid.*, p. 461-462.

31 - "Il vous faut esvertuer, et surtout à corriger un abus qui n'est nullement supportable, c'est que les soudards prétendent de butiner les calices, reliquaires et tels instruments des temples". Brizard (Abbé), *Histoire du baron des Adrets*, Valence, Jules Céas et fils, 1890, p. 126-127.

32 - Cavard, *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, p. 76-77.

pour Saint-André-le-Bas, Jean Corcellu pour Saint-Pierre-entre-Juifs. Le même retrait est opéré à la cathédrale Saint-Maurice³³.

La confiscation des biens ecclésiastiques intervient un peu plus tard dans le temps : au moment où se pose le problème du financement de l'armée huguenote. Le 11 juin, un envoyé de Valence, M. du Bays demande aux consuls les reliquaires des églises afin de financer les troupes. Bernin décide que : *"pour les aultres occurrences et urgentes despenses qui se présentent journellement pour le fait de la guerre, et que pour ce faire, on fera remettre céans tous les reliquaires, ornements et despouilles des Eglises estant présentement au pouvoir et ès main de plusieurs particuliers. Lesquels reliquaires, ornements et aultres despouilles soyent en argent, ser, metal, drap de soye et aultres, seront vandus, et les deniers employés à ce que dessus, à la charge que les consuls donneront certification et descharge auxdits particuliers, auxquels consuls pour ce faire est donné pouvoyr et charge. Et où le prix de la vante ne suffirait, seront pour les deniers mis au supplément à intérêts le plus commodément qu'on pourra, pour mieulx faciliter le recouvrement des deniers, lesquels deniers seront mis et assis tant sur la ville que sur tous les feux de ce bailliage esgalement et en cotte part, le tout sous l'autorité, mandement et commandement dudit sieur gouverneur"*³⁴.

Le financement du conflit doit donc reposer principalement sur la vente des reliquaires et, sinon, sur un emprunt et des impôts. Les consuls font leur possible pour ne pas endetter la ville. Le 17 juin, la saisie des biens ecclésiastiques est officialisée : *"Quant à trouver moyen avoir argent pour souldoyer aux grands frais qui se présentent. A esté oppiné puy conclud de l'advis de M. le juge Gabet, lieutenant et commissaire député par M. de Bernin"*³⁵, *gouverneur, trouver deniers sur les reliquaires et tresors des églises, lesquels on perquerra par tous les lieux, et yeulx seront vandus au plus offrant, comme mieulx par le conseil sera regardé, à ladite charge des vandeurs compter au Roy ce qui appartiendra"*³⁶.

Le juge Gabet interroge les religieux des différents établissements de la ville, afin qu'ils lui indiquent où sont retirés les trésors pas encore emmenés à la maison consulaire. Le 17 juin, il convoque maître François Caroli, notaire royal et bâtonnier de Saint-Maurice, et lui ordonne de lui remettre le *"baston qu'il portoit sur l'espaule au service de ladite église"*. Il convoque ensuite M. Thierry et Musy, incorporés de Saint-Maurice, pour leur demander s'ils savent où est le reste du trésor de la cathédrale. Trois chanoines connaissent en fait le secret : messires Puthod, Dupuys et Maximi. Comme ils ont quitté la ville, il faut se contenter de ce qui est déjà conservé à la maison consulaire. Afin d'évaluer le manque à gagner, le sonneur de cloches : Claude Micolet est interrogé pour décrire l'intégralité du trésor³⁷. Les argenteries et

33 - Cavard, *Vienne la monastique, l'abbaye de Saint-Pierre*, p. 175 ; *Vienne la monastique, l'abbaye de Saint-André-le-Bas*, p. 111 ; *Vienne la monastique, le prieuré de Saint-Martin*, Vienne, Blanchard frères, 1982, p. 47, *La cathédrale Saint-Maurice de Vienne...*, p. 9.

34 - Collombet, "Procès-verbaux des excès...", p. 462-463.

35 - Bernin participe alors à l'expédition militaire en Provence.

36 - Collombet, "Procès-verbaux des excès...", p. 464-465.

37 - *Ibid.*, p. 465-468. Cavard, *La cathédrale de Vienne...*, p. 10.

l'or sont ensuite vendus. Des acheteurs sont recherchés. Un premier, un changeur nommé Batonat, fait une offre à 12 livres le marc d'argent, ce qui est une offre très basse (l'historien de Romans, Ulysse Chevalier estime qu'un marc d'argent valait à l'époque 48 livres). Les consuls demandent donc à l'orfèvre de la ville, Nycolas Guichardon de surenchérir à 13 livres. Les 22 et 23 juin, les pièces du trésor de Saint-Maurice sont pesées. Le total est estimé à 212 marcs 31 onces et est cédé à Guichardon. En voici le détail :

<i>cy-dessus mentionné a poysé</i>	130 marcs
<i>Une châsse appelée saint Ferréol</i>	32 marcs
<i>Une châsse appelée saint Grégoire</i>	9 marcs
<i>Une croix poysant argent net</i>	5 marcs, 2 onces
<i>Une autre croix poysant net</i>	4 marcs, 3 onces
<i>Ung reliquaire à porter le Corps de Dieu, poysant</i>	8 marcs, 7 onces
<i>Les deux bastons de Saint-Maurice, poysant net</i>	7 marcs, 5 onces
<i>Le bras appelé de saint Philibert net</i>	3 marcs, 5 onces
<i>Le baston du bastonnier</i>	2 marcs, 4 onces
<i>La coppe d'un calice, deux channettes, poysant net</i>	2 marcs, 2 onces
<i>Deux chandeliers argent net</i>	8 marcs, 4 onces
<i>En tout</i>	210 marcs, 32 onces ³⁸

Soit 214 marcs d'argent à 13 livres le marc.

Mais, Guichardon se plaint que de nombreuses pièces sont en fait en cuivre. Cette quantité de cuivre est estimée à 7 marcs, une remise de 91 livres lui est consentie. Il paie donc à la ville 2691 livres³⁹. La seule pièce d'or du trésor, une croix pesant 2 marcs 1 once, est vendue à Batonat à raison de 13 livres l'once du fait de sa mauvaise qualité. Batonat s'acquitte donc de 221 livres⁴⁰. En septembre une procédure similaire est entreprise pour vendre les ferrures de Saint-Maurice conservées dans la maison consulaire. Le 8, les consuls "*quant à la vente des treillis de fer et aultres estants dans la maison consulaire, [ont] conclud qu'ils seront vandus au plus offrant et dernier enchérisseur*". La vente a lieu le 10 du même mois. La personne intéressée est le marchand Pierre Berger, qui offre 5 livres pour le quintal de fer. Celui-ci est pesé par Jean Charmin⁴¹.

Ainsi, selon les injonctions de Calvin, les autorités prennent en main l'icônoclisme et procèdent en fait à une sécularisation des biens ecclésiastiques. Il s'agit plutôt de financer la guerre que d'abolir le papisme, même si leur action peut être assimilée à un sapement de la puissance économique du clergé. Mais ces saisies ne suffisent à subvenir aux besoins et le consulat est ruiné

38 - Colombet, "Procès-verbaux des excès...", p. 470. 8 onces valent un marc.

39 - Cavard, *La cathédrale de Vienne...*, p. 10 avance le chiffre de 2782 livres, mais il oublie de retrancher la remise accordée par les consuls. Faure, "Un épisode des guerres de Religion...", p. 48 affirme que le total de l'argenterie pesait 282 marcs 4 onces.

40 - Collombet, "Procès-verbaux des excès...", p. 468-471, Faure, "Un épisode des guerres de Religion...", p. 48.

41 - Collombet, "Procès-verbaux...", p. 471-473.

et endetté à la fin de l'année 1562. En outre, il est important de noter que les protestants ne sont pas les seuls à financer leurs troupes ainsi. Le duc de Guise, dans une lettre du 23 mai 1562, écrit à Laurent de Maugiron *"de ne pas se faire faute de l'argenterie des églises s'il en avoit besoin"*⁴². C'est ce qu'il fait à Vienne, après qu'il a repris la ville le 27 septembre. En effet, les dommages, que déclarent les établissements ecclésiastiques, ont été perpétrés par les troupes protestantes, mais aussi par les troupes catholiques. Les chanoines de Saint-Maurice cèdent certains reliquaires, qu'ils avaient emportés et qu'on évalue à 76 marcs 7 onces d'argent (ils conservent toutefois celui qui abrite le chef de saint Maurice). Toutefois, la prise en main de l'iconoclasme par le consulat provoque des tensions dans le parti réformé.

La lutte contre l'iconoclasme sauvage

Le clergé ne peut pas lutter contre les iconoclastes. Le 2 juin, des religieux chassent des soldats voulant piller l'abbaye de Saint-Pierre ; mais cet événement est isolé⁴³. Les autorités procèdent simultanément au retrait des trésors ecclésiastiques et à la lutte contre l'iconoclasme populaire, qui devient sauvage puisque prohibé. En outre, des efforts sont faits pour récupérer les biens volés. Ainsi, à Vienne, le 29 mai 1562 : *"Quant aux reliquaires et autres meubles prins aux Églises, M. de Bernin, gouverneur, ayant entendu les larrecins, assumptions que l'on a fait aux temples de cette ville, dict que promptement il fera faire cris et publication par toute la ville à son de trompe, aux fins de inhiber, de défandre à tous, de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, de ne prendre et emporter aucun meubles, pierres ou bois et aultres quels qu'ils soient, et ceulx qui en auront prins, soyt reliques ou aultres, de les apporter dans la maison consulaire, et ceulx qui en sauront quelque chose ou les retireront, et qui les vandront, ils seront pugnyz de pugnition corporelle"*⁴⁴.

Le gouverneur n'hésite pas à exécuter ses menaces, puisque le 30 juin, deux personnes reçoivent l'estrapade pour avoir dérobé le plomb de la fontaine Saint-Pierre⁴⁵.

Conclusion : typologies de l'iconoclasme

Finalement, l'étude précise des faits montre que l'iconoclasme n'est pas un phénomène homogène. Une première distinction peut être établie à partir de ses auteurs. A un iconoclasme populaire, effectué par des personnes privées, s'oppose un iconoclasme officiel ou politique, dirigé par le Magistrat, qui considère le premier comme un iconoclasme sauvage et l'interdit. De plus, ces deux types n'emploient pas les mêmes modalités. Le peuple huguenot casse les idoles papistes dans une anarchie apparente, tandis que

42 - Vallier (Gustave), "Réflexions sur les excès commis pendant les guerres de religion, une autographe du baron des Adrets - Une lettre inédite d'Henri III", *Bulletin de l'académie delphinale*, Grenoble, Prudhomme, 3^e série, n° 1, 1865, p. 178-195.

43 - Mermet (Th.), *Histoire de la ville de Vienne*, principales librairies de Vienne, Grenoble, Lyon, Paris, 3 volumes, 1828-1853, livre II, p. 308.

44 - Collombet, "Procès-verbaux des excès...", p. 461.

45 - Cavard, *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, p. 77.

les autorités locales procèdent précautionneusement à l'inventaire des biens qu'elles saisissent. Enfin, une autre distinction peut être établie à partir des buts et des finalités des destructions. Le fondement de l'iconoclasme est toujours religieux : la doctrine calviniste ôte la valeur symbolique des objets du culte catholique, ne leur laissant que leur valeur financière. Mais, la définition de l'iconoclasme, qui englobe la destruction d'objets très différents, permet de distinguer deux genres d'action. Le saccage des statues est un acte gratuit, n'apportant aucun enrichissement personnel et ayant seulement pour but d'effacer les idoles papistes ; en revanche, la saisie et la fonte des reliquaires et des autres richesses ecclésiastiques est l'occasion d'un enrichissement financier. Un iconoclasme à but religieux peut donc être distingué d'un iconoclasme à but financier, qui est assimilable à des sécularisations. Parfois, il s'agit simplement d'un pillage. En effet, la définition d'iconoclasme ne peut être élargie à la prise des grains provenus des granges de l'abbaye de Saint-André-le-Haut⁴⁶. Il est intéressant de superposer ces typologies. Ainsi, il apparaît, que l'iconoclasme officiel, qui utilise une procédure rigoureuse, a pour but le financement des troupes protestantes ; alors que l'iconoclasme sauvage, plus anarchique, n'a souvent que des buts religieux. Il englobe les actions pieuses visant à éradiquer les crreurs du papisme et les pillages visant un enrichissement personnel. Finalement, dans le Dauphiné, les personnes autorisées par les autorités genevoises à diriger l'iconoclasme, ne lui donnent pas le sens religieux souhaité par ces derniers. Pour Olivier Christin, *“le triomphe du baron des Adrets (...) est trop bref ; la politique qu'il met en œuvre conserve encore le caractère d'un pillage militaire, orienté vers la recherche d'un butin immédiatement utilisable, comme s'il cherchait avant tout à se procurer du métal, des vivres”*⁴⁷. Ce sont les personnes privées et les soldats, qui donnent aux destructions leur véritable sens religieux. En effet, l'étude des cibles des destructions le prouve. Il est une mise en pratique de la théologie calviniste.

L'iconoclasme : révolution religieuse et théologie pratique

Un préalable à toute recherche scientifique : l'abandon des considérations morales

Les ouvrages anciens sur les guerres de Religion condamnent quasi unanimement l'iconoclasme, sans tenter d'apporter d'explications. Nicolas Chorier, un historien de Vienne du XVII^e siècle, lors de sa description de la cathédrale Saint-Maurice, évoque ainsi l'iconoclasme huguenot : *“Cinquante-deux ans après que cette belle église eut reçu sa dernière perfection, elle fut sur le point de recevoir sa dernière désolation. François de Beaumont, baron des Adrets, s'étant*

46 - A.D. Isère, 1111102, Requête de l'abbesse de Saint-André-le-Haut à Laurent de Mangiron. Claude Daphoy se plaint de la perte de *“la quantité de nonnante sept bichetz bledz bleds seigle provenuz des fruictz de sa grange et lesquels auroient été remis en garde par le commandement de ceux de la nouvelle religion à maître Jacques de Caudas, alors recepveur dudit Hosiel Dieu par Philippe Juin, grangier de ladite suppliante, auquel ledit de Caudas en avoit fait descharge”*.

47 - Christin, *Une révolution symbolique...*, p. 108-109.

mis à la tête de certaines troupes rebelles, se rendit maître de cette ville par l'intelligence qu'il eut avec quelques-uns de ses habitants en 1562. Sa première pensée fut d'imiter ici comme il l'avait fait ailleurs le barbare Crocus, roi des Vandales, qui croyait s'acquérir une réputation immortelle par la ruine des plus nobles villes et des plus superbes édifices"⁴⁸.

Ainsi, avant la création du nom "vandalisme" par l'abbé Grégoire en 1793, les iconoclastes huguenots sont assimilés à des barbares qui perpètrent des saccages gratuits. Le vandalisme, nom créé pour condamner les destructions des révolutionnaires, désigne une tendance à détruire stupidement des œuvres d'art. Pour comprendre les exactions des huguenots, il est nécessaire d'oublier ces considérations morales et adopter un vocabulaire objectif. L'iconoclasm, même si lui non plus n'est pas dépourvu d'une dimension de plaisir de détruire, repose principalement sur des fondements religieux. En aucun cas ces termes doivent être assimilés.

En fait, la seule description des destructions (comme l'a fait Louis Réau en 1959 dans une *Histoire du vandalisme*⁴⁹) laisserait penser qu'il s'agit d'actes gratuits, condamnables moralement. Or, l'explication du choix des cibles permet de démontrer que les destructions obéissent à une logique religieuse. L'iconoclasm est directement issu de la théologie des réformateurs de la Suisse romande (Jean Calvin surtout, mais aussi Guillaume Farel et Pierre Viret). Il illustre les fondements du calvinisme : *la sola scriptura* (l'Écriture est le seul réceptacle de la Révélation et doit être le fondement de l'instruction des fidèles), *sola fide* (seule la foi et non les œuvres justifie les hommes devant Dieu), la défense de l'honneur de Dieu et le sacerdoce universel. J'étudierai, d'une part, les types de cibles (images, autels, calices, vêtements sacerdotaux, jubés, reliquaires, cloches...) ; et d'autre part, je distinguerai, au sein même des sculptures de Saint-Maurice quels sont les sujets détruits ou non, comment et à quel point ils sont mutilés⁵⁰.

Affirmation de la sola scriptura

Selon les théologiens catholiques, les images ont principalement un rôle pédagogique : elles constituent la Bible des illettrés. L'expression *Biblia pauperum* a été rendue célèbre par le pape Grégoire le Grand, au VI^e siècle ; elle est reprise au XIII^e siècle par saint Thomas d'Aquin. La foi catholique s'inscrit donc dans la pierre, principalement à l'extérieur des églises sur les portails. "*L'œuvre figurative est un formidable instrument de propagande*"⁵¹. Les

48 - Chorier (Nicolas), *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne, métropole des Allobroges, capitale de l'Empire romain dans les Gaules et des deux royaumes de Bourgogne*, 1659, rééd. Lyon, Million, 1827, p. 247.

49 - Réau (Louis), *Histoire du vandalisme, les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Lafond, 1959, 1190 p.

50 - A la suite de Christin (Olivier), "Iconographie de l'iconoclasm : à propos de la mutilation du portail de la cathédrale de Bourges (1562)", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 75, nov. 1998, p. 50-53 ; *Une révolution symbolique...*, p. 155-174.

51 - Rigaud (Dominique), "Croire aux images, fonctions officielles et usages non avoués de l'image peinte dans l'Italie du XV^e siècle", *Historiens et géographes*, n° 343, mars avril 1994, p. 160

sculptures des voussures du portail de Saint-Maurice présentent la vie du Christ, depuis l'Annonciation jusqu'à la Pentecôte. Les 14 scènes de la voussure interne, relatent 14 passages de l'Évangile ; les 14 scènes de la voussure médiane montrent les épisodes de l'Ancien Testament ayant préfigurés ces passages ; les 14 statues de la voussure externe montrent les prophètes et leur texte sur un phylactère ayant annoncés ces mêmes passages. À l'intérieur de l'église, des bas-reliefs mettent en scène l'Entrevue des Mages avec Hérode, l'Adoration des Mages et les pèlerins d'Emmaüs. Le tympan du portail septentrional de Saint-Maurice et celui de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Saint-André-le-Bas représentent l'Assomption de la Vierge. Ces sculptures ont été mutilées par les huguenots. Je les ai comptabilisées et identifiées⁵².

Trois phénomènes sont remarquables. D'abord, les destructions ont été systématiques. Toutes les églises de la ville sont touchées, les portails sculptés sont tous mutilés (fig. 1, 2, 3 ; clichés 1, 2, 3, 8). Celui de l'église de l'hôpital Saint-Paul, qui a aujourd'hui disparu, abritait les statues du Christ, de la Vierge et de saint Paul. Nicolas Chorier les décrit ainsi en 1659 : *"ces sacrées statues quoique composées d'une pierre fort solide, ont trouvé des esprits plus durs et plus insensibles, qui les ont traitées avec si peu de respect, qu'elles paraissent maintenant sans main et sans tête"*⁵³.

Les clichés montrent ensuite que les destructions sont importantes, mais pas totales. Les grandes statues, logées dans les piédroits et dans les niches des tympans de Saint-Maurice ont toutes été détruites sauf une (cliché 6). Les destructions des statuets (aussi des rondes-bosses) de cette église sont importantes, mais moindres : 9.5% de celles du portail septentrional, 16.1% de celles du portail méridional, 46% de celles du portail central (63 des 138 personnages ont été mutilés ou détruits, sur les 42 niches de ce portail seules 5 sont totalement intactes). Les destructions sont encore plus importantes sur la porte de l'ancienne chapelle Saint-Jean Baptiste de l'abbatiale Saint-André-le-Bas, les 5 personnages en rondes-bosses ont été mutilés (cliché 8). Globalement, si tous les tympans historiés ont été touchés par les huguenots, aucun des chapiteaux sculptés des églises et des cloîtres n'a subi le même sort.

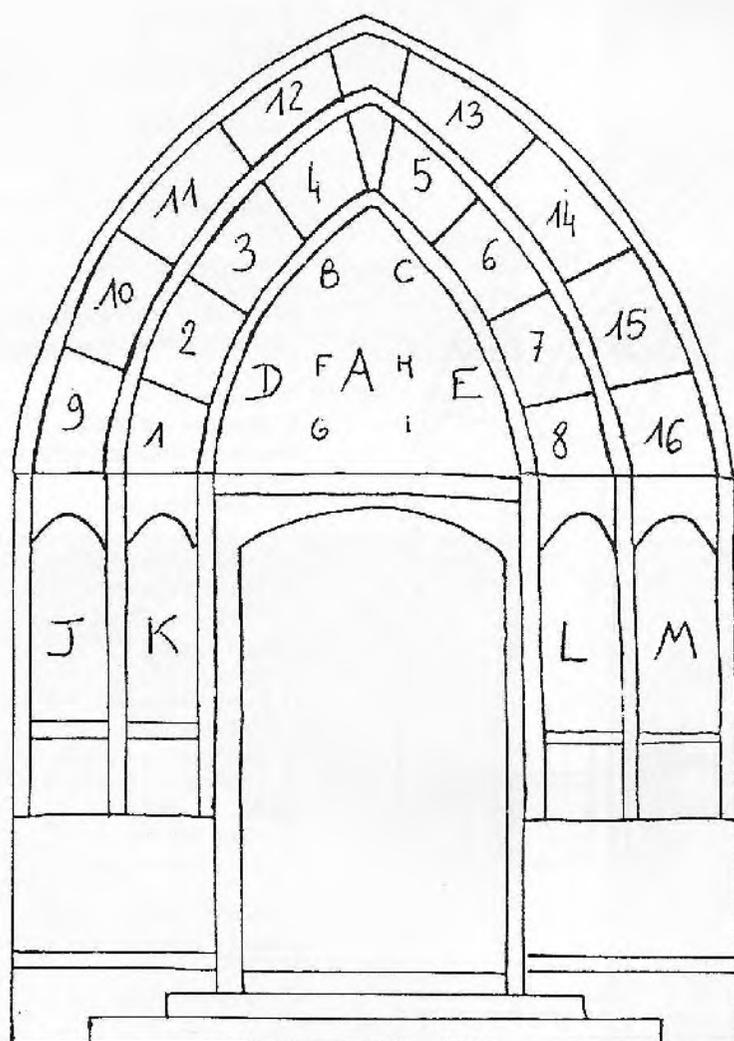
Enfin, à l'exception des grandes statues des piédroits, les statues ne sont pas cassées entièrement. La décapitation est le mode de destruction récurrent. Les statues en rondes-bosses restantes ont été décapitées (clichés 8 et 10). Toutes les statuets mutilés des portails latéraux de Saint-Maurice ont été décapitées (clichés 4 et 5). Dans les voussures du portail central, sur les 63 statues mutilées : 14 ont été cassées entièrement (soit 22.2%), il manque un bras à 11 autres (17.5%), 28 ont été décapitées (44.4%) et les dix restantes ont été décapitées et démembrées (15.9%) (clichés 12, 13 et tableau 1). En outre, les bas-reliefs du trumeau du portail central et de l'intérieur ont été martelés à la face (clichés 7 et 11).

52 - Grâce à l'ouvrage de Cavard (Pierre), *la cathédrale Saint-Maurice de Vienne*, Vienne, Blanchard Frères, 1978, 188 p. et Formigé (Jules), "Église Saint-André-le-Bas", Congrès archéologique de France, 86^e session, 1923, Valence Montélimar, Paris, Picard, 1925, p. 46-77.

53 - Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne...*, p 372.

Les mutilations du portail septentrional de Saint-Maurice

Il comptait 7 statues et 42 statuettes



Statues détruites

Tympan :

A : Assomption de la Vierge

D, E : ?

Piedroits :

I, K, L, M : ?

100 % des statues

Statues décapitées

Voussure externe : paire d'anges membres du clergé

9 : l'ange gauche du couple tenant un chandelier

10 : couple d'anges, l'un chanteur l'autre ménestrier

15 : l'ange droit couple, cornemuseur

9.5 % des statuettes

Statues intactes

Tympan :

B, C : anges couronnant la Vierge

F, H : prophètes

G : st Paul

I : st Pierre

Voussure interne : triplets de séraphins, niches 1 à 8

Voussures externe :

9 : un ange tenant un chandelier

11 : couple d'anges répétant le Graduel de st Michel

12 : couple d'anges, un trompettiste, l'autre le dérange

13 : couples d'anges, l'un harpiste, l'autre joueur d'orgues

14 : couple d'anges fêtant la Fête Dieu

15 : un ange joueur de cymbales

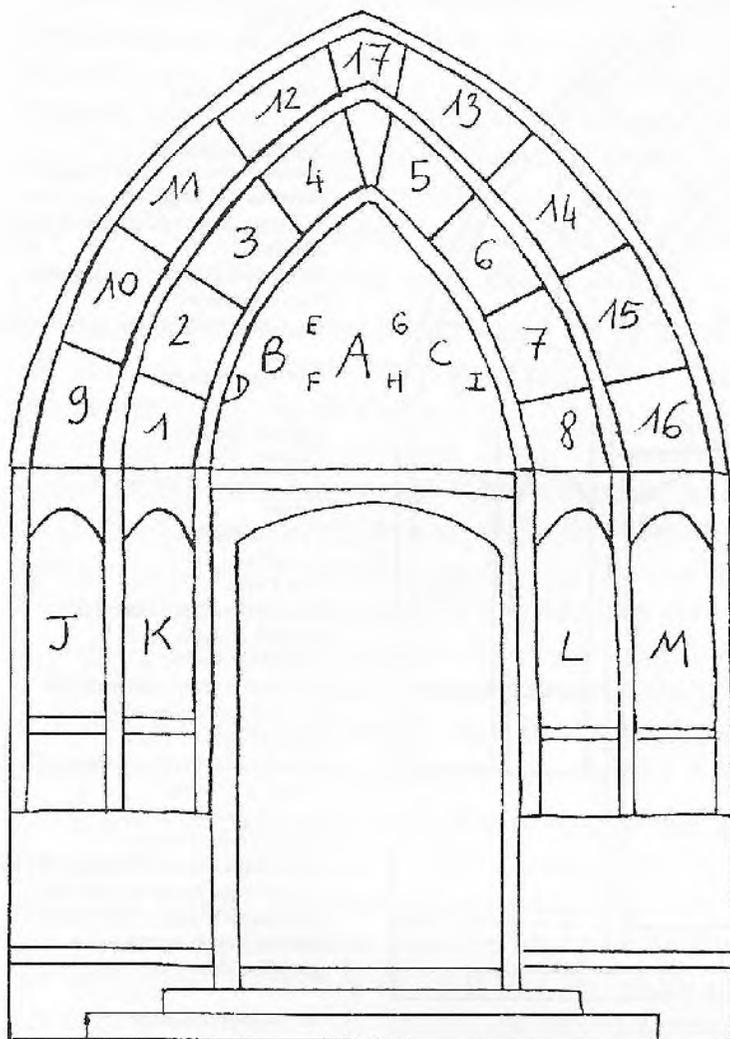
16 : couple d'anges, l'un tenant la navette, l'autre trempant son goupillon dans l'eau bénite

91.5 % des statuettes

Figure 1

Les mutilations du portail méridional de Saint-Maurice

Il comptait 7 statues et 31 statuettes



Statues détruites

Tympan :

A : Ascension du Christ (?)

B, C : ?

Piedroits :

J, K, M : ?

6/7 des statues

Statues mutilées

Piedroits :

L : st Paul, décapité et sans bras

Voissure interne : prophètes

5 : décapité

7 : sans bras droit

8 : sans le haut du crâne

Voissure externe : paire d'anges musiciens

16 : couple décapité

1/7 des statues (14,2 %)

16,1 % des statuettes

Statues intactes

Tympan :

D, I : anges musiciens

F : ste Catherine

H : ste Barbe

E : évêque avec sa crosse et sa mitre

G : vierge martyre

Voissure interne : prophètes

1, 2, 3, 4, 6

Voissure externe : couples

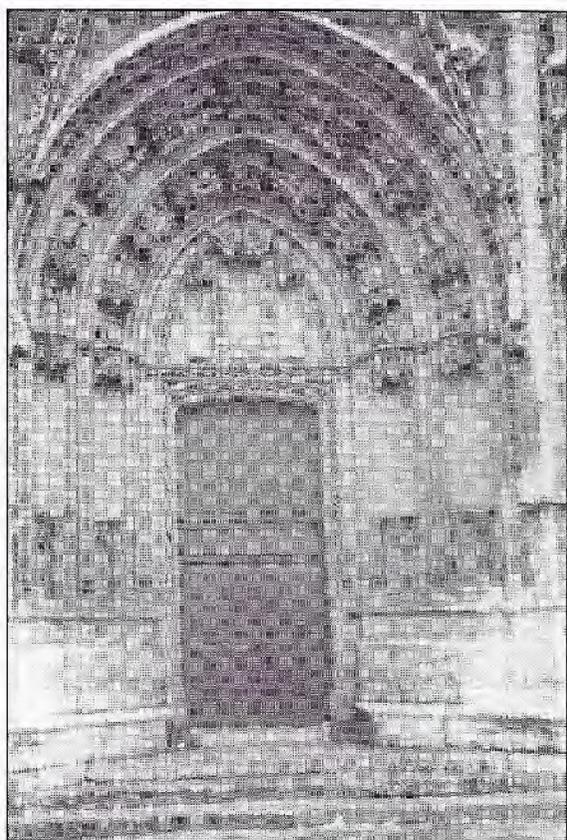
d'anges musiciens 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

17 : tiare de Clément VII

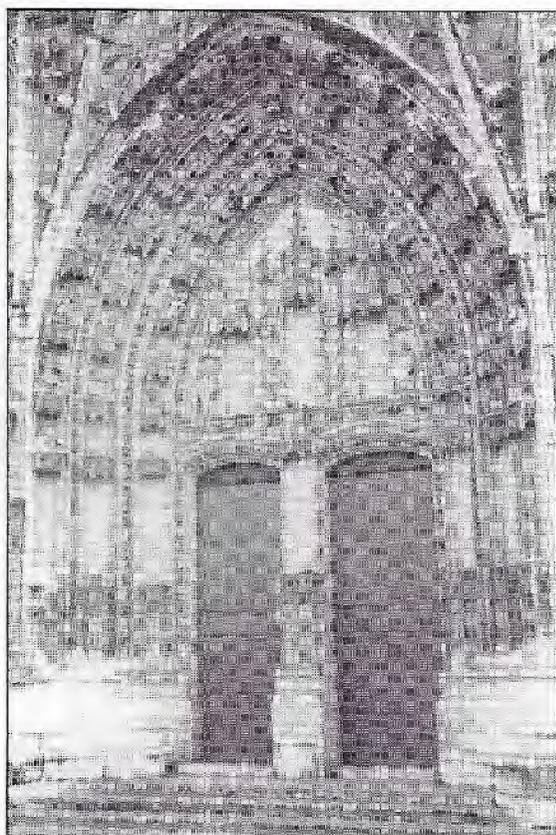
1/7 statues (83,7 %)

83,9 % des statuettes

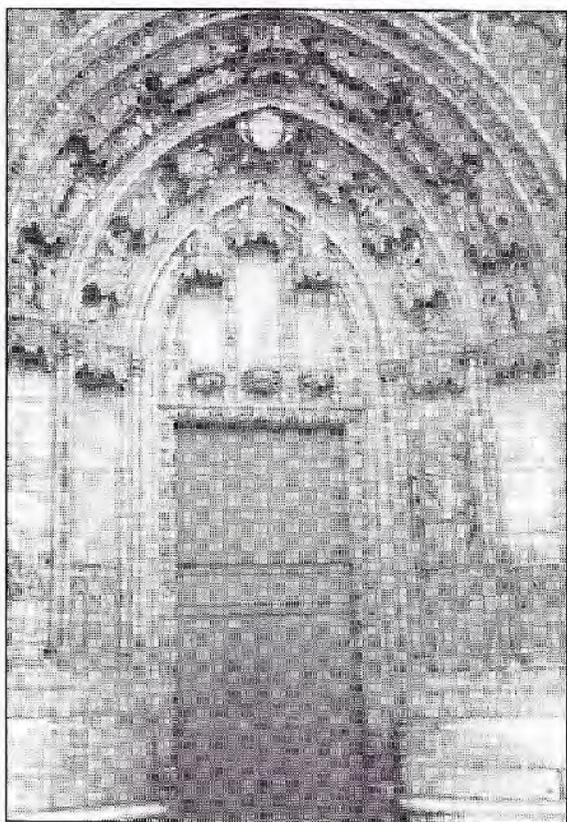
Figure 2



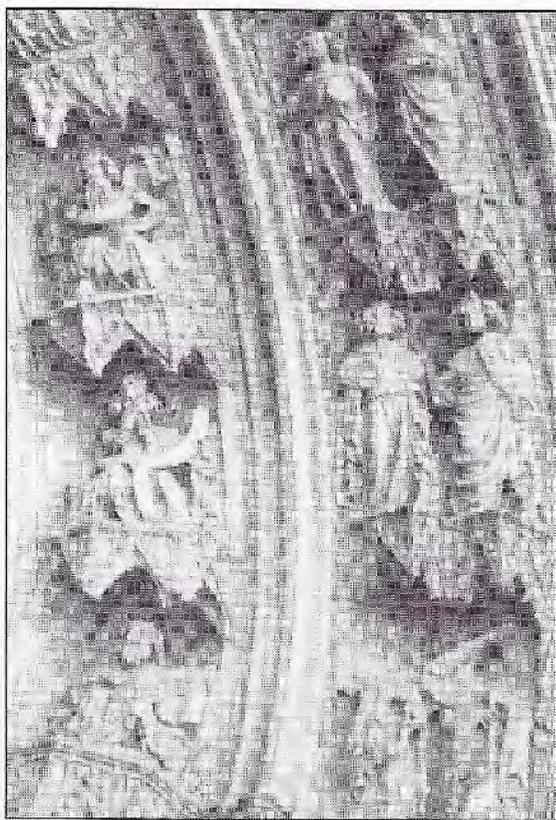
Cl. 1 - Portail septentrional



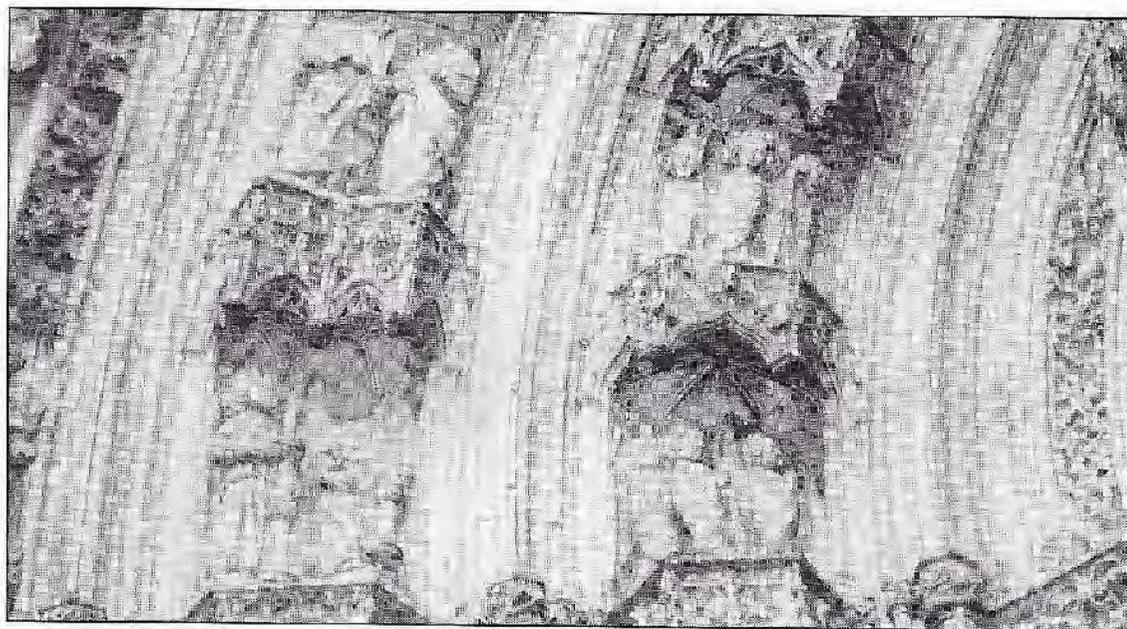
Cl. 2 - Portail central



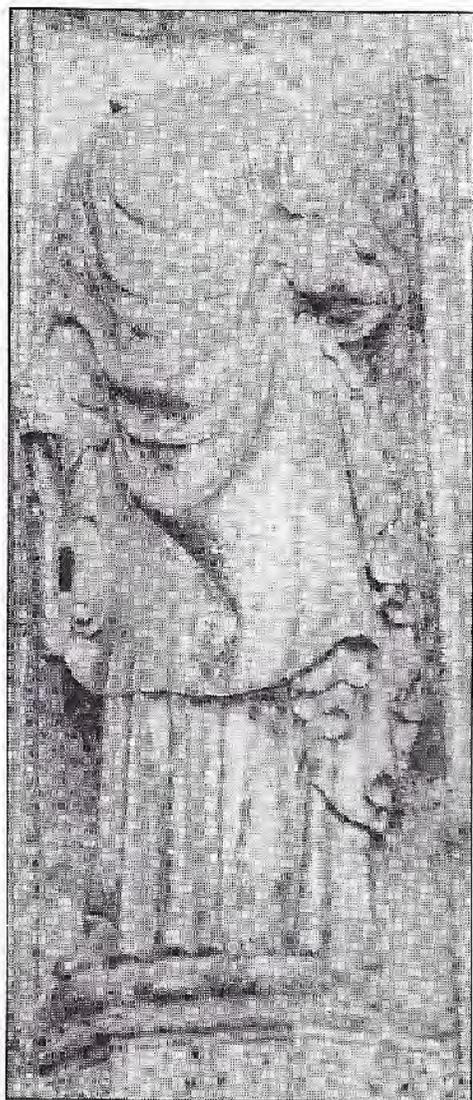
Cl. 3 - Portail sud



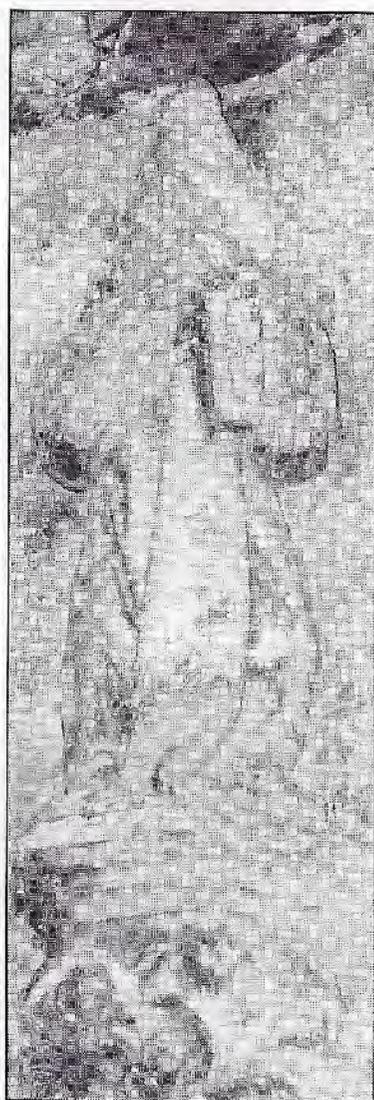
*Cl. 4 - Portail sud :
prophètes et anges musiciens*



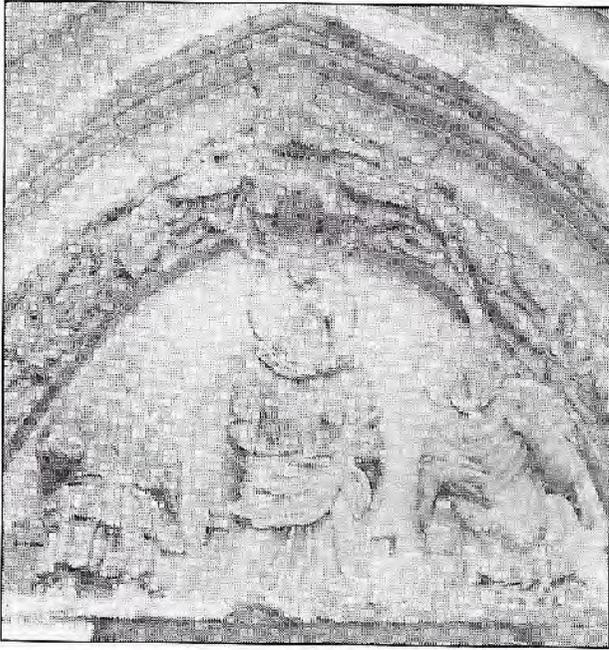
Cl. 5 - Anges des voussures, portail septentrional de Saint-Maurice.



*Cl. 6 - Saint Paul,
seule statue des piedroits existant toujours.*



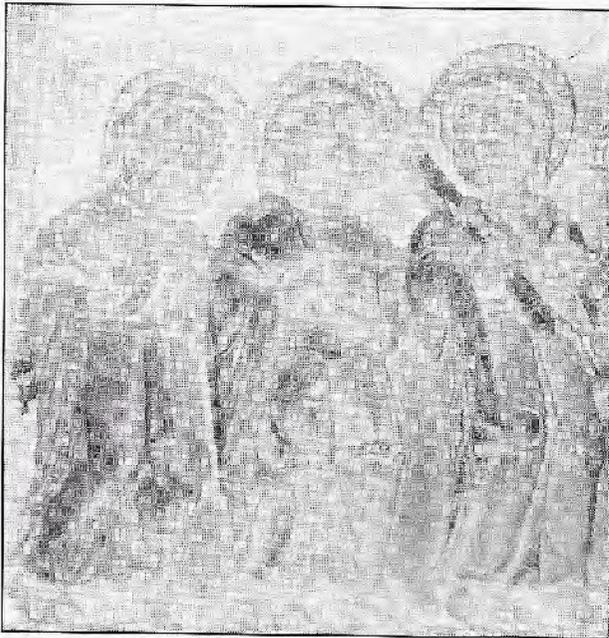
*Cl. 7 - Évangéliste tenant son livre,
bas-relief du trumeau
du portail central*



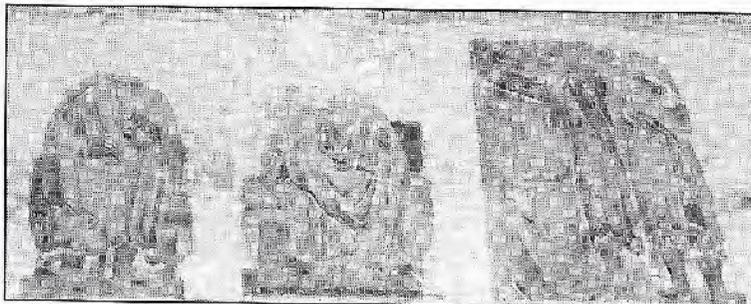
Cl. 8 - Couronnement de la Vierge portant Jésus, tympan de l'ancienne chapelle Saint-Jean-Baptiste de Saint-André-le-Bas.



Cl. 10 - Saint Pierre, intérieur de la cathédrale Saint-Maurice



Cl. 9 - Jésus et les pèlerins d'Emmaüs, intérieur de la cathédrale Saint-Maurice



Cl. 11 - Adoration des Mages, Joseph à gauche, Marie portant Jésus au centre et les 3 Mages à droite, intérieur de la cathédrale Saint-Maurice

L'interprétation de ces trois observations est difficile. Deux questions se posent : les calvinistes avaient-ils le moyen de détruire toutes les statues ; et si oui, pourquoi ne l'ont-ils pas fait et une sélection a-t-elle eu lieu ? De même, le choix de ne pas détruire entièrement les statues est-il délibéré ? Le risque d'attribuer aux iconoclastes des intentions, qu'ils n'ont peut-être pas eues, nous paraît présent. J'ai postulé qu'ils ne sont pas des vandales et qu'ils ne s'en sont pas pris aux statues seulement pour le plaisir de détruire. Toutefois, cela n'exclut pas que la logique des destructions soit seulement la facilité ; toutes les statues n'ont pas été détruites parce que ce n'était pas possible. A Saint-Maurice, tout comme à la cathédrale Saint-Jean de Lyon ou à Saint-Antoine-l'abbaye, les statues des piédroits facilement renversables ont toutes été brisées, celles des voussures en hauteur non. D'après les consuls, les soldats auraient "*donnez en passant plusieurs couptz d'arquebouses, pistolletz contre les ymaiges, pourtail et vitres de ladite esglise Saint-Maurice*"⁵⁴. Tirer sur toutes les nombreuses statuette situées en hauteur aurait été une tâche longue et coûteuse en munitions. Les réformés se sont donc contentés d'en décapiter certaines. L'utilisation récurrente de la décapitation n'est pas spécifique au Dauphiné, ni à la France⁵⁵. Cette mutilation peut être interprétée de plusieurs manières complémentaires. Elle a d'abord une origine pratique : la décapitation suffit à rendre impossible toute identification. Ainsi, les saints entourant la Vierge sur le tympan de Saint-André-le-Bas de Vicnne sont à jamais anonymes (cliché 8). Toutefois, l'identification des saints est possible grâce à leurs attributs. Or, ils ont rarement été mutilés. Par exemple, sur le tympan de la porte septentrionale de Saint-Maurice, les bas-reliefs de saint Pierre et de saint Paul sont toujours reconnaissables, respectivement grâce à ses clefs et à l'épée avec laquelle lui a été tranchée la tête (clichés 14 et fig.1). Par ailleurs, les statues décapitées laissées en place montrent l'adoption de la Réforme (leur rôle d'information continue en quelque sorte). S'il apparaît que la sélection des cibles repose d'abord sur la facilité, mon hypothèse est qu'ensuite une sélection théologique des sujets a eu lieu. Les réformés ont brisé les statues les plus injurieuses pour leur foi. Cette hypothèse a été globalement validée par l'étude que j'ai menée sur l'ensemble du Dauphiné, mais à Saint-Maurice la sélection iconographique des cibles n'est pas toujours explicable par la théologie. La complexité des sculptures y est sans doute pour beaucoup.

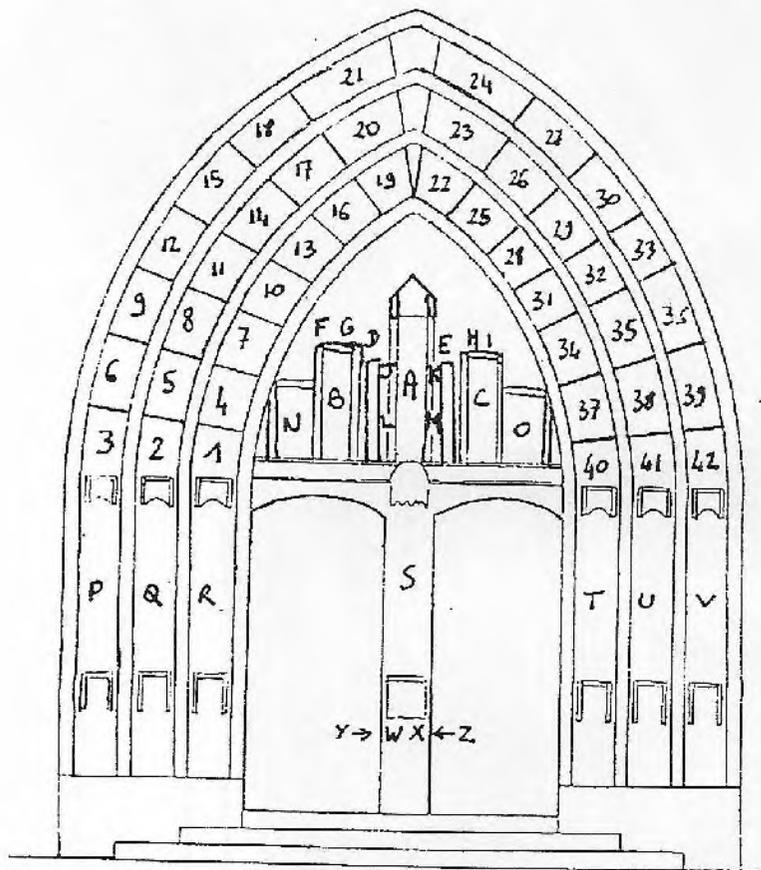
Globalement, les destructions des sculptures sont imputables à la défense de la *sola scriptura*. Les réformateurs affirment que la Bible est la seule autorité ; la Tradition, c'est-à-dire les décisions de l'institution ecclésiale et des conciles, ne participe pas à la Révélation. Cette revalorisation de l'Écriture entraîne une exigence pastorale nouvelle : le texte, lu ou écouté par les fidèles, doit être le seul vecteur de leur édification. Pour cela, Pierre de Vingle imprime à Genève en 1535 la traduction d'Olivetan de la Bible. Le vieil argument iconophile, que les images sont les bibles des illettrés (ne connaissant pas le latin), n'a alors plus aucun fondement. Le réformateur Pierre Viret a

54 - Faure, "Un épisode des guerres de Religion...", p. 85.

55 - Michalski (Sergius), *The reformation and the visual arts, the protestants image question in western and eastern Europe*, Londres, New York, Routledge, 1993, p. 76.

Les mutilations du portail central de Saint-Maurice

Les voussures sont traitées isolément dans le tableau ci-dessous



Statues détruites :

Tympan

D : Christ en majesté
B : un prophète (symbole A.T.)
C : un apôtre (symbole N.T.)

Piédroits

P, Q, R, T, U, V ?

Trumeau

S : st Maurice (cassé en 1561)

Statues mutilées :

Tympan

N, O : anges portant un blason
H : un évangéliste

E : jeune femme symbolisant l'Église
ayant dans ses mains (cassées) un
calice et son gonfalon

Trumeau

W, X : personnages portant un
phylactère (usés plutôt que mutilés)

Y, Z : personnages portant un livre
(de même)

Statues intactes :

Tympan

F, G, I : évangélistes

C : vieille femme aux yeux bandés
symbolisant la Loi Juive

J, K, L, M : petites statues non
identifiées par P. Cavard

Figure 3

Tableau 1 - Les mutilations des voussures

Nombre total de statues	138	
Nombre de statues intactes	75	54 %
Nombre de statues mutilées	63	46 %
Dont : nombre de statues cassées entièrement	14	22.2 %
Nombre de statues cassées au bras	11	17.5 %
Nombre de statues décapitées	28	44.4 %
Nombre de statues décapitées et cassées au bras	10	15.9 %



Cliché 12 - Partie gauche des voûtures du portail central

Tableau 3 - Les destructions sur la partie gauche des voussures.

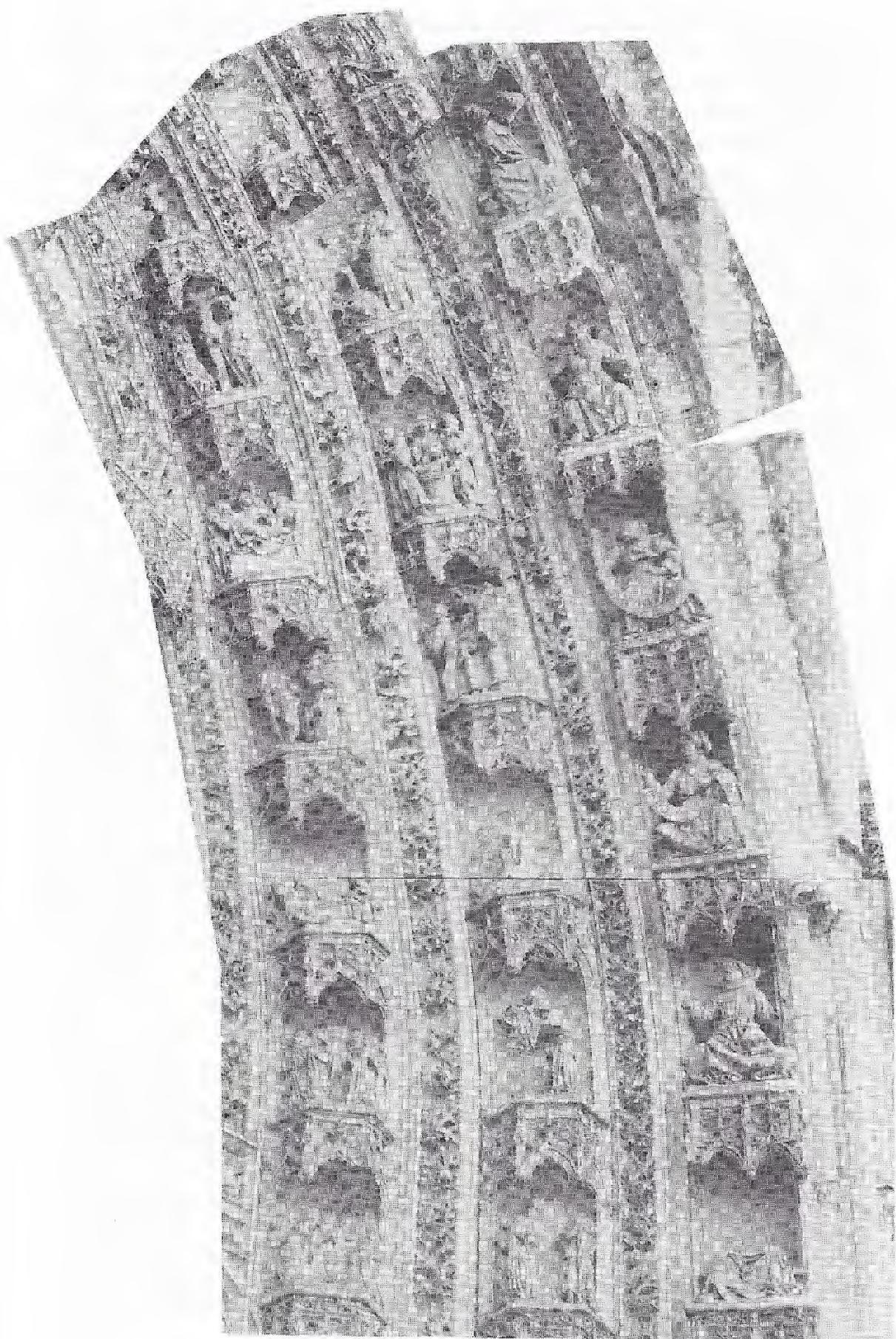
NICHES		PERSONNAGES				
1 : Annonciation	Ange Gabriel : C	Marie : C				
2 : Pêché originel	Adam : C	Eve : C	Serpent : C	Arbre : C		
3 : Daniel	Daniel : I	philactère : texte intact				
4 : Naïtité	Jésus : I	Marie : D	Joseph : C	boeuf : I	âne : I	
5 : Etoile de Jacob	autel : I	personnage 1 : I	personnage 2 : B, D	personnage 3 : B	personnage 4 : B	
6 : Michée	Michée : B droit	philactère : manque début				
7 : Adoration des mages	Jésus : C	Marie : D	Mages : D	Mage : C	Mage : C	
8 : David et les 3 capitaines	David : B	capitaine : B	capitaine : I			
9 : Psaumes	David : I	philactère : manque milieu				
10 : Présentation au Temple	Jésus : D	Marie : D	Joseph : I	évêque : I	assistant : D	
11 : Consécration de Samuel	Samuel : D	Anne : I	Héli : I	Elcana : I	autel et Tables : I	
12 : Malachie	Malachie : D, M dr	philactère : I				
13 : Fuite en Egypte	Jésus : D	Marie : D	Joseph : D, B droit	âne : D		
14 : Présentation de Moïse à Pharaon	Pharaon : M	Moïse : D	filie de pharaon : D	un homme : I		
15 : Esaïe	Esaïe : D, M drt	philactère : manque début				
16 : Entrée à Jérusalem	Jésus : B drt	âne : D	acclamateur : I	apôtre : I		
17 : Triomphe de David	Saul : manque base	David : I	tête de Goliath : I	une femme : I		
18 : Zacharie	Zacharie : 2 M	philactère : manque début et un autre passage				
19 : Trahison de Judas	Jésus : I	Judas : D	soldat romain : d	soldat : I	Pierre : B	
20 : Samson et Dalila	Samson : B droit	Dalila : manque face				
21 : Jérémie	Jérémie : D, M dr	philactère : manque début				

C = cassé ; D = décapité ; I = intact ; B = bras cassé (précision drt : droit ou gch : gauche) ; M = main

Tableau 2 - Les destructions sur la partie droite des voussures.

NICHES	PERSONNAGES			
22 : Flagellation	Jésus : D, B	soldat : D	soldat : D	
23 : Tribulation de Job	Job : C	Satan : C	femme de Job : D, B	
24 : Proverbes	auteur : D, 2M	philactère :	manque début	
25 : Crucifixion	Jésus : J	Jean : I	Marie : B gauche	soldat : I
26 : Serpent d'Airain	serpent : C	2 juifs : I	4 spectateurs : I	
27 : Amos	Amos : 2B	philactère :	reste que la fin	
28 : Mise au tombeau	Jésus : D	Marie : I	Joseph d'Arimatie : D	Nicomède : D
29 : Joseph dans la citerne	Joseph : I	ses frères : I		Madeleine : I
30 : Cantique des Cantiques	auteur : D, 2B	philactère :	reste un fragment	
31 : Jésus aux Limbes	Jésus : D, B	monstre : I	Adam : I	Eve : I
32 : Lot fuyant Sodome	Lot : I	ses 2 filles : I	sa femme pétrifiée : I	1 ange : I
33 : Osée	Osée : D		philactère : I	
34 : Résurrection	Jésus : C	ange : I	soldat : I	soldat : I
35 : Jonas et le poisson	Jonas : C	poisson : I		
36 : Sophonie	Sophonie : M dr	philactère :	manque début	
37 : Ascension	Jésus : C	Marie : D	3 Apôtres : D	9 Apôtres : I
38 : Elie enlevé au ciel	Elie : I	Elisée : D		
39 : Ezéchiel	Ezéchiel : 2B	philactère :	reste que le début	
40 : Pentecote	Marie : I	Apôtres : I		
41 : Sacrifice d'Elie	Elie : I	autel : I	3 témoins : I	
42 : Livre de la Sagesse	auteur : sans buste	philactère :	reste le milieu	

C = cassé ; D = découpé ; I = intact ; B = bras cassé (précision drt : droit ou gch : gauche) ; M = main



Cliché 13 - Partie droite des voûtures du portail central

d'ailleurs écrit : "Quand Jésus Christ a envoyé ses Apôtres, il ne leur a pas donné commandement de faire des images, pour enseigner les hommes, mais seulement de prêcher l'Évangile à toute créature"⁵⁶. De plus, la Bible étant la seule Autorité, l'interdit vétéro-testamentaire des images est revalorisé. Les réformateurs proposent d'ailleurs un autre découpage du Décalogue⁵⁷, faisant de Ex 20,4 : "Tu ne te feras pas d'idole, ni rien qui ait la forme de ce qui se trouve au ciel là haut, sur terre ici bas ou dans les eaux sous la terre" un Commandement à part entière. Toutefois, "les réformateurs ont fait une nette distinction entre les statues placées à l'intérieur des églises et celles qui étaient situées sur les porches extérieurs, ces dernières n'étant pas vénérées. Ainsi, à Lausanne, les deux portails sculptés n'ont pas été détruits"⁵⁸. Le peuple et les soldats huguenots, qui ont mutilé les portails, ont donc radicalisé l'iconophobie des réformateurs et ont assimilé images recevant un culte et images d'ornementation.

La preuve, que les huguenots ont cassé les sculptures des églises pour que l'Écriture soit le seul vecteur de la catéchèse se trouve dans les mutilations mêmes des tympans. Les représentations de livres ne sont jamais cassées. Les deux bas-reliefs du trumeau de Saint-Maurice (des évangélistes ?) ont été martelés à la face, alors le livre (leur Évangile ?) qu'ils tiennent est intact. À l'intérieur, le *Pentateuque* et les *Prophètes*, que tiennent les pèlerins d'Emmaüs, sont aussi intacts (clichés 7 et 9). En revanche, seuls 3 des 14 phylactères des prophètes des voussures, sur lesquels sont gravés des extraits de l'Écriture, sont intacts (clichés 12 et 13). Comment expliquer que les représentations du Livre soient intactes alors que les passages gravés de l'Écriture ne le sont pas ? Il ne faudrait pas en déduire que les calvinistes respectent plus les livres que les catholiques. "Les catholiques s'en prennent surtout aux bibles en français, (...), les calvinistes eux, s'en prennent surtout aux manuels des prêtres, à leurs missels et leurs bréviaires, qu'ils ont vu profaner déjà par les grossières et comiques satires de certains auteurs protestants, Viret entre autres"⁵⁹.

Les huguenots mutilent et détruisent les sculptures des églises, au nom de la *sola scriptura* et du refus de la valeur pédagogique des images. Si l'étude des destructions se fonde non plus sur les ensembles de sculptures, mais sur les sujets des statues et sur les autres cibles que les images, alors nous rencontrons les autres piliers du calvinisme.

La défense de l'honneur de Dieu

La défense de l'honneur de Dieu est au cœur du calvinisme. En effet, "le monde de Calvin, comme celui de Luther, est d'abord une vision antisymétrique de Dieu et de l'homme"⁶⁰. Ce dernier a été créé par Dieu à Son image, mais

56 - Viret (Pierre), *De la source et de la différence et convenance de la vieille et nouvelle idolâtrie et des vraies et fausses images et reliques et du seul et vray Médiateur*, Genève, Jean Girard, 1551, p. 17.

57 - Stirn (Margarete), "Les images et la Bible" in Bedouelle (Guy), Roussel (Bernard), *Le temps des Réformes et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1989, p. 683-750.

58 - Bavaud (George), "La polémique du réformateur Pierre Viret contre la vénération des images", *Bulletin de la société française d'études mariales*, n°35, 1978, p. 61.

59 - Davis, "Les rites de violences", p. 275.

60 - Crouzet (Denis), *La genèse de la Réforme française 1520-1562*, Paris, Seclès, 1996, p. 266. Il parle pour cette raison d' "une théologie de l'écart".

le péché originel a engendré un "abîme infranchissable" entre eux. La *sola scriptura* découle de ce précepte. En effet, Dieu est trop transcendant, pour que nous connaissions autre chose de Lui, que ce qu'Il nous a révélé dans l'Écriture. Il permet aussi de comprendre le choix de nombreuses cibles des iconoclastes.

Les calvinistes refusent que Dieu soit représenté. Comme Il est transcendant, il serait injurieux pour Lui, être immatériel non créé, d'être représenté par une image matérielle, créée par les hommes pécheurs. C'est donc "méconnaître l'incompréhensibilité de Dieu que de le rapprocher de nous par des représentations sensibles"⁶¹. La figure du Christ, Dieu le Fils, est fréquente dans les sculptures étudiées. Il s'agit souvent de la statue la plus mutilée. Ainsi, celles des tympanes des portails centraux et méridionaux de Saint-Maurice ont été renversées et détruites (figures 2 et 3). Sur la porte de l'ancienne chapelle Saint-Jean-Baptiste, Jésus, que porte Marie, a tellement été martelé qu'il n'en reste aucune trace (cliché 8). Le cas des voussures du portail central de Saint-Maurice semble se démarquer. Le Christ y est représenté 12 fois. Or, il apparaît que toutes ces représentations ne sont pas mutilées. Ainsi, dans la Nativité, il est intact, allongé sur le sol entre Marie à gauche et Joseph à droite (tous deux mutilés). Dans l'Adoration des Mages, il ne reste rien de lui, que Marie (à gauche) portait sur ses genoux. Dans la Présentation au Temple, il est debout au centre sur l'autel ; il a été décapité. De la Fuite en Égypte, il ne subsiste que le corps décapité de Joseph. Dans l'Entrée à Jérusalem, Jésus sur l'âne (au centre) est intact. Dans la Trahison de Judas, il est intact au centre au premier plan. Dans la scène de la Flagellation, il ne reste que son corps décapité et démembré. Dans la Crucifixion, seules ses jambes ont été brisées. Dans la Mise au tombeau, Jésus au premier plan a été décapité. Dans la scène suivante, il est aux Limbes, symbolisées par une tête de chien. Il a été décapité. Dans la Résurrection, il ne reste qu'un de ses pieds, devant son tombeau. Enfin, dans l'Ascension, son corps s'élevant au centre (son buste n'était pas représenté) a été cassé (clichés 12 et 13, tableaux 2 et 3). À l'intérieur de la cathédrale, les destructions des représentations du Christ ne sont pas non plus systématiquement détruites. Au-dessus de la porte du vestibule sud, dans l'Adoration des mages, Jésus tenu par Marie (au centre), a été martelé. Il est peu visible aujourd'hui. En revanche, de chaque côté de la porte, le Christ entouré des pèlerins d'Emmaüs n'a pas été touché (clichés 9 et 11).

Les huguenots rejettent le culte de la croix, tout comme ils refusent d'honorer le crucifix ; la Passion du Christ ayant eu lieu une fois pour toutes, il ne faut pas la rejouer, ni adorer l'instrument de la mort du Rédempteur. Le dauphinois Guillaume Farel a d'ailleurs publié, en 1560 à Genève, *Du vrai usage de la Croix de Jésus Christ et de l'abus et de l'idolatrie commise autour d'icelle et de l'autorité de la parole de Dieu et des traditions humaines ; avec un avertissement de Pierre Viret*. Les croix, "avec les images de la Vierge, font l'objet de la très grande majorité des destructions et mutilations de la pério-

61 - Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, texte de 1560, I, 5, 1. Cité par Delumcau (Jean), Wanegffelen (Thierry), *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, P.U.F., 1997, p. 100.

de 1528-1560”⁶². Ainsi à Vienne, dans la nuit du 19 au 20 mars 1561, les croix du cimetière de Saint-Sévère sont abattues. En 1562, les croix et les crucifix en matières précieuses sont confisqués pour être fondus. Le 22 juin, certaines pièces sont pesées pour être ensuite vendues, dont “une grande croix de boys de Saint-Maurice couverte de feuilles d’argent [pesant] hors le poids le boys et cuivre cinq marcs, deux onces”, “une grande croix d’or garnie de pierres de Saint-Maurice, qui c’est trouvé poyser sans les pierreries, deux marcs bas or” et “une croix de boys recouverte de feuilles d’argent de Saint-Maurice, et c’est trouvé poyser hors le boys quatre marcs, trois onces”⁶³. Au lendemain du conflit, l’abbaye Saint-Martin de Vienne se plaint de la perte d’ “une grande croix couverte d’argent”⁶⁴. Ces exemples montrent les richesses accumulées par l’Eglise médiévale. Cette exubérance a certainement facilité le succès de la Réforme et des discours sur la corruption matérielle du papisme. “L’iconoclasme est la dernière étape d’une réaction contre le luxe ecclésiastique”⁶⁵. D’ailleurs, un des arguments des réformateurs (surtout Carlstadt et Bucer) pour justifier l’iconoclasme est le refus de consacrer de l’argent à la fabrication des images, alors que de nombreux fidèles souffrent de la pauvreté. “Vu sous cet angle, l’iconoclasme signifie alors moins un refus de l’image et de son utilisation pour la foi, qu’un refus du luxe ecclésiastique”⁶⁶.

Défense de l’unique médiation Christ et de la sola fide : le refus de l’intercession et du culte des saints.

Les destructions des images peuvent s’expliquer par l’application du second Commandement. Le premier Commandement (“Tu n’auras pas d’autres dieux face à moi”), quant à lui, condamne l’idolâtrie du cœur. “Or, aux yeux des Réformateurs, cette idolâtrie s’est surtout concrétisée chez les catholiques, dans le culte des saints. Ce culte naît d’abord dans le cœur des hommes pour se manifester ensuite visiblement dans la vénération des images”⁶⁷, nous pourrions ajouter “et des reliques”. Le culte des saints est condamné au nom de l’unicité de la médiation du Christ (les saints ne sont pas des intercesseurs des hommes auprès de Dieu), de la *sola scriptura* (la Bible ne mentionne pas le culte des saints) et de la *sola fide* (le culte des saints engendre de nombreuses œuvres, qui sont condamnées car seule la foi sauve les hommes). Les réformateurs refusent la distinction établie par la scolastique entre le culte de Dieu (*adoratio latriae*) et la vénération des saints (*adoratio duliae*). Or, cette dernière repose principalement sur le culte des images. Pour les théologiens catholiques, la vénération des saints se fait par l’intermédiaire d’images. Le fidèle ne les adore pas elles-mêmes (sinon elles seraient une idole), mais le sujet,

62 - Christin, *Une révolution symbolique...*, p. 167.

63 - Collombet, “Procès verbal des excès...”, p.468-469.

64 - Faure, “Un épisode des guerres de religion...”, p. 88-89.

65 - Wirth (Jean), “Théorie et pratique de l’image sainte à la veille de la Réforme”, *Bibliothèque humanisme et renaissance*, n°48, 1986, p. 349.

66 - Cottin (Jérôme), *Le regard et la parole, une théologie protestante de l’image*, Genève, Labor et fides, 1994, p. 249-251.

67 - Bavand, “La polémique du réformateur Pierre Viret...”, p. 58.

qu'elles représentent. Les statues reliquaires et les reliquaires sont systématiquement saisis et anéantis. La procédure officielle a déjà été présentée. Nicolas Chorier, a propos de l'église Saint-Ferréol, note que *"les reliques révérees si religieusement durant tant de siècles, ont été le jouet du calvinisme : il n'en reste qu'un petit os, que l'on croit être de saint Ferréol"*⁶⁸. Il est difficile de savoir, si les iconoclastes veulent détruire l'image pour montrer qu'elle n'est pas Dieu ou s'ils veulent détruire le Dieu présent dans l'image. En effet, la destruction des statues ne démontrerait-elle pas qu'ils ne font pas la différence entre le signe et la chose, le signifiant et le signifié ? Comme les fidèles catholiques, ils ne feraient donc pas cette distinction fondamentale établie par la logique médiévale, et non remise en cause par la Réforme⁶⁹. David Freedberg analyse ainsi ce problème. L'iconoclasme correspond à la destruction de l'ancien ordre catholique (les destructions sont des actes pédagogiques), mais *"en s'attaquant à des images sans vie, en les faisant disparaître, ne s'attaquait-on pas réellement aux hommes et aux femmes représentés ? En ce cas, ceux-ci se trouvaient-ils là, dans leur effigie, ou bien l'agression atteignait-elle le signifié par une sorte de contagion magique ? Ces questions vont très loin et nous ne pouvons espérer leur donner une réponse"*⁷⁰.

La destruction des tombeaux des évêques de Vienne dans l'abbatiale Saint-Pierre peut être rattachée à la lutte contre le culte des saints. Selon la croyance catholique, prier près des reliques d'un saint ou être enterré à leur proximité (toutes les églises en possèdent) rendrait son intercession plus efficace. Ces destructions avaient peut-être aussi un mobile plus politique. En s'attaquant aux évêques de Vienne, les huguenots s'en prennent à l'institution catholique, au papisme.

Si les statues des saints recevant une dévotion sont systématiquement détruites, les mutilations des statues d'ornementation représentant des saints ne sont pas aussi importantes. Ainsi, sur la façade de Saint-Maurice de Vienne, des saints représentés sur les tympanes sont intacts : saint Paul et saint Pierre sur le portail septentrional, sainte Barbe et sainte Catherine sur le portail méridional. Sur le tympan du portail central, seul un évangéliste est mutilé. Il est vrai, que les statues en question sont en bas-reliefs, qu'elles sont particulièrement petites par rapport aux autres (figures 1, 2 et 3, cliché 14). De plus, nous ne connaissons pas les sujets représentés par les grandes statues, qui ont toutes été détruites. Nombre d'entre elles devaient figurer des saints. Il est toutefois significatif, qu'en 1561, des protestants aient brisé une nuit la statue de saint Maurice du trumeau. A l'époque, l'iconoclasme était encore clandestin. Les huguenots ne pouvaient pas s'en prendre à toutes les statues, pour que leur acte soit retentissant, ils s'en sont pris à la statue du patron de l'église.

68 - Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne...*, p. 104.

69 - "La confusion croissante entre l'image et son modèle implique en effet la reconnaissance d'une présence". Rigaux, "Croire aux images...", p. 168. "La manipulation des images consiste à faire "comme si" l'image était le Dieu ou que sa manipulation agit directement sur le Dieu. D'où la contradiction entre une pratique qui assimile l'image au Dieu (on la salue, on lui parle, on la baise, on l'habille et on la déshabille) et l'affirmation, clairement répétée à chaque occasion, que l'image n'est pas le Dieu, mais un simple signe. Wirth, "Théorie et pratique de l'image sainte à la veille de la Réforme", p. 347.

70 - Freedberg (David), *Le pouvoir des images*, traduction, Paris, Gérard Monfort, 1998, p. 427-428.

Si les saints en général ne semblent pas particulièrement visés dans les statues d'ornementation, les statues de la Vierge sont plus fréquemment mutilées ou détruites. Les grandes statues des tympans de Saint-André-le-Bas et du portail septentrional de Saint-Maurice sont décapitées ou détruites (clichés 8 et 14). Dans les voussures du portail central, la Vierge est représentée 9 fois : seules 2 statues sont intactes, 4 sont cassées entièrement, 3 sont mutilées (figures 12 et 13 ; tableaux 2 et 3). La mère de Jésus est, en effet, particulièrement honorée par les catholiques, elle est le premier intercesseur des hommes auprès de son fils.

Défense du sacerdoce universel

Le choix d'autres cibles est explicable par la défense du sacerdoce universel. A la suite de John Wyclif, les protestants dans leur ensemble refusent l'Eglise hiérarchique. Selon sa pensée, reprise ensuite par Jean Hus et Martin Luther, l'Eglise ne se confond pas avec l'institution et les laïcs n'en sont pas exclus. L'institution ecclésiale n'est que l'Eglise visible ; l'Eglise invisible comprend tous les fidèles. Calvin, quant à lui, met en place une nouvelle ecclésiologie. Mais, pasteurs, diacres ou anciens ne sont pas plus près de Dieu que les simples fidèles⁷¹. Leur fonction ne leur donne aucun privilège ; ce qui n'est pas le cas des clercs dans le catholicisme. Les huguenots s'en prennent donc à tous les symboles de la supériorité des clercs sur les laïcs, et plus généralement à tous ceux de l'Eglise papiste. Ils cherchent plutôt à effacer les différences entre les prêtres et les laïcs qu'à supprimer les clercs. La "guerre aux rasés" (Denis Crouzet) est beaucoup moins fréquente que les destructions des jubés ou des vêtements ecclésiastiques. En effet, comme toutes les églises médiévales, les églises viennoises comportaient un jubé, une barrière de pierre séparant le chœur, où les clercs suivent la messe, de la nef, où sont rassemblés les fidèles. Tous ont été détruits pendant les guerres de Religion. Les déclarations de dommages établies par les établissements ecclésiastiques au lendemain des troubles en font mention. Le chœur de l'abbatiale Saint-André-le-Bas est détruit le 3 mai 1562, celui de Saint-André-le-Haut subit le même sort, mais la date n'est pas précisée. A propos de l'abbatiale de Saint-André-le-Bas, Nicolas Chorier affirme qu' "*il y avait autrefois une tribune élevée sur d'autres colonnes de marbre entre le chœur et la nef ; mais ayant été abattue durant les guerres civiles du siècle passé, elle n'a pu depuis être relevée*"⁷². A Saint-Martin, la "*turbine, là où faisoient le service lesdits prieurs et relligieux*" est détruite en juillet ; l'ordre est aussi donné de "*démollir, rompre et emporter le cœur de l'église et siège estant de boys de noyer...*"⁷³. Le jubé de Saint-Maurice est, quant à lui, détruit lors de la seconde guerre de religion en 1567⁷⁴.

71 - Chaunu (Pierre), *Le temps des Réformes, histoire religieuse et système de civilisation. La crise de la chrétienté, l'éclatement (1250-1550)*, Paris, Fayard, 1975, p. 268. Delumeau, Wanegffelen, *Naissance et affirmation de la Réforme*, p. 17-18.

72 - Chorier, *Recherche sur les antiquités de la ville de Vienne...*, p. 70.

73 - Faure, "Un épisode des guerres de religion...", p. 86 pour Saint-André-le-Bas, p. 88 pour Saint-André-le-Haut, p. 89 pour Saint-Martin.

74 - Cavard, *La cathédrale de Vienne au temps des guerres de religion*, p. 12.

La confiscation des vêtements sacerdotaux est aussi systématique. Ils sont en effet une manifestation visible de la différence entre les clercs et les laïcs, puisque les premiers ont des habits spécifiques et luxueux. Ceci renforce d'ailleurs l'aspect magique des célébrations catholiques. De plus, ce sont en général des étoffes de grande valeur, et leur vente peut rapporter beaucoup d'argent au parti réformé. Le consulat est donc chargé par le baron Des Adrets de s'en saisir et de les inventorier. Ainsi, l'abbaye Saint-André-le-Bas de Vienne se plaint de la perte des "*chappes, chasubles de velours, dames et satin, haulbes et mantilz*"⁷⁵. Le 10 juin 1562, les consuls de Vienne inventorient 54 chapes (manteaux) et 9 chasubles (vêtements portés pour la messe), issues de la cathédrale et réalisées dans des étoffes de velours, de satin, de damas⁷⁶.

Si les symboles matériels de la distinction entre les clercs et les laïcs sont détruits, les statues des façades des églises symbolisant l'Église ne le sont pas. Sur le tympan du portail central de Saint-Maurice de Vienne, deux femmes symbolisent la Loi juive et l'Église. Or, cette dernière est intacte. Seul son gonfalon a disparu, les protestants n'en sont pas forcément responsables. De même, la tiare de Clément VII qui orne le sommet des voussures de la porte méridionale est, elle aussi, intacte (clichés 2 et 3 ; figures 2 et 3) ; comment expliquer que ces symboles du papisme n'aient pas essuyé des tirs d'arquebuses ?

La défense du sacerdoce universel implique aussi une certaine sécularisation de la vie des fidèles (les clercs n'étant pas supérieurs aux laïcs, leurs prérogatives civiles n'ont aucun fondement). La Réforme ne provoque pas le passage de la religion de la sphère publique à la sphère privée ; il se fait à l'époque contemporaine. Mais l'Église est écartée de certains domaines. Pendant, la première guerre de religion, comme pendant la Révolution française, les cloches des églises sont brisées pour être fondues. Cette fonte permet la réalisation de canons et de pièces d'artillerie. Elle est aussi l'occasion de mettre fin au contrôle de l'Église sur le temps. Le son des cloches rythme en effet la vie des fidèles catholiques. L'iconoclasme est aussi le moyen d'écartier le papisme de la sphère économique. Les différents établissements ecclésiastiques sont en effet des grands propriétaires terriens, qui louent la terre aux paysans. Les dîmes touchent aussi tous les paysans. Lors de l'iconoclasme populaire, les archives et les terriers ont été brûlés. Le quatrième article de la requête déposée par l'évêché en 1575 concerne la destruction des archives, le voici dans son intégralité. "*Item lors et pour les ruisnes faict audit Vienne et par ceulx de ladite prétendue opinion ausdits lieux esglises et ladite maison archiepiscopalle et autres, feurent pris desrobbé et emporté tous lesdits papiers terriers, documantz, instrumentz, escripture, droitz et meubles de ladite maison archiepiscopalle et autres maisons susdites, et grande partie du tous bruslé deschiré rompu et mis en pièces, dommage inestimable tous, pour tel tenu et vérité notoirement et publiquement*"⁷⁷. Le texte ne précise pas la date des faits

75 - Laure, "Un épisode des guerres de religion...", p. 86-87.

76 - Collombet, "Procès verbal des excès...", p. 461-462.

77 - A.D. Isère, 2G1, Requête du chapitre Saint-Maurice de Vienne, fol. 2 r°.

(ils ont vraisemblablement eu lieu pendant la deuxième guerre de Religion). Ces exemples sont à la limite de la définition de l'iconoclasme. La finalité de ces gestes est plus économique et sociale que religieuse.

La défense de la conception calviniste des sacrements

Les sacrements sont l'un des objets de discorde les plus sérieux et les plus insurmontables entre catholiques et protestants, voire entre les protestants eux-mêmes. Parmi les sept sacrements catholiques (baptême, confirmation, mariage, extrême onction, pénitence, eucharistie et ordination), les protestants, dans leur ensemble, n'acceptent que le baptême et l'eucharistie. Ils en ont leur propre conception.

Pour les catholiques, lors de l'eucharistie, une transsubstantiation s'opère après les paroles de consécration du prêtre. Les espèces du vin et du pain gardent leur apparence, mais leur substance se transforme pour devenir le corps et le sang du Christ. Ensuite, les fidèles ne communient que sous l'espèce du pain, seul le prêtre communie sous les deux espèces. Ce rite découle de la transsubstantiation. En effet, les fidèles ont eu peur de renverser le calice et donc de répandre sur le sol le sang du Christ. Les clercs ont ensuite justifié cet usage, en affirmant que les fidèles reçoivent le sang du Seigneur contenu dans sa chair lorsqu'ils mangent l'hostie⁷⁸. Or, les protestants nient la transsubstantiation. Sur ce point, luthériens et calvinistes ne sont pas d'accord. Alors que Luther avance la notion de consubstantiation, les espèces du pain et du vin gardent leur apparence, mais le corps et le sang du Christ se mêlent à leur substance ; pour Calvin, la présence du corps et du sang n'est que spirituelle. Le Fils étant depuis son Ascension à la droite du Père, il ne peut être présent pendant l'Eucharistie. C'est pourquoi, les autels, sur lesquels ont lieu le miracle de la transsubstantiation, sont une cible privilégiée pour les iconoclastes huguenots. Les consuls notent la destruction des autels de l'abbatiale Saint-Pierre et de la cathédrale Saint-Maurice ; l'abbaye de Saint-Martin se plaint de la destruction des ses autels⁷⁹. De plus, les protestants, comme les hussites au XV^e siècle, communient sous les deux espèces. Ils sont donc utraquistes (du latin *sub utraque specie*, littéralement "sous les deux espèces"). La communion avec le calice étant réservée aux prêtres, ce qui est contraire à la doctrine du sacerdoce universel, et les calices étant souvent des objets précieux, ils sont la cible des iconoclastes huguenots. A Vienne, le 23 juin 1562, les consuls dans leur inventaire du trésor de Saint-Maurice notent la présence "*d'une coppe de calice (...) poysant deux marcs, une once*"⁸⁰. L'abbaye Saint-Martin de Vienne déplore dans sa déclaration de dommage, la perte de "*trois calices d'argent*"⁸¹.

En ce qui concerne le baptême, comme les catholiques, les protestants

78 - Wanegffelen (Thierry), "L'Eucharistie au temps des Réformes, mise au point sur transsubstantiation, consubstantiation et sacramentalisme", *Historiens et géographes*, n° 341, 1993, p. 113-117.

79 - Faure, "Un épisode des guerres de religion...", p. 84-85 et 89.

80 - Collombet, "Procès verbal des excès ...", p. 469.

81 - Faure, "Un épisode des guerres de religion...", p. 89.

pensent que par ce sacrement, les hommes sont lavés du péché. Mais, cette rémission n'est pas due à la magie de l'eau bénite. "Il n'a rien de divin enclos dans l'eau"⁸². Cela explique les destructions de bénitiers dans les églises. L'abbaye Saint-Martin de Vienne se plaint de la perte de ses "bénitiers tant de fer que de mestail"⁸³. Nathalie Davis rapporte le cas de souillures des bénitiers par des excréments, qui prouvent bien la désacralisation de ces objets et de ce qu'ils contiennent⁸⁴.

Les sculptures ayant un rapport avec ces sacrements ne sont pas mutilées : l'ange plongeant le goupillon dans l'eau bénite, qu'abritent les voussures du portail septentrional de Saint-Maurice de Vienne, est intact, tout comme ceux procédant à la Fête Dieu (la procession de l'hostie consacrée) (figure 1).

Conclusion : la démonstrativité de l'iconoclasme

L'étude des cibles des destructions montre que l'iconoclasme repose avant tout sur une logique religieuse. Il est une mise en pratique de la théologie calviniste. Les statues sont détruites ou mutilées à cause de la *sola scriptura* ; le choix des autres types de cibles s'explique par la défense de l'honneur de Dieu, du Sacerdoce universel et de la conception calviniste des sacrements. Mais, pour que cette démonstration soit pertinente, il faut prouver que les iconoclastes possédaient l'outillage mental nécessaire pour soutenir un tel raisonnement. En effet, les protestants doivent d'abord connaître la théologie calviniste. Ensuite, une sélection théologique des sujets des sculptures repose sur une bonne connaissance de l'iconographie. Il faut donc s'interroger d'une part sur les moyens de diffusion des théories iconoclastes (et plus largement de la Réforme), et d'autre part sur les connaissances iconographiques des iconoclastes et sur leurs origines. Malheureusement, les sources manquent. S'il est facile de recenser l'importance des écrits iconophobes, leur circulation et le contenu des sermons prononcés par les pasteurs locaux sont difficilement connaissables. Si de nombreux travaux ont été publiés sur les liens entre la Réforme et le livre, des recherches restent à entreprendre sur sa diffusion orale⁸⁵.

En outre, pour que l'iconoclasme soit une démonstration, il doit avoir lieu devant un public. Son but est de rappeler à la communauté protestante les valeurs auxquelles elle adhère et de souder le groupe grâce à une action commune, fondatrice pour lui. Son but est plus utopiquement aussi de montrer aux catholiques qu'ils sont dans l'erreur. Malheureusement, pour Vienne (à la différence de Grenoble ou de Romans), aucune source ne permet d'identifier le public des destructions, ni même de prouver sa présence.

82 - Crouzet, *La genèse de la Réforme française...*, p. 286.

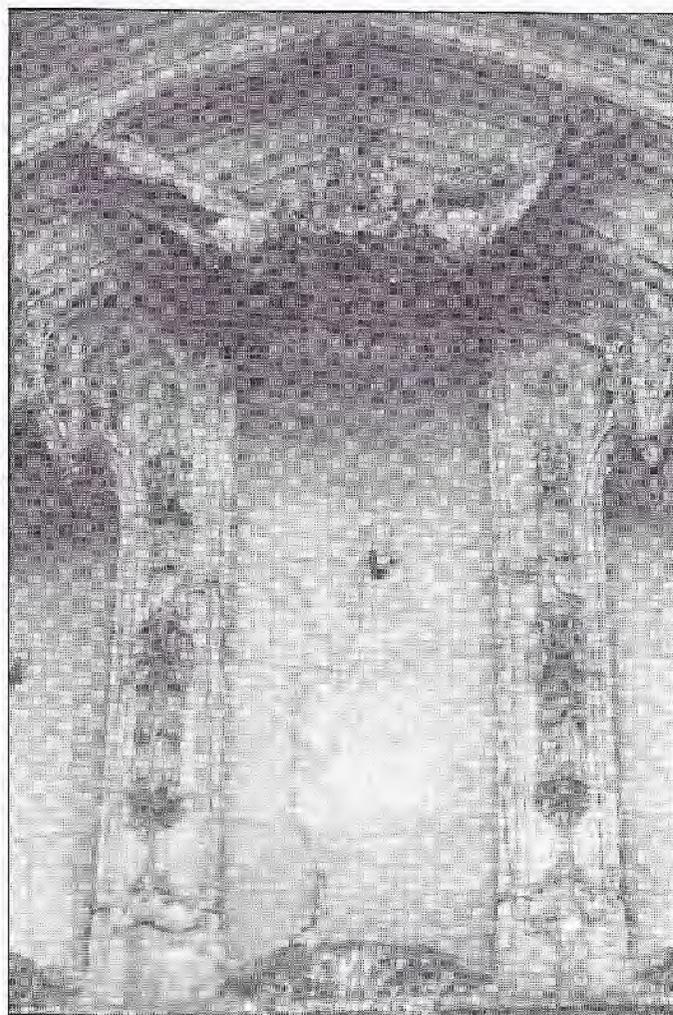
83 - Faure, "Un épisode des guerres de Religion...", p. 89.

84 - Davis, "Les rites de violences", p. 282.

85 - Gilmont (Jean François), (dir.), *La Réforme et le livre, l'Europe de l'imprimé (1517 - vers 1570)*, Paris, Cerf, 1990, 531 p. Higman (Francis), *La diffusion de la Réforme en France*, Genève, Labor et fides, 1992, 197 p.

Conclusion

La destruction brutale et soudaine des images ne signifie en rien la victoire sur l'idolâtrie. En effet, l'iconoclaste est un idolâtre qui s'ignore, puisqu'il continue à attribuer à l'image un pouvoir magique, qui le pousse à la détruire⁸⁶. Le problème central de l'iconoclasme protestant est ainsi posé. Il s'agit de l'application des idées iconophobes des réformateurs, de "*l'écart entre l'élaboration doctrinale et sa prise en charge par les fidèles*", peut-être même de l'écart entre une religion des élites, capable de spiritualité seule, et une religion populaire, qui a besoin du geste⁸⁷. Le catholicisme est une "*religion du geste*" (Pierre Chaunu), les fidèles se sentent proches de Dieu grâce aux nombreux rituels ; il faut donc envisager, que les nouveaux réformés ont du mal à se passer d'eux, et que, faute de rituels protestants, ils détruisent les objets du culte catholique et font de l'iconoclasme un nouveau rituel, un *praxis pietatis* (Olivier Christin).



Cliché 14 - Couronnement de la Vierge,
Tympan du portail septentrional de Saint-Maurice.

86 - Cottin, *Le regard et la parole...*, p. 256-258.

87 - Deyon, Lottin, *Les casseurs de l'été 1566...*, p. 128

ARTICLE 10

1. Il est indispensable d'adhérer à la Société des Amis de Valenciennes et d'être à jour d'adhésion pour participer aux activités de l'association ainsi qu'être inscrit par les membres ou les adhérents au répertoire.
2. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
3. L'adhésion est renouvelable annuellement.
4. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
5. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
6. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
7. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
8. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
9. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
10. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
11. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
12. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
13. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
14. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
15. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
16. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
17. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
18. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
19. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.
20. L'adhésion est soumise à un versement d'un montant de 10 francs.

RAPPELS

1. Il est indispensable d'adhérer à la Société des Amis de Vienne et d'être à jour de cotisation pour participer aux activités de l'association afin d'être couvert par les assurances en cas d'accident ou d'incident.

2. Devant le succès des activités et en particulier pour les sorties, il est recommandé de se faire inscrire dès réception du bulletin et d'envoyer en même temps le règlement, soit par chèque à l'ordre des "Amis de Vienne", soit en espèces.

3. En cas de changement d'adresse, n'oubliez pas de nous prévenir et de donner votre nouvelle adresse.

4. Faites adhérer à notre association vos amis ou envoyez-nous leurs adresses, nous leur ferons parvenir un bulletin et nos activités.

Merci
Le Bureau

Les prochains rendez-vous

- **Vendredi 24 novembre : Visite de la Chapelle du lycée Ampère**
à Lyon. Rendez-vous à 10 heures, 37, rue de la Bourse.
- **Lundi 4 décembre : conférence sur la musique française :**
Charles GOUNOD, ange ou démon ?
- **Vendredi 5 janvier : Visite à Paris de l'exposition du Grand Palais :**
"la Méditerranée de Courbet à Matisse" et des passages couverts.
Prix : 590 F. (voyage, visites).
Inscription au 04 74 85 27 89 ou 04 74 53 39 29.
- **Lundi 22 janvier : conférence sur la musique française :**
Jacques OFFENBACH (1819-1880) ou l'empereur de l'Opéra-Bouffe.
- **Jeudi 1^{er} mars : Visite à Lyon de Saint Martin d'Ainay.**
Rendez-vous à 9 heures 30 devant l'église.
- **Lundi 12 mars : conférence sur la musique française :**
Georges BIZET (1838-1875) ou le novateur foudroyé.
- **Vendredi 23 mars : Même visite que le 1^{er} Mars, mais rendez-vous à**
15 heures devant l'église.

Les conférences sur la musique auront lieu au collège Ponsard de 14 h 30 à 16 h 30. Le prix est de 50 F. par séance ou de 200 F. pour les cinq.

*Les conférences de Brigitte Morand sont, cette année, doublées afin de permettre à tous de participer. Les groupes ne dépasseront pas 20 personnes. Nous vous demandons une **inscription rapide** afin de pouvoir organiser au mieux ces visites au : 04 74 85 27 89 ou 04 74 53 39 29.*

Prix de la visite, sans transport : 50 F. (nous envisageons un transport par la S.N.C.F.)

ATTENTION !

TOUS LES ABONNEMENTS COMMENCENT AU 1^{er} JANVIER

Le règlement de la cotisation et de l'abonnement doit être effectué pendant le premier trimestre (sans omettre les sommes dues à titre antérieur).

Faites un effort pour que ce bulletin continue à paraître. Dès aujourd'hui, envoyez votre cotisation et le montant de l'abonnement.

MERCI

POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS FICHE DE COTISATION AVEC ABONNEMENT AU BULLETIN DES "AMIS DE VIENNE"

NOM : Prénoms :

Adresse (pour l'envoi du bulletin par la Poste) :

.....

Code postal Ville

TARIF ABONNEMENT pour 2001 :

Abonnement normal	150 F.	<input type="checkbox"/>
Étudiants - Retraités	130 F.	<input type="checkbox"/>
Abonnement de soutien	170 F.	<input type="checkbox"/>
Tarif adhésion	20 F.	

A retourner, accompagnée du règlement par chèque bancaire ou postal (C.C.P. Lyon 185-71 J), à l'adresse du siège social : "Amis de Vienne" 3-5, Rue de la Table-Ronde - 38200 Vienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES "AMIS DE VIENNE"

Président et Vice-Président d'Honneur :

Charles JAILLET - Charles FRÉCON

Comité de Patronage :

Benoit HELLY - Ingénieur d'études

Jacques LASFARGUES - Conservateur des musées de St-Romain-en-Gal/Vienne
et de Lyon

Roger LAUXEROIS - Conservateur des musées de Vienne

Anne LE BOÏ - HELLY - Ingénieur d'études

Hugues SAVAY-GUERRAZ - Conservateur du patrimoine

BUREAU

Président : André HULLO

Vice-Présidents :

Paul BLANCHON

Jean-François GRENOUILLER

Marcel PAILLARET

François RENAUD

Secrétaire général : Pierre GIRAUDO

Trésorier : Jacqueline BLANCHARD

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean ARMANET

Claude DARPHIN

Jean GUFFIER

Jean-François GUILLET

Hélène GUILLOI

Philippe MARET

Jean MELMOUX

Robert MOUSSIER

Jean PERRIOLAT

Gilbert ROCHE

Annick SEGUTIN

Jean SONDAZ

Danièle THIEVENET

Jacquelyne TROUILLER

COMITÉ DE LECTURE

Jean ARMANET, Paul BLANCHON, Franck DORY, Pierre GIRAUDO,
André HULLO, Roger LAUXEROIS, Jean MELMOUX, François RENAUD.

Le Comité de Lecture laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises.

SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2000

N° 95, 2000, 1

André HULLO et Roger LAUXEROIS - Bibliographie viennoise pour 1998	3
François RENAUD - Chronologie viennoise pour 1999	6
Nathalie CHAUMAT - Pilate et sa légende à travers le regard pérégrin	10
Claude GIRARD - La flore et la faune à l'époque gothique à Saint-Maurice	15
Paul TROMPIER - Vienne en l'an 2000	16-17
Philippe MARET - Morts pour la France	20
Les prochains rendez-vous	35
Bulletin d'adhésion	36

N° 95, 2000, 2

Isabelle DURAND - La résurrection du temple d'Auguste et de Livie au XIX ^e siècle à Vienne (Isère)	3
Rappels	30
Les prochains rendez-vous	31
Bulletin d'adhésion	32

N° 95, 2000, 3

Nathalie MATHIAN - Le château d'Ampuis au cours des siècles	3
Jean-Gabriel MORTAMEY - Le château d'Ampuis : principe de restauration	42
Les prochains rendez-vous	47
Bulletin d'abonnement et d'adhésion	48

N° 95, 2000, 4

Christophe VYF - L'iconoclasme huguenot à Vienne pendant la première guerre de Religion	3
Rappels	38
Les prochains rendez-vous	39
Bulletin d'abonnement et d'adhésion	40



Publié avec le concours
du Conseil Général de l'Isère
des villes de Vienne, Villette-de-Vienne
et Sainte-Colombe

